



**A.D.A.P.G.V. 86**



ADAPGV 86

# PROJET SOCIAL 2019-2022



CSC GRAND POITIERS



**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine



## TABLE DES MATIERES

### REPertoire des sigles

<b>1. Présentation de l'Association.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. L'A.D.A.P.G.V. 86.....</b>	<b>7</b>
<b>1.2. Historique du CSC.....</b>	<b>9</b>
<b>1.3. Le Centre Socio Culturel des Gens du Voyage de Grand Poitiers.....</b>	<b>11</b>
<b>2. BILAN DU PROJET SOCIAL 2013-2018.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1. Bilan du projet social 2013-2018.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1.1. 2012-2018 Vers l'implication des Gens du Voyage dans la vie associative.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1.2. Réalisation des bilans intermédiaires.....</b>	<b>12</b>
<b>2.2. Posture de l'ADAPGV après 5 années de projet social.....</b>	<b>19</b>
<b>3. VERS LE PROJET SOCIAL 2019-2022.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1. Le public du Centre Socio Culturel.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1.1. La population qui fréquente le CSC.....</b>	<b>21</b>
<b>3.1.2. Où vivent les Gens du Voyage sur le territoire.....</b>	<b>26</b>
<b>3.1.3. Occupation des aires d'accueil de GP 13.....</b>	<b>27</b>
<b>3.1.4. La parole des voyageurs.....</b>	<b>28</b>
<b>3.2. Contexte national.....</b>	<b>31</b>
<b>3.2.1. Une législation qui évolue !.....</b>	<b>33</b>
<b>3.2.2. Analyse des politiques publiques et cadre politique dans lesquels s'inscrit le développement du centre socioculturel.....</b>	<b>36</b>
<b>3.2.3. Une nouvelle préfiguration des intercommunalités partenaires de l'ADAPGV 86.....</b>	<b>38</b>
<b>3.2.4. Identification des postures (mairie, CAF, département, état, région, société civile.....)</b>	<b>41</b>
<b>4. LES AMBITIONS ASSOCIATIVES FACE A CES EVOLUTIONS.....</b>	<b>45</b>
<b>4.1. Nos attentes pour l'ADAPGV en 2022.....</b>	<b>45</b>
<b>4.2. Affirmation d'un projet associatif.....</b>	<b>47</b>

<b>4.3 Les enjeux de l'Association pour mener ce projet associatif</b> .....	47
<b>5. ORIENTATIONS DU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL</b> .....	<b>48</b>
<b>6. EVALUATION</b> .....	<b>56</b>
<b>7. FICHES ACTIONS</b> .....	<b>57</b>
<b>7.1. Accueil - Aide aux démarches - Dématérialisation</b> .....	57
<b>7.2. Projet Famille</b> .....	59
<b>7.3. Enfance-jeunesse</b> .....	63
<b>7.4. Coordination - Médiation sociale</b> .....	65
<b>7.4. Médiation en santé</b> .....	68
<b>8. MISE EN OEUVRE</b> .....	<b>72</b>
<b>8.1. Organigramme structurel</b> .....	72
<b>8.2. Organigramme hiérarchique</b> .....	73
<b>8.3. Budgets prévisionnels 2019 A 2022</b> .....	74
<b>9. ANNEXES</b> .....	<b>82</b>
<b>9.1. Questionnaire d'enquête</b> .....	82
<b>9.2. Outil d'évaluation (exemple)</b> .....	84
<b>9.3. Bilan comptable 2017 et évolution structurelle</b> .....	86

## MOT DE LA PRESIDENTE

---

Le contrat de projet que l'ADAPGV 86 va renouveler pour 4 ans avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne constitue le socle des actions engagées avec les Gens du Voyage en termes d'objectifs et de moyens. Cette reconnaissance du service public conforte la volonté d'engagement de notre association en « agissant pour une reconnaissance réciproque ».

Au niveau social et culturel, les actions prioritaires de l'association se bousculent. L'approche globale, de l'enfant à la personne âgée au sein de sa famille, permet de cibler les besoins des Gens du Voyage afin de développer des actions permettant un meilleur accès à la santé, à la scolarisation, à l'habitat, aux droits communs, à la dématérialisation, à son histoire...

Pour **la période 2014-2018**, si la scolarisation à l'école maternelle et élémentaire est significative, elle reste encore faible au collège. Les 2 Centres Sociaux et l'Espace de Vie Sociale Itinérant de l'ADAPGV 86 continuent de travailler avec les familles et les institutions pour lever les freins à la scolarisation. Les familles participent aux activités en lien avec d'autres centres sociaux de Poitiers, de Châtelleraut, de Vouillé, de Civray...

L'abolition du carnet de circulation grâce à la loi égalité-citoyenneté et la reconnaissance de l'histoire des camps d'internements par le président Hollande à Montreuil-Bellay sont des marqueurs essentiels de cette reconnaissance culturelle.

La loi NOTRe, donnant compétence obligatoire aux EPCI pour la création et la gestion des équipements pour les Gens du Voyage, a bouleversé un domaine d'intervention historique de l'association. Elle ne gère plus les aires d'accueil du Grand Poitiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**La période 2019-2022** sera marquée par l'application du nouveau schéma départemental que l'association suivra pour mieux accompagner les efforts prescrits envers les Gens du Voyage.

L'accès à la santé va être travaillé, à l'échelle du département, par la création de 2 postes de médiatrices-santé. L'association va élargir les actions auprès des familles à travers cette nouvelle approche.

La poursuite des actions culturelles participe à la lutte contre les discriminations par une meilleure connaissance de l'histoire des citoyens Gens du Voyage dans l'histoire de la France et ainsi participe à la reconnaissance de tous. L'ADAPGV soutient aussi les actions citoyennes des Gens du Voyage à la Commission Nationale Consultative.

Le contrat de projet, préparé, discuté et partagé à chaque fois avec les usagers, les salariés, les bénévoles et les partenaires, permet de rester au plus près des besoins des populations des Gens du Voyage sur le territoire de la Vienne...

**Que tous soient remerciés pour leur contribution à ce travail particulier entre articulation sociale et maillage territorial.**

Isabelle Tanché, Présidente de l'ADAPGV 86

<b>REPertoire des sigles</b>	
<b>AA</b>	Aire d'accueil
<b>AAH</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>ACGV</b>	Entreprise de gestion des installations destinées à l'accueil des Gens du Voyage
<b>ACLEF</b>	Association Calcul Lecture Ecriture Formation
<b>ADAPGV</b>	Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage
<b>AFEV</b>	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
<b>AFPA</b>	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>ALUR</b>	Loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové
<b>AME</b>	Aide Médicale de l'Etat
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ASLL</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>BRSA</b>	Bénéficiaire du RSA
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CAGC</b>	Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
<b>CAPC</b>	Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CdC</b>	Communauté de Communes
<b>CER</b>	Contrat d'Engagement Réciproque
<b>CHU</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>CIAS</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale
<b>CLAS</b>	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
<b>CMP</b>	Centre Médico-Psychologique
<b>CNAF</b>	Caisse Nationale des Allocations Familiales
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CS</b>	Centre Social
<b>CSC</b>	Centre Social et Socio Culturel
<b>CV</b>	Curriculum vitae

<b>REPertoire DES SIGLES</b>	
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>DISS</b>	Direction des Interventions Sanitaires et Sociales
<b>DLA</b>	Dispositif Local d'Accompagnement
<b>DTR</b>	Déclaration Trimestrielle de Ressources
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>EVS</b>	Espace de Vie Sociale
<b>EVSI</b>	Espace de Vie Sociale Itinérant
<b>FCSF</b>	Fédération des Centres Sociaux de France
<b>FCSV</b>	Fédération des Centres Sociaux de la Vienne
<b>FNASAT</b>	Fédération Nationale des Associations Sociales d'Actions pour les Tsiganes
<b>FSL</b>	Fonds Solidarité Logement
<b>GENS DU VOYAGE</b>	Gens du Voyage
<b>GP</b>	Grand Poitiers
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique Et des Etudes
<b>MDS</b>	Maison De la Solidarité
<b>MLNV</b>	Mission Locale Nord Vienne
<b>NOTRe</b>	Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (07/08/2015)
<b>OG</b>	Objectif général
<b>PDALHPD</b>	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PMI</b>	Protection Maternelle Infantile
<b>PRISM</b>	Pôle de Réparation pénale d'Investigation de Soutien éducatif et de Médiation
<b>REAAP</b>	Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>RSI</b>	Régime Social des Indépendants
<b>TI</b>	Travailleur Indépendant
<b>UNISAT</b>	Union Nationale des Institutions Sociales d'Actions pour les Tsiganes
<b>URSSAF</b>	Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

# 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

## 1.1. L'A.D.A.P.G.V. 86

L'Association Départementale pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage (A.D.A.P.G.V.) est gestionnaire de 2 Centres Sociaux et un Espace de Vie Sociale:

- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage du Grand Poitiers**  
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES
- **Centre Social et Socio-Culturel des Gens du Voyage du Grand Châtelleraut**  
1 rue Marcel Coubrat BP 80136 - 86101 CHATELLERAULT Cedex
- **Espace de vie sociale**  
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES
- **Siège social**  
1 rue du Sentier BP 30034 - 86180 BUXEROLLES

**Statut juridique** : Association Loi 1901

**Déclaration au journal officiel** :

- Juin 1992, Assemblée Générale Constitutive.
- Le 25 juin 1996, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a plus particulièrement porté sur le champ d'intervention de l'Association qui de « Districale» (District de Poitiers) est devenue « Départementale ».
- Le 25 mai 2005, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a voté la modification des statuts.
- Le 1er Juillet 2015, Assemblée Générale Extraordinaire, qui a voté la modification des statuts.

**Zone d'influence de l'Association Gestionnaire** : Département de la Vienne

**Identité des responsables** :

- Présidente : Isabelle TANCHÉ
- Directrice : Elodie LEGENDRE-NOIRAULT

**Objet de l'Association (Extrait de l'article 2 des statuts)** :

« L'Association a pour buts :

- D'entreprendre toute action visant à la reconnaissance des Tsiganes et Gens du Voyage.
- De coordonner différentes actions à caractère social, culturel, éducatif, économique, favorisant l'échange entre les sédentaires et les Tsiganes et Gens du Voyage.
- De créer, développer, gérer toute activité destinée à l'accompagnement social des Tsiganes et Gens du Voyage.
- D'animer et gérer des terrains d'accueil, mis à la disposition des Tsiganes et Gens du Voyage. Ces équipements regroupent un ensemble de services, d'activités, de réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, et de loisirs. Ces équipements seront contractuellement mis à disposition de l'Association par des collectivités territoriales. Ces équipements peuvent faire l'objet d'un Contrat de Projet Centre Social entre l'Association et la Caisse d'Allocations Familiales. »

### ***Mission des Centres Sociaux Culturels***

Les Centres Sociaux Culturels sont des équipements de voisinage à la disposition des habitants d'un quartier, d'un canton (d'une Communauté d'Agglomération). Ouverts à toutes les catégories de population, quels que soient leur âge ou leur origine, ils se donnent pour mission de répondre aux problèmes de vie quotidienne des habitants et d'être ainsi un pôle d'animation de la vie sociale (et citoyenne).

### ***Agréments et habilitations***

#### **CAF**

Centre Social : C.A de Poitiers, C. A Châtellerauld pour 2014-2018

Espace de Vie sociale : 2014-2018

#### **Conseil Départemental de la Vienne**

RSA depuis le 2 mai 1995, délibération du Conseil Général du 21/11/14 relative au dispositif départemental d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA

#### **FSL 86**

ASLL depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002

Aide à la gestion Locative depuis le 13 Septembre 1999

#### **Etat**

Election de domicile : 30 Septembre 2016 au 29 septembre 2021

InterMédiation Locative : depuis 2011

Ingénierie Sociale : depuis 2011

### ***Affiliations***

- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de la Vienne.
- Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France.
- FNASAT (Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et Gens du Voyage).

### ***Conventions***

- Communauté Urbaine du Grand Poitiers
- Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerauld
- CAF 86
- Conseil Départemental de la Vienne
- Communauté de Communes du Haut-Poitou
- Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Etat (DDCS et Agence Régionale de la Santé)
- FSL



## 1.2. Historique du CSC

---

- **Gens du Voyage Grand Poitiers : une histoire croisée:**

A son origine, le Centre Social de Grand Poitiers répond à un besoin d'une population itinérante, néanmoins nous ne pouvons ignorer le lien entre ce territoire et l'histoire. En effet, fut construit à Poitiers un camp de séjour surveillé (route de Limoges) où furent internés de 1940 à 1944 des nomades venus de France, d'Espagne. Certains y restèrent jusqu'à sa fermeture en 1944 pour être transférés vers Montreuil Bellay, d'autres furent déportés (à partir de 1942) direction Buchenwald et Sachsenhausen.

Les personnes qui n'ont pas été internées se sont installées, après avoir abandonnées leur habitat mobil (motif de l'internement), proche du camp de Poitiers où étaient internés certains membres de leurs familles. Ce fut les débuts d'une sédentarisation Poitevine : Rochepiarde, Pierre Loti ; Poitiers Ouest...

Pendant longtemps, les Gens du Voyage ont eu une mauvaise image au sein de la population poitevine mais également au sein même des Gens du Voyage. A l'origine de cela, 2 grandes familles présentes sur le territoire avant la 2<sup>nd</sup>e guerre Mondiale incluses aujourd'hui.

3 personnages ont principalement œuvré, d'une manière ou d'une autre, pour une reconnaissance de cette population et de son histoire :

- Père FLEURY : reconnu comme juste ; proche des Gens du Voyage durant l'internement ;
- Jean-Louis BAUER dit« Poulouche » : voyageur qui a milité toute sa vie pour la reconnaissance de l'internement des tziganes et qui est à l'origine de la pose de la stèle sur le camp d'internement route de Limoge à Poitiers ; issu d'une grand famille de voyageurs de Poitiers ;
- Christian QUELLA : co fondateur de l'ADAPGV 86.

En 1986, la ville de Poitiers a désigné un terrain destiné aux nomades sur la future zone de la république. Très vite, ce terrain est dégradé. Pour autant, un collectif d'associations et de citoyens poitevins concernés par les Gens du Voyage se mobilisent pour sensibiliser et démontrer à la ville de Poitiers puis des communes appartenant au District, l'intérêt de construire une aire d'accueil et de mettre en œuvre un accompagnement social des familles.

Des rencontres ont lieu au sein d'un comité de pilotage rassemblant :

- Représentants des collectivités,
- Professionnels en contact avec les Gens du Voyage (services sociaux, éducation nationale, police, justice...),
- Personnes ou associations soucieuses de lutter contre le racisme de proximité ou de faire respecter le droit des personnes à une vie décente.

Ces rencontres ont permis, avec l'aide d'organismes des départements voisins, déjà actifs dans ce secteur, d'effectuer une étude approfondie des besoins locaux, aboutissant à :

- La création de l'Association Centre Social des Gens du Voyage en juin 1992 ;
- L'ouverture de l'aire d'accueil de la Croix de Bois, en Août 1992, dont la gestion a été confiée à l'Association.

En parallèle de la construction de l'aire d'accueil de la Croix de Bois, ne permettant pas à toutes les familles présentes sur le territoire de stationner, est apparu l'installation de famille sur les terrains route de Parthenay.

- En 1993 : L'association Centre Social des Gens du Voyage devient l'Association Districale pour l'Accueil et le Promotion des Gens du Voyage et est agréée Centre Social par la CAF ;
- En 1996 : l'association devient départementale

Sur le territoire de Grand Poitiers, les équipements à destination des Gens du Voyage augmentent et s'améliorent :

- 1996 : logement adapté du Sémaphore
- 1998 : ouverture de l'aire de passage de Fontaine le conte. Transféré en 2012
- 1998 : ouverture de l'aire d'accueil des Grimaudières réhabilitée en 2008
- 1999 : création de l'aire d'accueil de Domptiarde (St Eloi)
- 2000 : ouverture d'une aire de passage dans l'enceinte du CHU (unique en France). Réhabilitée en 2012 en aire d'accueil
- 2008 : création d'un terrain de Grand Passage à Poitiers. Fermé en 2012
- 2009 : création de 5 logements adaptés sur le quartier de Poitiers Ouest dont la gestion a été confiée à l'ADAPGV 86
- 2013 : création de l'aire d'accueil de Fontaine le Conte
- 2014 : création de l'aire d'accueil de Beaulieu
- 2015 : création du Terrain de Grand Passage Zone de la République

Depuis la création de l'aire d'accueil de la Croix de Bois, Grand Poitiers a fait le choix politique de confier la gestion de tous ces équipements à l'ADAPGV 86.

**En 2017**, suite aux constats, à l'analyse des situations et des besoins, l'équipe du CSC Grand Poitiers se saisit de la révision du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, pour faire remonter :

- Un besoin en terrain familial locatif pour des familles stationnant sur les aires d'accueil et étant en face de résidentialisation ;
- La nécessité de transformer l'aire d'accueil de Domptiarde en terrain familial locatif ;
- La nécessité de réhabiliter l'aire d'accueil des Grimaudières au regard de sa vétusté ;
- La question d'un terrain de passage permettant aux familles ayant une personne hospitalisée et / ou décédés de stationner dans des conditions décentes et règlementaires ;
- La nécessité de travailler avec Grand Poitiers sur la régularisation des terrains route de Parthenay (PLU).

En parallèle, la commune de Vouneuil sous Biard a atteint le seuil des 5000 habitants obligeant GP à construire une nouvelle aire d'accueil.

### 1.3. Le Centre Socio Culturel des Gens du Voyage de Grand Poitiers

- **1 équipe salariée : 8,25 ETP**
- **Budget 2017 : 535.621 €**
- **Domiciliation**
  - o 241 ménages domiciliés, soient 595 personnes (328 adultes et 278 enfants)
- **Service postal** (en moyenne par jour pour 246 journées d'ouverture) (1.2 ETP) :
  - o 11 appels téléphoniques
  - o 17 visites
  - o 87 courriers reçus
- **Permanes aides aux démarches** (0.4 ETP) :
  - o 112 personnes accompagnées
  - o 298 entretiens
- **Habitat** (0.75 ETP) :
  - o 53 ménages rencontrés et accompagnés
  - o 5 logements en intermédiation locative et 1 logement en sous location
- **Insertion sociale et socio professionnelle** (1ETP) :
  - o 222 ménages rencontrés et 599 entretiens réalisés :
  - o 167 ménages accompagnés dans le cadre du RSA
  - o 51 ménages accompagnés sur les aires d'accueil, stationnement illicite... soit une augmentation de 55 % (non conventionné)
- **Pôle éducatif** (0.8 ETP) :
  - o 5 CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : 63 enfants/jeunes et 28 parents
  - o 164 enfants et 39 parents (différents) ont participé à des animations / projets sur les aires d'accueil, au CSC
- **Pôle aires d'accueil et médiation des stationnements illicites** (3.6 ETP) :
  - o 130 ménages accueillis soit 522 personnes, dont 298 adultes et 224 enfant
  - o 8 groupes ont séjourné sur le site de l'aire de grands passages
  - o 64 médiations réalisées (43 familles) dans le cadre des stationnements illicites sur le territoire de Grand Poitiers
- **Pôle familles** (0.5 ETP) :
  - o 92 personnes ont participé à des sorties /séjours familles
  - o 4 familles ont bénéficié d'un accompagnement pour un départ autonome en vacances
  - o 12 mamans ont participé à l'atelier papotage (AA de Beaulieu)
  - o 20 familles différents ont participé à des ateliers parents / enfants
  - o 17 familles ont bénéficié d'un accompagnement individuel de parents dans le cadre du soutien à la fonction parentale

## 2. BILAN DU PROJET SOCIAL 2013-2018

### 2.1. Bilan du projet social 2013-2018

#### 2.1.1. 2012-2018 Vers l'implication des Gens du Voyage dans la vie associative

Un des axes transversal aux projets sociaux était de favoriser l'implication des Gens du Voyage dans la vie des Centres Sociaux. Un des moyens a été de penser la gouvernance associative et le principe d'adhésion à l'association.

Une formation des bénévoles administrateurs autour de 3 soirées en octobre, novembre et décembre 2014 dont les objectifs étaient :

- Balayer les statuts associatifs en fonction depuis 2005.
- Etablir un règlement intérieur pour :
  - Redéfinir la gouvernance de l'association et l'implication des usagers dans les instances décisionnelles
  - Organiser des conseils de familles, quel lien avec le CSC, quelles sont nos attentes, qui anime et quel lien avec le CA ?
  - Adhésion/ cotisation à un service est-ce la forme d'implication que nous souhaitons avoir ?
  - Anticiper les évolutions possibles des missions et des territoires

Après ces temps de formation, le CA a rédigé des nouveaux statuts et un règlement intérieur associatif qui permet d'adhérer à l'association, sans principe de cotisation mais par un investissement au projet associatif par du temps, ou des moyens financiers. Ainsi, le travail à destination des Gens du Voyage est de trouver un espace de parole et d'investissement au sein du CSC et non plus par uniquement une cotisation pour le service postal.

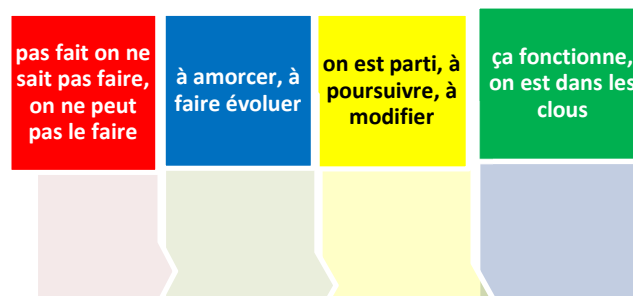
Ces statuts ont été votés le 1er Juillet 2015, la mise en place de cette nouvelle forme d'adhésion a été mise en route en janvier 2016.

#### 2.1.2. Réalisation des bilans intermédiaires

Ce bilan a été réalisé avec les équipes et les administrateurs et ce à 2 reprises. Un bilan intermédiaire a été réalisé en 2015 et un autre en 2016.

La méthode :

- ✗ Plusieurs groupe salariés / administrateurs
- ✗ Répertoire les actions sous la forme suivante :



Ont été prises en compte toutes les actions, celles écrites sur le projet social initial, comme celles réalisées entre temps. Le second bilan intermédiaire a été réalisé à partir du 1<sup>er</sup> bilan intermédiaire.

## **SYNTHESE DE L'ORIENTATION 1** **« FAIRE CONNAITRE / RECONNAITRE LA POPULATION GENS DU VOYAGE »**

Cet axe du projet social est présent au quotidien soit dans nos pratiques soit parce que nous sommes interpellés par des institutions, collectivités, citoyens ou par des Gens du Voyage.

Nous pouvons constater une place de plus en plus importante dans nos pratiques que ce soit dans le cadre de la lutte contre les discriminations ou pour la promotion de leur culture. Cela va de pair avec la place que nous avons réussi à retrouver ou à trouver auprès de nos partenaires et / ou des institutions même si nous avons encore du chemin à parcourir... et qu'il nous faut être conscient que rien n'est acquis !

Concernant **la lutte contre les discriminations et la promotion de la culture des Gens du Voyage**, certaines actions retiennent notre attention :

- ✘ Une implication de plus en plus importante des Gens du Voyage, le travail porte ses fruits puisque nous réussissons de plus en plus à les rendre acteurs :
  - ☀ Réalisation d'une exposition avec les enfants du CLAS ;
  - ☀ Temps d'informations / formations co-animés par des voyageurs ;
  - ☀ Des actions permettant d'agir sur les préjugés, les idées reçues : mieux communiquer pour mieux informer ;
  - ☀ Partenariat avec différentes maisons de quartier : festival à l'Ouest ; fête de quartier de Beaulieu ; Tzigane d'hier et d'aujourd'hui avec la maison de la Gibauderie, Quinzaine de lutte contre les discriminations avec le Toit du Monde.

Impliquer les Gens du Voyage est un processus compliqué et chronophage. Nous sommes face à un public qui n'a pas confiance en lui, peut avoir un sentiment de honte (expression orale), qui pense que le reste de la population a une très mauvaise image de lui. Pourquoi se mettre en avant, faire valoir ses savoirs faire ? Certains veulent bien faire (atelier cuisine sur Tzigane d'hier et d'aujourd'hui, quinzaine de lutte contre les discriminations) mais dans l'ombre. Le travail mené par l'équipe pour amener quelques familles stationnant sur l'aire d'accueil de Beaulieu à mettre en avant et vendre le fruit de leur travail fut un parcours du combattant... 2/3 mois de travail ont été nécessaires (rassurer, dédramatiser, négocier, faire des compromis, accompagner) pour les amener à vendre et à réaliser leur panier en direct. Le bilan très positif de la 1<sup>ère</sup> participation a amené l'équipe à réitérer cette action mais en amenant les familles à faire partager leurs compétences, faire découvrir un savoir-faire qui disparaît. Les habitants et visiteurs ont pu réaliser des petits paniers avec le soutien des vanniers présents. L'année suivante fut un échec, comme quoi rien n'est gagné et que notre présence reste importante.

- ✘ Un meilleur accès aux droits :
  - ☀ Accès aux aides énergies du FSL pour les familles stationnant sur les aires d'accueil et domiciliées dans le département.
  - ☀ Des permanences sociales sur les lieux de vie et au CSC.
- ✘ Une information en direction des Gens du Voyage

Il nous faut également noter que certaines actions n'ont pas pu être développées ou abouties comme nous l'aurions souhaité :

- ☀ Mise en place de débat, ciné plein air en direction d'un large public ;
- ☀ Temps d'informations/formations en direction du personnel ou futurs professionnels de santé ;
- ☀ Formations de l'équipe à l'expression de la discrimination.

L'objectif **« Etre force de propositions auprès des collectivités ou autres institutions »** a également un bilan positif. Aller vers afin de rendre visible les spécificités du mode de vie des Gens du Voyage dans les dispositifs de droit commun n'est pas toujours chose facile puisqu'il nous faut quelquefois nous confronter pour essayer d'adapter tout en respectant le dispositif.

L'ADAPGV 86 est de plus en plus présente dans les instances de réflexions et décisionnelles, ce qui est significatif d'une certaine reconnaissance, expertise.

Les évolutions, actions mises en place qui nous semblent importantes :

- ☀ place de plus en plus importante de l'ADAPGV 86 dans les instances de la FNASAT ;
- ☀ création de 2 aires d'accueil permettant l'accueil dans de bonnes conditions
- ☀ présence dans le copil PDALHPD
- ☀ évolution du travail partenarial avec les bailleurs sociaux
- ☀ participation aux commissions consultatives départementales des Gens du Voyage

D'autres points ne dépendent pas de l'ADAPGV 86 mais plutôt des collectivités locales. Un travail de diagnostic a été réalisé et les interpellations faites... Cela concerne par exemple :

- ☀ Relance d'un groupe de travail concernant l'habitat adapté entre autre sur la commune de St Benoit ;
- ☀ Diagnostic habitat réalisé sur Grand Poitiers ;
- ☀ Réhabilitation d'une aire d'accueil et transformation d'une autre en terrain familial.

## **SYNTHESE DE L'OBJECTIF GENERAL 2** **« AFFIRMER LES FONDEMENTS DU PROJET SOCIAL AU SERVICE D'UN PUBLIC SPECIFIQUE »**

Le travail d'équipe mené depuis bientôt 3 ans a permis, au sein de cette équipe pluridisciplinaire dont certains sont issus du technique, **d'intégrer la notion « projet social » au cœur du quotidien**. Cela peut se percevoir entre autre autour de :

- ☀ Temps de réflexion collectif sur des thématiques communes : scolarisation, domiciliation ;
- ☀ L'usager au cœur de la réflexion : l'équipe a su modifier ses pratiques quant à sa posture face à la mise en place de projets, d'actions. Il est évident maintenant de partir des besoins, envies des usagers avant de construire. Il en est de même en ce qui concerne l'implication du public ou face à une action qui ne fonctionne pas. Aller à la rencontre des familles afin de mieux les comprendre commence à devenir évident.
- ☀ De la gestion des aires d'accueil où l'individu, la famille est au cœur de cette gestion avec comme moteur l'implication, la responsabilisation, le faire-ensemble, faire avec et le aller vers.

**La dynamique de territoire** est actuellement amorcée avec entre autre :

- ☀ Un maillage de territoire réel et opérationnel, il est à noter que les partenariats avec la PMI, les ateliers santé / ville mis en place doivent maintenant perdurer tout en s'adaptant aux besoins
- ☀ Un réseau école développé et qui fonctionne avec des résultats très encourageants dans le domaine de la scolarisation, de la concertation
- ☀ Un travail en direction des travailleurs indépendants qui a su trouver sa place avec entre autre le RSI et la chambre des métiers
- ☀ Un projet « en gestation » dans le domaine de l'insertion professionnelle mais qu'il nous faut maintenant activer

Au-delà de cette dynamique mais très en lien, l'équipe a œuvré pour **faire émerger le dialogue afin d'apaiser les tensions, de favoriser le vivre ensemble**. Le public en direction duquel nous travaillons est souvent source de tensions, d'incompréhensions dont résulte un vivre ensemble compliqué. Le travail mené, épuisant et chronophage par moment, se ressent autour de :

- ☀ Un partenariat « intelligent » avec les services de police associant compression mutuelle et prévention ;
- ☀ Des actions s'articulant autour de la médiation dans le cadre des stationnements illicites et de la cohabitation autour des aires d'accueil. Néanmoins nous sommes demandeurs d'un réel travail partenarial afin d'échanger sur les pratiques et les difficultés liés aux stationnements illicites. Au-delà de cela, il nous paraît important d'établir des diagnostics de ces stationnements permettant d'alimenter entre autre les fiches projets du schéma départemental ou encore d'apporter des réponses en terme d'habitat ;

- ✿ Reconnaissance d'une certaine expertise en direction du public Rrom.

**Le développement des fonctions « accueil »** à, quant à lui, pris une place non négligeable avec un énorme travail des équipes pas toujours facilité et simple. Il se retrouve dans :

- ✿ L'aménagement des locaux permettant d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Il nous reste à aménager un espace internet en direction du public.
- ✿ La création d'un poste d'agent d'accueil permettant de dissocier l'accueil du service postal et de mettre en place des permanences d'aide aux démarches. **A noter que ce poste n'a pu être pérennisé par manque de financement. Depuis juillet 2018 il n'y a qu'une seule personne (situation identique à celle de 2015).**
- ✿ L'amélioration du dispositif accueil des familles sur Grand Poitiers avec un nombre de place suffisant (aire d'accueil). Il nous faut continuer à alerter les élus sur les besoins en termes de terrains familiaux et habitat adapté pour franchir une étape et passer à celle de la réalisation.
- ✿ Le recrutement d'une médiatrice sociale sur les aires d'accueil permettant de mener à bien notre mission. Bilan très positif mais avec l'arrivée de 2 aires d'accueil supplémentaires et une fréquentation en hausse, force est de constater qu'une seule personne ne suffit pas. Les élus ont été interpellés et une demande d'un 0.8 ETP a été faite (axe accompagnement des familles au sens large, scolarisation, actions éducatives...). La réponse apportée fut négative.

En lien avec l'axe cité ci-dessous et afin d'asseoir réellement la distinction entre les fonctions accueil et service postal, il nous a fallu **valoriser ce service postal**. En effet, depuis de nombreuses années, ce service, porte d'entrée du public du Centre Social, était perçu (par le public) comme était la fonction principale du Centre Social. Le travail accompli, par l'ensemble de l'équipe à différents degrés, a permis de faire que le public prend du plaisir à venir et à découvrir les différentes actions menées par le CSC (et à s'y inscrire), à s'informer. Avant d'arriver à cela, il nous a fallu le faire évoluer :

- ✿ Mise en place de nouveaux règlements intérieurs
- ✿ Identifier les lieux : borne d'accueil, salle d'attente, salle de lecture du courrier et d'aide aux démarches...
- ✿ Mettre en place des permanences d'aide aux démarches
- ✿ Laisser le CSC ouvert tout en fermant le service postal

Il nous faut maintenant développer nos actions sur la citoyenneté et créer un cyber poste. Nous nous interrogeons sur la faisabilité de cela avec un poste en moins (0.6 ETP).

Tous les points cités dans cette synthèse ont un point commun c'est **l'implication des usagers**. Ce n'est pas la mission la plus simple que nous avons à mener au regard du public accueilli. En effet, ce n'est déjà pas facile avec l'usager lambda, cela l'est encore plus avec les Gens du Voyage. Cela peut s'expliquer par leur histoire, le manque de confiance en eux, une méfiance très importante, le point de leur culture et du groupe...

L'équipe a su, malgré tous ces freins, créer de la confiance, accepter les échecs (tout en les analysant), avancer doucement pour au final réaliser de belles avancées et actions :

- ✿ Implication des Gens du Voyage acceptant d'intégrer des instances de l'ADAPGV 86 (réflexion sur la gouvernance...), participation à des regroupements régionaux, à des réunions avec des techniciens de Grand Poitiers sur les aires d'accueil ou le terrain de grand passage....
- ✿ Implications de voyageurs dans la programmation des sorties familles, des animations ponctuelles...

Ils sont même aujourd'hui demandeurs, force de proposition...à nous de nous en saisir !

### **SYNTHESE DE L'ORIENTATION 3** **« FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE LA FAMILLE »**

Cet axe était quasi inexistant avant l'écriture de ce nouveau projet social. L'équipe a dû intégrer cette notion famille au sein de ses pratiques et il nous a fallu faire un énorme travail avec les familles afin de leur permettre d'intégrer ces nouvelles actions.

Le bilan de cet objectif général est repris en quasi-totalité au sein des fiches actions FAMILLE et SANTE.

Néanmoins, l'objectif général « **amener les familles à être autonomes** » mérite de s'y poser même si certains points ont été déjà abordés au sein des autres synthèses. Nous sommes confrontés à un public qui n'a pas confiance en lui, et qui par principe ne sait pas faire. Il est indéniable de dire aussi que le fonctionnement des institutions ne leur permet pas toujours de se sentir capable. Cet objectif général et cela peut s'étendre à l'orientation « favoriser l'épanouissement de la famille », nécessite un investissement important de l'équipe. Cela demande beaucoup de présence et d'énergie pour arriver tout doucement à avancer. Il nous faut donner confiance, rassurer, dédramatiser, démontrer que cela est possible... Ce qui peut paraître simple ne l'est pas toujours ! Il nous faut travailler également sur leur image, leur difficulté à comprendre, leur peur de ne pas être compris, tous ses points ramenant à leur histoire et à l'image que la société a d'eux. Pour avancer, un travail partenarial avec tous les interlocuteurs est incontournable mais pas toujours facile. Ce point qui va de pair avec cette orientation, nous allons la retrouver dans l'orientation « Faire connaître et reconnaître la population Gens du Voyage ». Le manque d'effectif au sein de l'équipe ne nous permet pas de mener à bien toutes les actions permettant de favoriser l'épanouissement de la famille.

Nous pouvons constater au fil de ce bilan intermédiaire que cela avance mais qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, tant avec les Gens du Voyage qu'avec nos partenaires (institutionnels ou financiers).

Un travail a été mené et continue de l'être en direction des autoentrepreneurs avec, entre autre, des outils leur permettant de gérer leur compte « livret de compte » et de s'organiser dans leurs papiers administratifs (à destination de tous). La mise en place des permanences d'aide aux démarches a également permis aux usagers de pouvoir être accompagnés dans leur recherche d'emploi avec par exemple la rédaction de CV.

Est également à noter l'amorce d'une action « insertion professionnelle » en lien entre autre avec le réseau SIAE. Les démarches ont été faites en direction de ce réseau, il nous faut maintenant le faire vivre. Cela pose la question d'un manque de temps, principalement de l'assistante sociale, puisqu'avant de mettre en place ce projet et d'être en capacité d'intégrer notre public au sein de cette démarche d'insertion, il nous faut le « préparer » à cette démarche dont il est loin.

## FICHE ACTION FAMILLE

<p><b><u>Objectifs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la culture Gens du Voyage au travers de l'implication des familles</li> <li>• Inscrire les actions du Centre Social dans une dynamique de territoire au travers un maillage partenarial nous permettant de mieux prendre en compte, accompagner les familles</li> <li>• Développer les fonctions « accueils » : aller à la rencontre des familles pour mieux les accueillir au sein du CSC</li> <li>• Faire valoir la gestion des aires d'accueil comme un atout au service public : être attentif à l'usage des aires d'accueil par l'application du RI et par la responsabilisation des familles</li> <li>• Impliquer les usagers en permettant aux familles d'être force de propositions et acteurs des actions proposées</li> <li>• Améliorer l'accès à la santé</li> <li>• Amener les enfants vers l'école</li> <li>• Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires mobilisés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maisons de quartiers ou tout autre lieu permettant de promouvoir cette population ou de les amener à « fréquenter » les équipements de leurs territoires de vie</li> <li>- PMI</li> <li>- Ateliers santé ville</li> <li>- Les petits débrouillards</li> <li>- L'association le plac'art</li> <li>- L'association la toupie volante</li> <li>- Les écoles, collèges et l'EN</li> <li>- Services sociaux et éducatifs (ASE, PRISM, CMP...)</li> </ul>	<p><b><u>Territoire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Poitiers</li> </ul> <p><b><u>Durée de l'action</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout le temps</li> </ul>
--	---	---



- Différents services liés aux démarches administratives (accès droit commun) tels que CPAM, RSI, CAF, MSA, Impôts...
- Partenaires médicaux : CHU, médecins, dentistes....
- CAF et FCSF concernant le départ en vacances autonomes

**Déroulement de l'action :**

Cette action se décline sous différents aspects :

- **Impliquer les familles dans les actions menées par le CSC** de manière à faire valoir leurs savoirs faire et à les amener à être acteurs (ne plus subir) : cela se déroule de façon ponctuelle en fonction des opportunités (fête de quartier, évènements divers...). Nous pouvons également les impliquer dans :

- la programmation des sorties familles ;
- le respect du règlement intérieur des aires d'accueil où nous les accompagnons principalement dans leur rôle de parent ;
- leur implication lors de la mise en place de vacances autonomes (gestion du budget avant et pendant le séjour ; organisation de la cellule familiale, logistique...);
- leur lieu de vie en leur permettant de s'investir afin de l'améliorer (aires d'accueil, TGP, terrains familiaux...). Soit par l'intermédiaire de recueil de parole soit en les conviant lors de réunion avec des partenaires...
- Une réflexion menée sur la gouvernance de l'association :

- **Accompagnement individualisé lors de difficultés éducatives** : cela sera mis en place à la demande des parents face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants dans leur quotidien (autorité, scolarisation...) ou si nous sommes contactés par une école ou un collègue, afin de faire l'intermédiaire entre l'école et la famille, dans le cadre de situations complexes ou par un service social ou judiciaire. Il permettra aux parents d'être écoutés et soutenus face aux difficultés qu'ils rencontrent, leur permettant de trouver des solutions, de prendre confiance dans leur rôle de parents mais aussi face à l'école, aux institutions, associations qui les entourent. Cette action s'adresse à tous les usagers du CSC.

- **Le café rencontre** : action qui ne fonctionne pas malgré différentes formules expérimentées par l'équipe. Cette action qui se voulait conviviale nous aurait permis de regrouper sur un temps bien défini un petit de groupe de femmes permettant d'aborder différents thèmes. Il a donc été décidé de modifier cette action et de la rendre plus spontanée. Rien n'est programmé ni défini, cela se fait en fonction de l'envie des personnes. Autours d'un café offert spontanément, nous pouvons passer un moment agréable tout en échangeant sur différentes thématiques.

- **Amener les enfants et les parents à aller vers et dans l'école** : action est en lien très étroit avec les aires d'accueil et la domiciliation. Un partenariat très étroit s'est construit avec les écoles et les collèges permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les parents comme leurs enfants. Cette relation privilégiée, fruit d'un long travail, permet de dédramatiser l'école et de tendre vers une scolarisation de qualité. Cela est renforcé par des actions CLAS menées, sur les aires d'accueil. Au-delà de tout cela, c'est un accompagnement de l'équipe dans l'organisation quotidienne de la cellule familiale autour de l'école.

- **Améliorer l'accès à la santé** : accompagner les familles dans cet axe là c'est également travailler sur leur autonomie, la valorisation de leurs savoirs faire, leur responsabilisation, une dédramatisation et une meilleure prise en compte de leur bien-être. Cela se concrétise par exemple par une amorce de partenariat avec la PMI (mise en place de permanences sur les aires d'accueil), permanence sociale sur les aires d'accueil, accompagner vers le droit commun, accompagner vers et dans les services médicaux, des animations avec la création d'un photo langage permettant de mieux cerner leurs demandes et attentes (travail réalisé avec les ateliers santé / ville). Avec toujours en objectif : l'axe préventif pour tous les membres de la famille.

- **Ateliers papotage** : mis en place sur une aire d'accueil à la demande de mamans au rythme d'une séance tous les 15 jours. Cela fonctionne bien et permet autour d'un café d'aborder différents domaines (éducatifs, scolarisation, confiance en soi, bien être...). Cela a permis par exemple la mise en place d'un premier atelier parents / enfants qui a bien fonctionné.

- **Sorties familles et vacances autonomes**: ces actions fonctionnent et répondent à un besoin. Besoin de partir, passer du temps ensemble tout en découvrant de nouvelles choses. Cet outil est très intéressant car il nous permet, au-delà de l'aspect loisirs, d'avoir une autre relation avec les familles et un autre regard sur le fonctionnement intrafamilial. L'action vacances autonomes « séduit de plus en plus de familles » et leur permet de se rendre compte qu'ils sont capables de partir en vacances mais aussi de s'organiser.

### Analyse et bilan

Le bilan de ces actions familles est dans son ensemble très positif. Quelques points négatifs sont malgré tout à noter comme les cafés rencontres, les actions santé/préventions qui sont compliquées à mettre en place...

D'autres axes ne sont pas totalement satisfaisants par manque de temps de l'équipe ou par manque de personnel : ateliers papotage à développer sur d'autres lieux de vie, meilleur accompagnement des familles (plus de régularité, de disponibilité...) pour un réel travail de fond et ce principalement sur les aires d'accueil. Cet axe très important du projet social a pris toute sa place et tout son sens au sein de l'équipe du CSC. Concernant les familles, nous sommes de plus en plus un repère basé principalement sur la confiance ce qui nous permet de mettre en place, de construire...

Néanmoins, la perte d'un poste d'animateur / scolarisation depuis fin 2016 nous questionne. En effet, nous sommes dans l'obligation de réduire nos actions sur les aires d'accueil en ce qui concerne les temps d'animations, de sorties entre enfants, en familles mais également tout le travail en direction de l'école.

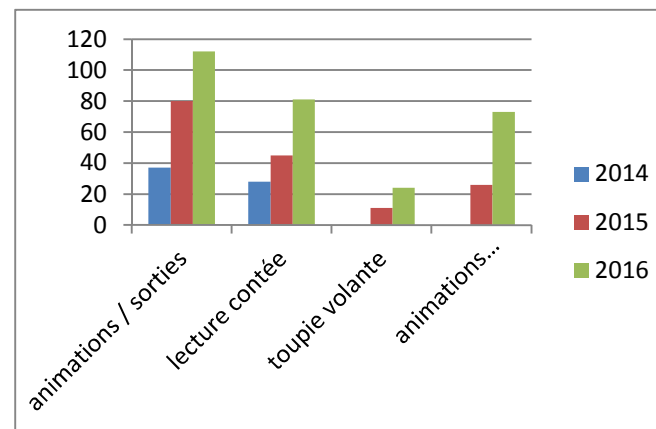
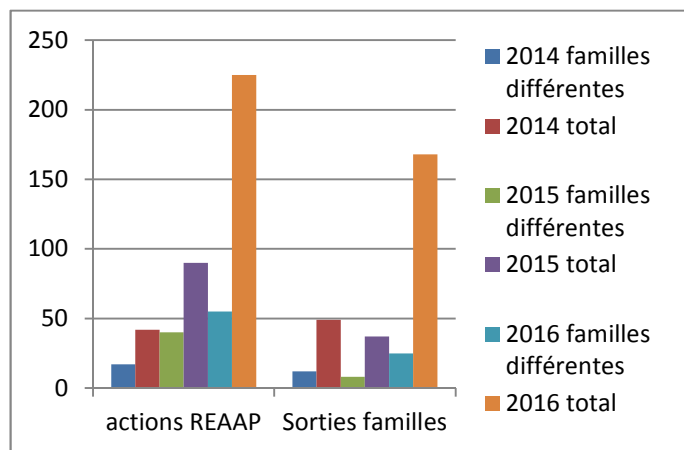
### Perspectives

Il nous faut poursuivre le travail mis en œuvre depuis 3 ans, développer le travail amorcé avec la PM, l'atelier papotage, les ateliers parents / enfants, l'implication des familles...

Nous sommes persuadés du fait qu'un autre poste de médiatrice sociale sur les aires d'accueil est indispensable pour poursuivre notre travail en direction des familles. Les financements sont demandés pour 2017.

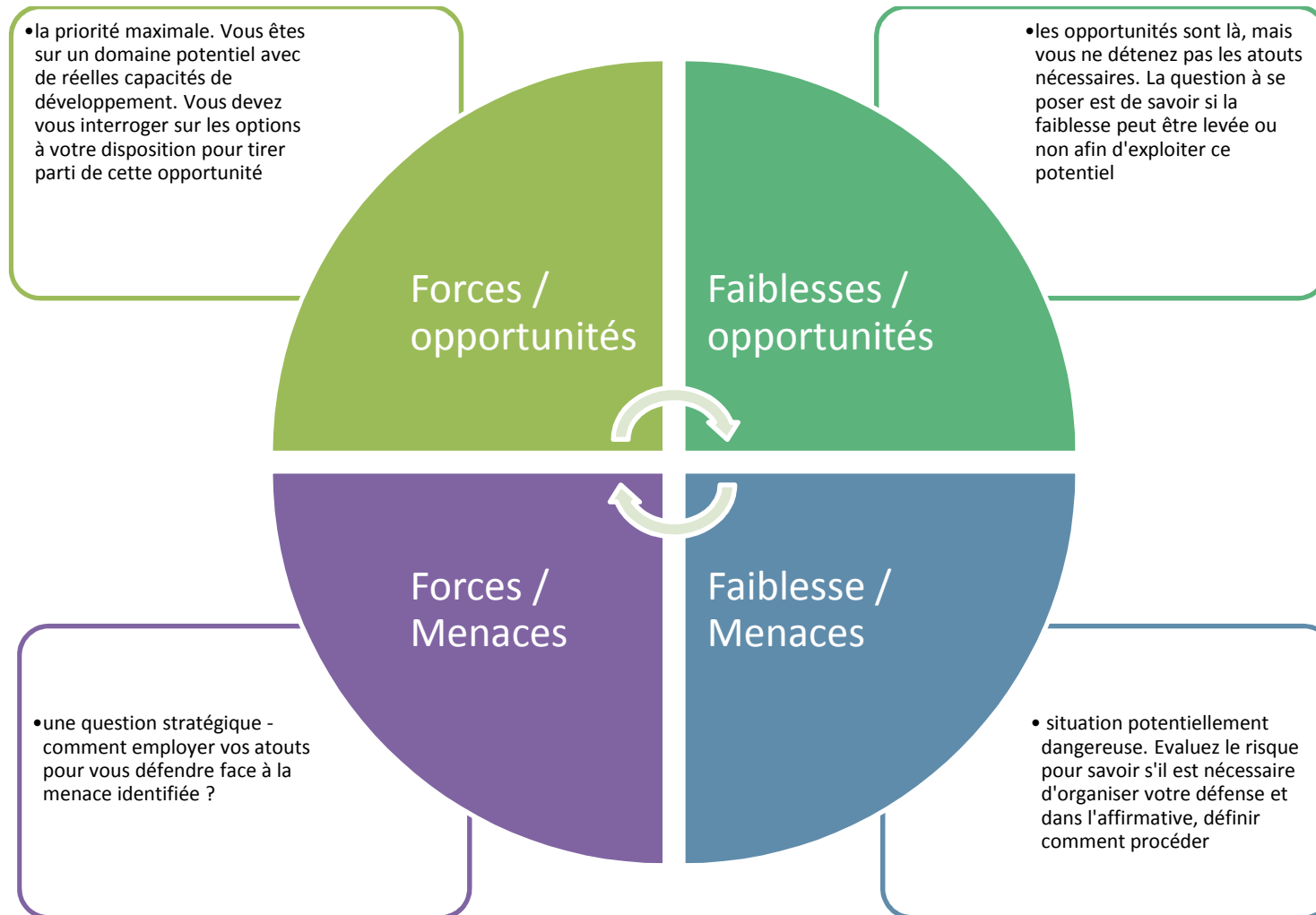
La perte du poste d'animateur va se ressentir en 2017 et risque de mettre à mal tout le travail accompli pour 2013.

### Bilan quantitatif

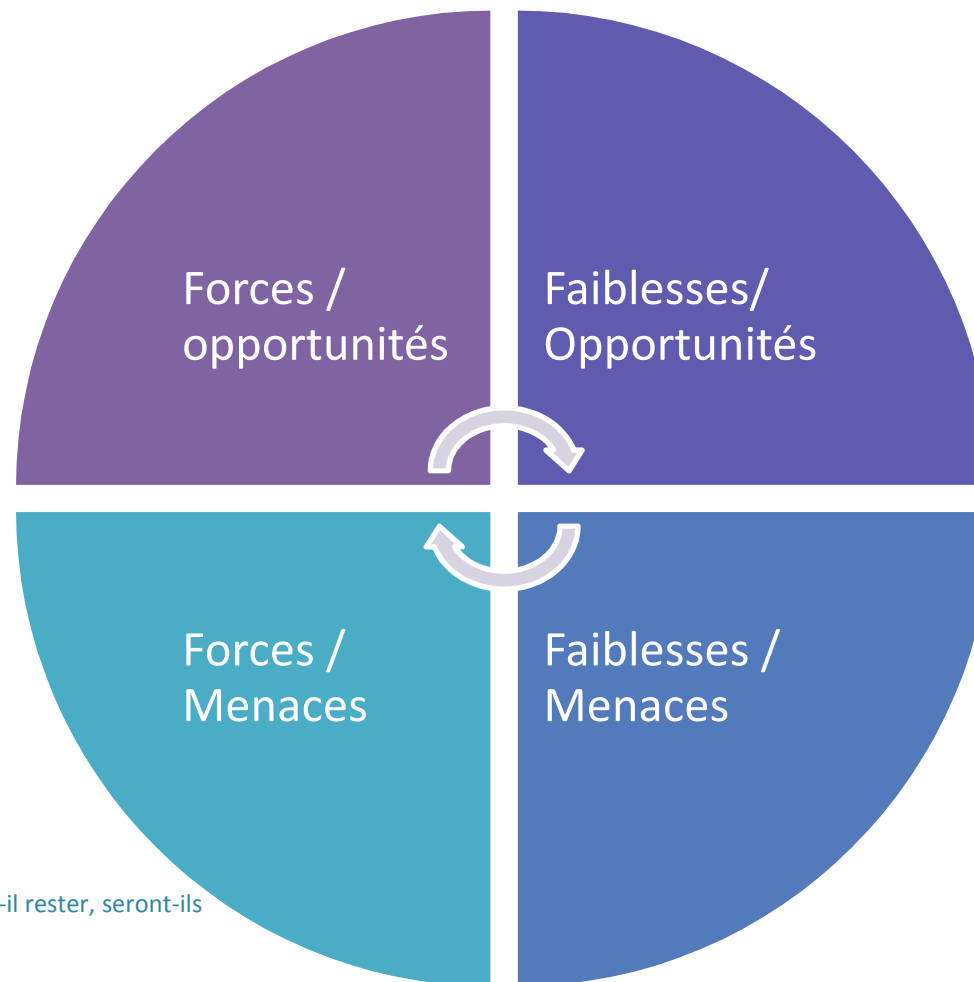


## 2.2. Posture de l'ADAPGV après 5 années de projet social

Après une démarche d'évaluation en interne de notre environnement institutionnel, partenarial, social, de notre public et de l'environnement économique de l'Association, nous avons analysé la posture associative au terme de cette période de projet social. Ce graphique est le fruit d'un travail mené avec l'ensemble de l'équipe salariée ; il est une photographie des représentations des salariés à un instant T.



- Connaissance du public et expertise
- Pluridisciplinarité, adaptabilité
- Equipe militante
- Avoir un sens critique du recul
- Rester acteur de la compréhension de ce que sont les voyageurs
- Préserver une équipe pro
- S'adapter, innover sans se faire « manger »
- Capacité à se remettre en question
- Les valeurs associatives
- Complémentarité



- Manque de temps, équipe à flux tendu
- Discriminations renforcées
- Etre oubliés par les institutions
- Que le public ne suive pas le projet social
- Ethnocentrisme
- Réticence/défiance des partenaires
- Disparaître : combien de voyageurs va-t-il rester, seront-ils tous sédentarisés ?
- La fragilité des financements
- Peur de se renier

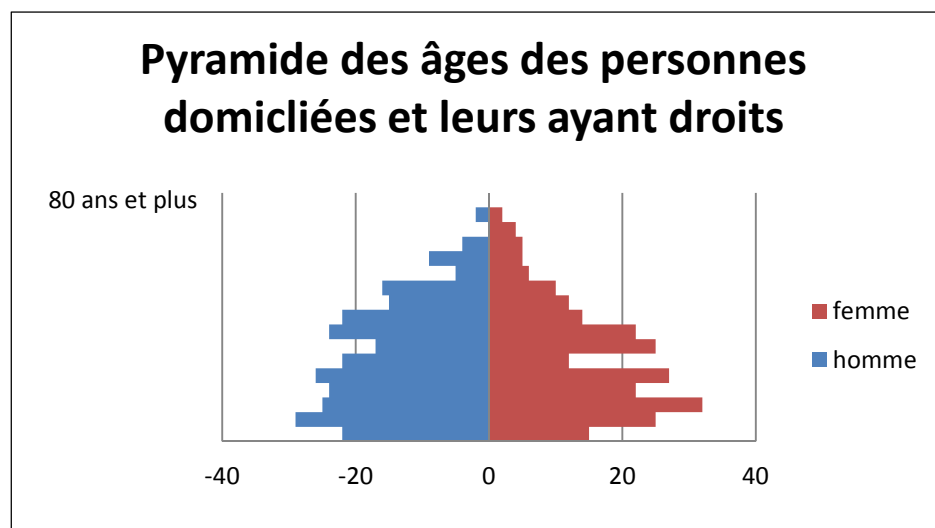
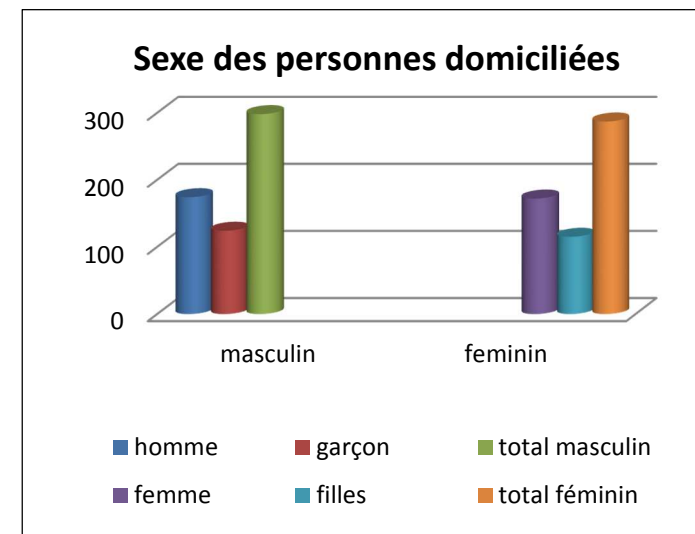
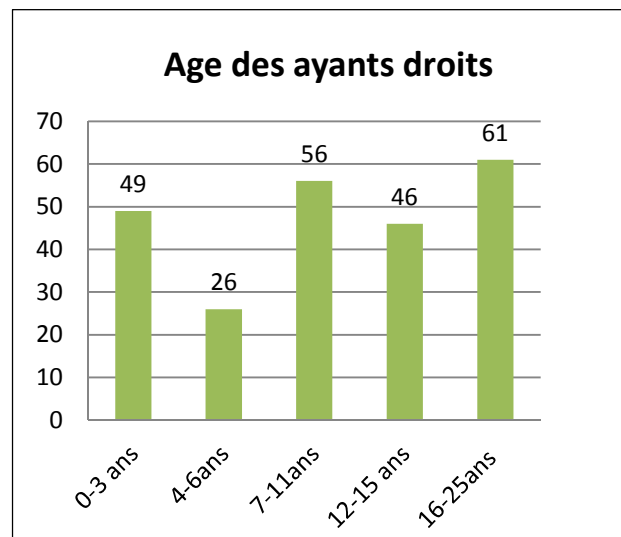
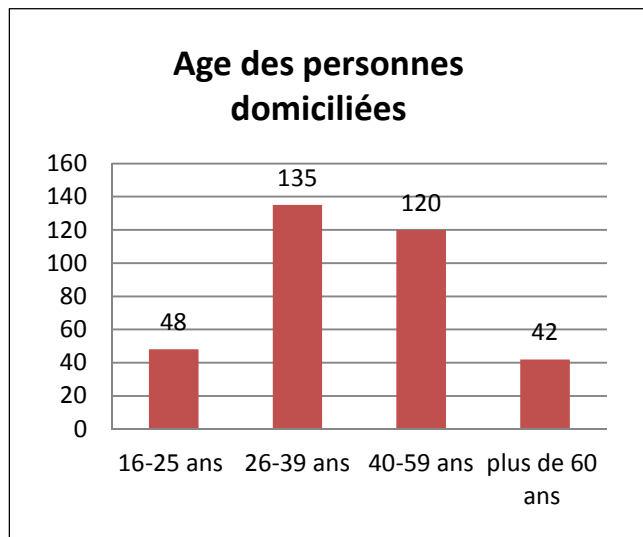
- Meilleure communication pour une meilleure lisibilité
- Favoriser et implication des usagers dans la vie de l'ADAPGV
- Devenir une structure incontournable, reconnue et financée à hauteur de son expertise
- Etre acteur de la non discrimination
- Contribuer aux pouvoirs d'agir des Gens du Voyage
- Cohérence avec les actions partenariales
- Disparaître, ne plus avoir besoin d'exister
- Implication des voyageurs
- Plus de moyens humains et financiers
- Améliorer et croiser les regards
- Ligne politique affirmée

- Nos propres préjugés
- Ne pas savoir dire non (Gens du Voyage, partenaires, institutionnels)
- Manque de politique d'accueil des bénévoles
- Ne pas travailler sur l'autonomie des usagers
- Pas assez de recul car dans l'action
- Ne met pas assez en avant notre expertise
- L'éparpillement
- Manque de communication interne
- Se prendre pour le comité de défense des voyageurs et se sentir agressés

### 3. VERS LE PROJET SOCIAL 2019-2022

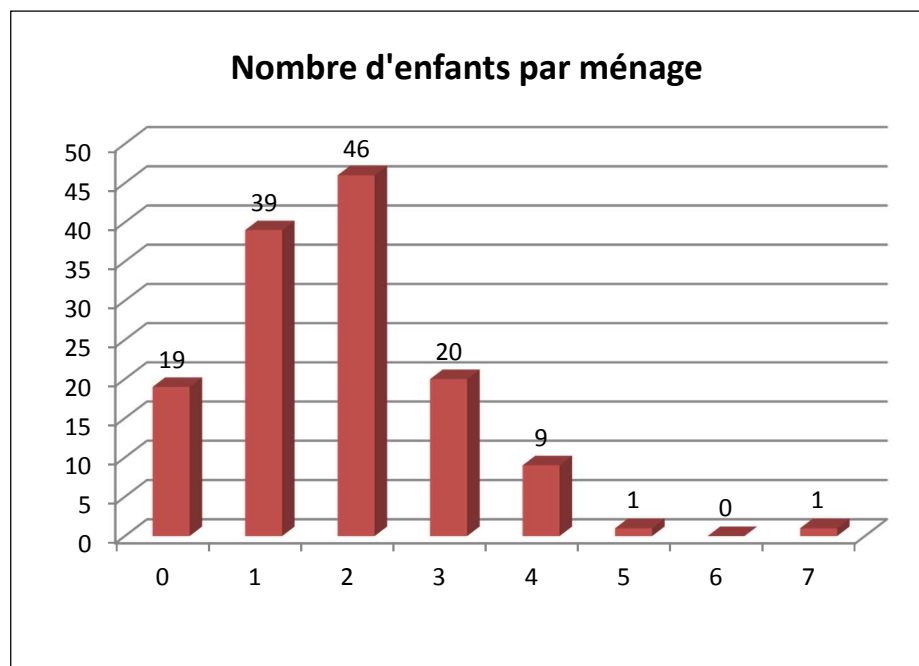
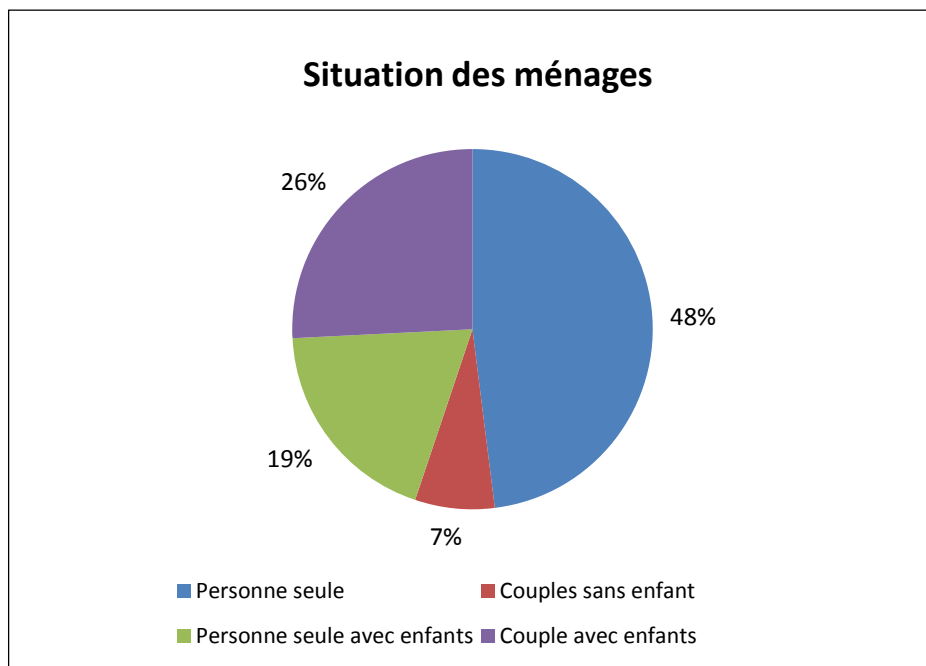
#### 3.1. Le public du Centre Socio Culturel

##### 3.1.1. La population qui fréquente le CSC



- Au regard de ces données nous constatons :
  - 30 % des personnes ont moins de 15 ans
  - 19% des personnes ont entre 16 et 25 ans
  - 23 % des personnes ont entre 26 et 39 ans
  - 20.8% des personnes ont entre 40 et 59 ans
  - 7.2 % des personnes ont plus de 60 ans
- Il existe un équilibre entre les hommes et les femmes et ce quel que soit l'âge.
- Nous notons un pourcentage important des – de 25 ans dans les ayants droits ce qui peut nous emmener à penser que la notion de famille va augmenter dans les années à venir .De plus apparait une population jeune avec une petite enfance très importante.
- Une augmentation non négligeable de la population de + de 60 ans puisqu'en 2013 nous étions à 3.4% soit une augmentation de 3.8 points.
- Ces éléments d'analyse nous permettent d'affirmer qu'il est primordial de développer les axes de la petite enfance, de la jeunesse et une prise en compte des personnes vieillissantes au sein de nos actions.

## TYPOLOGIE DES MENAGES DOMICILIÉS

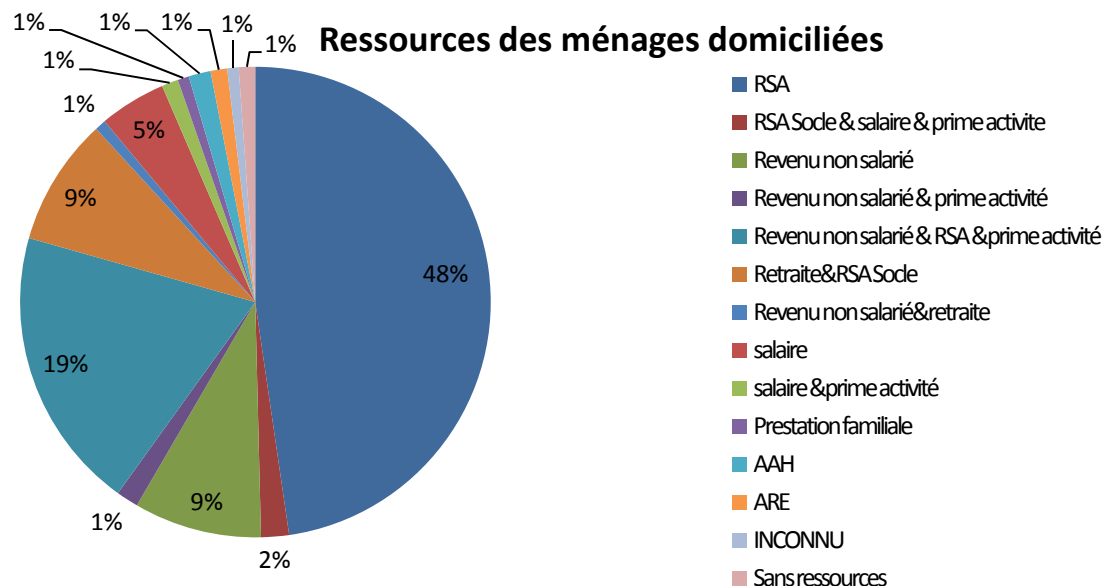


Nous constatons que 45 % des ménages accueillis au sein du CSC GP sont des personnes ayant et vivant avec leurs enfants. Ce pourcentage important valide le fait que nous développons nos actions en direction de la famille avec une attention particulière portée au soutien à la fonction parentale.

A contrario nous accueillons 48 % de personnes vivant seules et n'ayant pas d'enfants. Il nous faut donc rester vigilant, attentif à cette population et veiller à en tenir compte.

Le nombre d'enfant par ménage est majoritairement compris entre 0 à 3 enfants puisque cela représente 92 % ménages.

## RESSOURCE DES PERSONNES DOMICILIÉES :



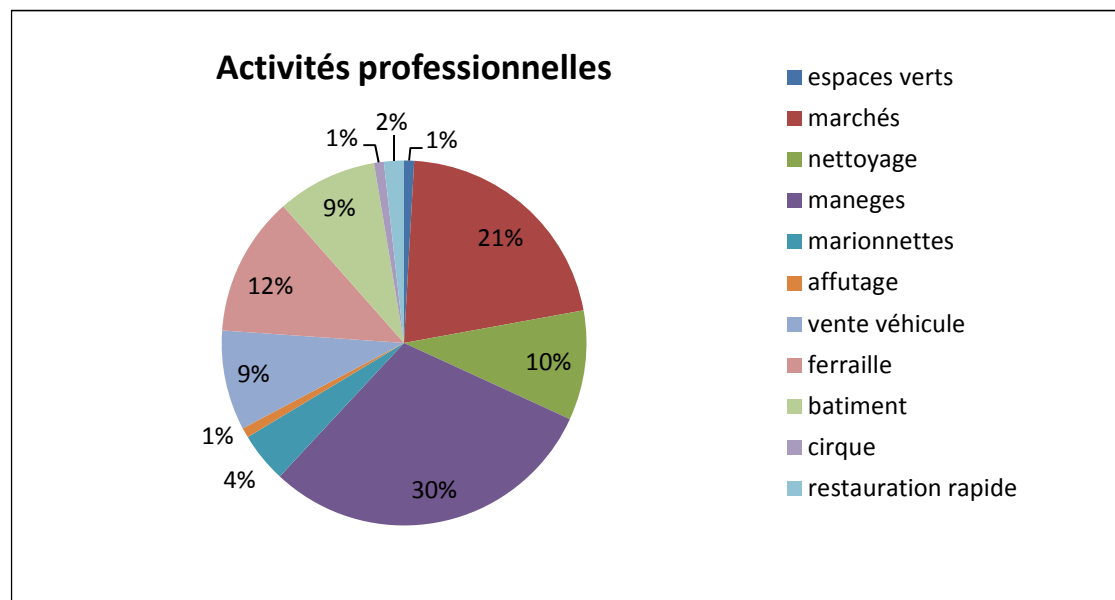
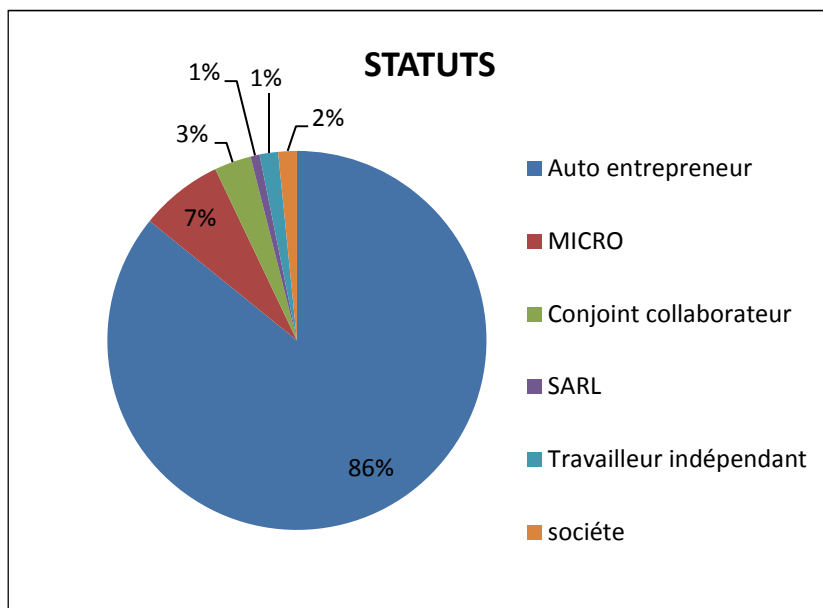
Le nombre de personnes pris en compte dans ce graphique est de 263 contre 200 en 2014 soit une augmentation de 31.5%.

- 70 % des personnes domiciliées (soit 184 personnes) sont concernées par le RSA et donc accompagnées par l'assistance sociale, dont 48 % n'ayant aucune autre source de revenu (chiffre en légère baisse par rapport à 2014) et 30% sont des personnes ayant une activité professionnelle mais peu rémunératrice (revenu non salarié ou salaire)
- Les personnes ayant comme ressources des revenus non salarié (travailleurs indépendants) sont en forte augmentation, ils représentent 80 ménages (certains perçoivent le RSA) soit 30.5 % des personnes accompagnées.
- Le nombre de personnes ayant ouvert leur droit à la retraite est en petite augmentation, cela concerne 25 personnes (+ 10) dont 4 perçoivent un complément (RSA et/ou revenu non salarié) soit 9.5 %.
- A noter qu'apparaît des personnes percevant l'ARE (Allocation Retour Emploi).

**Au regard de ces éléments d'analyse, nous pouvons en extraire les axes de travail suivants :**

- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA reste un point central de l'accompagnement social avec un axe à prendre en compte qui est celui des travailleurs indépendants et des personnes ayant une activité salariale ;
- La prise en compte des personnes de + de 60 ans qu'elles perçoivent ou non la retraite ;
- Un accompagnement socio professionnel permettant au public accueilli de pouvoir être accompagné d'une manière ou d'une autre vers une activité professionnelle.

## ACTIVITES PROFESSIONNELLES DES PERSONNES DOMICILIEES



Concernant l'activité professionnelle nous constatons une augmentation importante de personnes inscrites au registre du commerce et des métiers leur nombre est passé de 87 en 2014 à 127 (+ 47%). Le statut professionnel des Gens du Voyage qui fréquentent le CSC GP sont majoritairement auto entrepreneur (86%) chiffre en légère hausse par rapport à 2014 (+ 4 points), en revanche le statut MICRO est en forte baisse de 78 %. Apparaît de nouvelles formes, minoritaire aujourd'hui, comme le statut de SARL et de Société.

En 2018 les Gens du Voyage exercent majoritairement une activité de forain / circassien (manège, marionnettes, cirques, restaurations rapide) 37 % et une activité de marchand ambulant (vente sur les marchés, foires...) pour 21 %. L'activité professionnelle n'avait pas été étudiée en 2014 néanmoins nous pouvons malgré tout dire que l'activité professionnelle évolue. En effet certains métiers traditionnellement exercés par les Gens du Voyage comme l'affutage et les espaces verts sont en forte baisse puisqu'ils ne représentent que 2 %. Le ferrailage, les activités liées au bâtiment et nettoyage occupent, quant à elles, toujours une place importante 31 %.

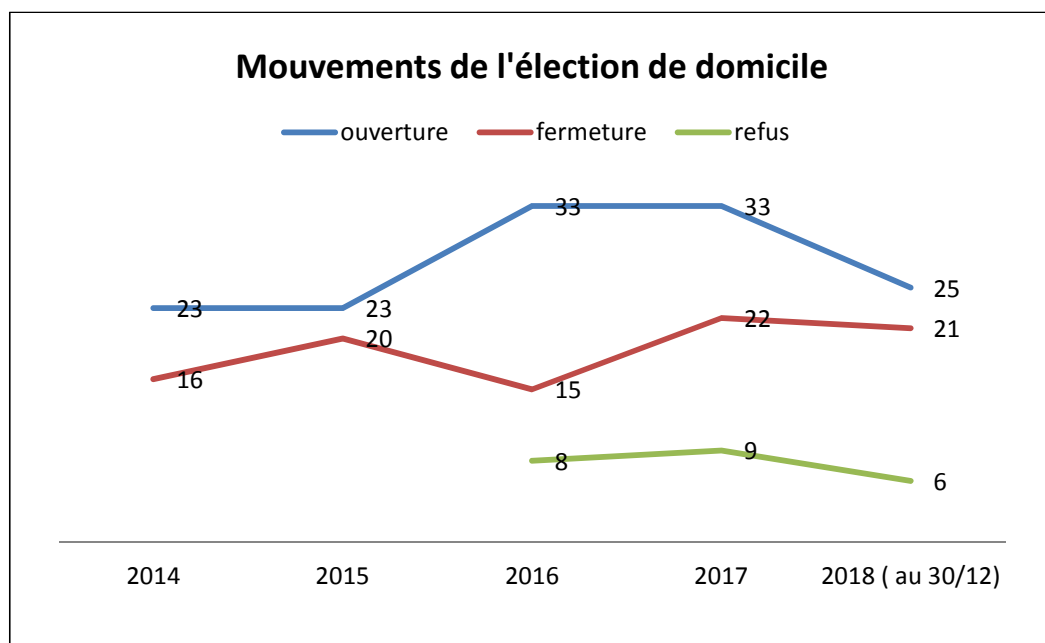
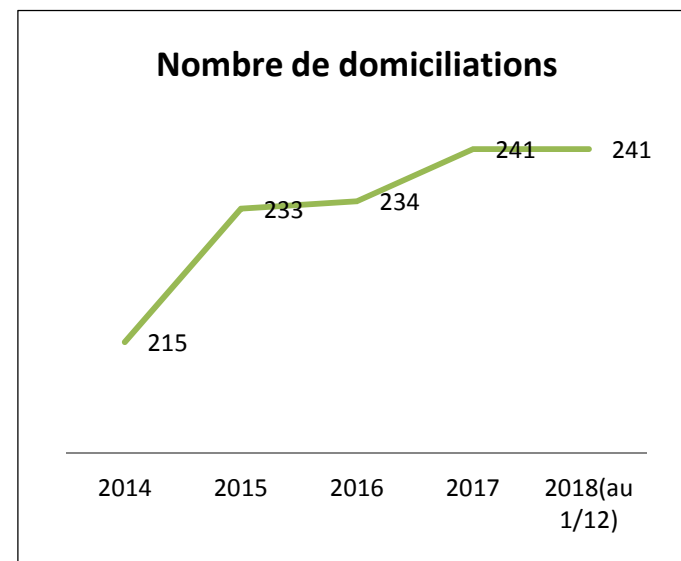
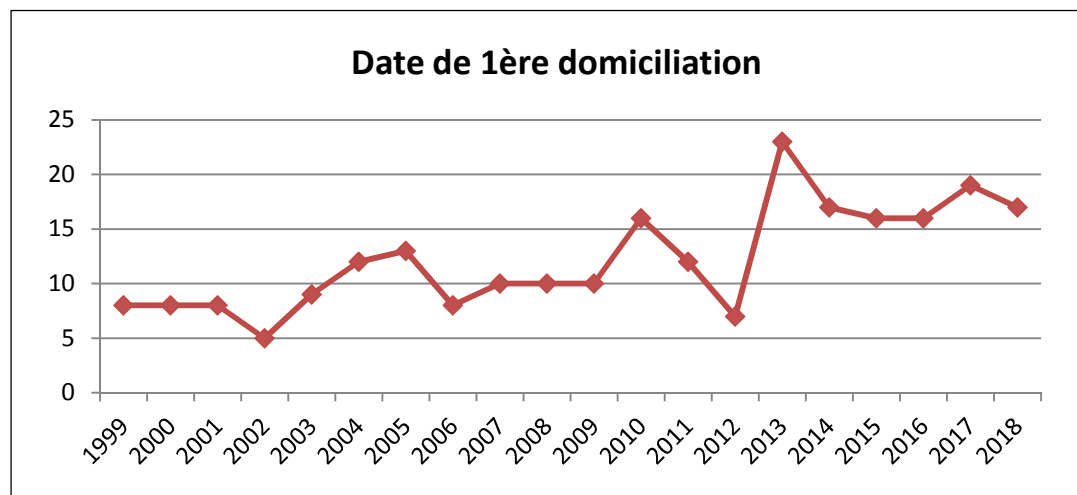
Ces points statistiques nous permettent de dire que l'accompagnement des Gens du Voyage dans leurs activités professionnelles (accompagnement social, socio professionnel, aide aux démarches) reste un axe fort de notre activité que nous ne pouvons pas négliger. Mais également de dire que nous accueillons sur Grand Poitiers une population ayant une itinérance importante.

Définition Micro entrepreneur : ce sont des travailleurs indépendants dont les cotisations URSSAF sont calculées à partir du chiffre d'affaire de l'année précédente (1 déclaration par an)

Définition Auto entrepreneur : ce sont des travailleurs indépendants dont les cotisations URSSAF sont calculées à partir du chiffre d'affaire du trimestre précédent (déclaration trimestrielle)

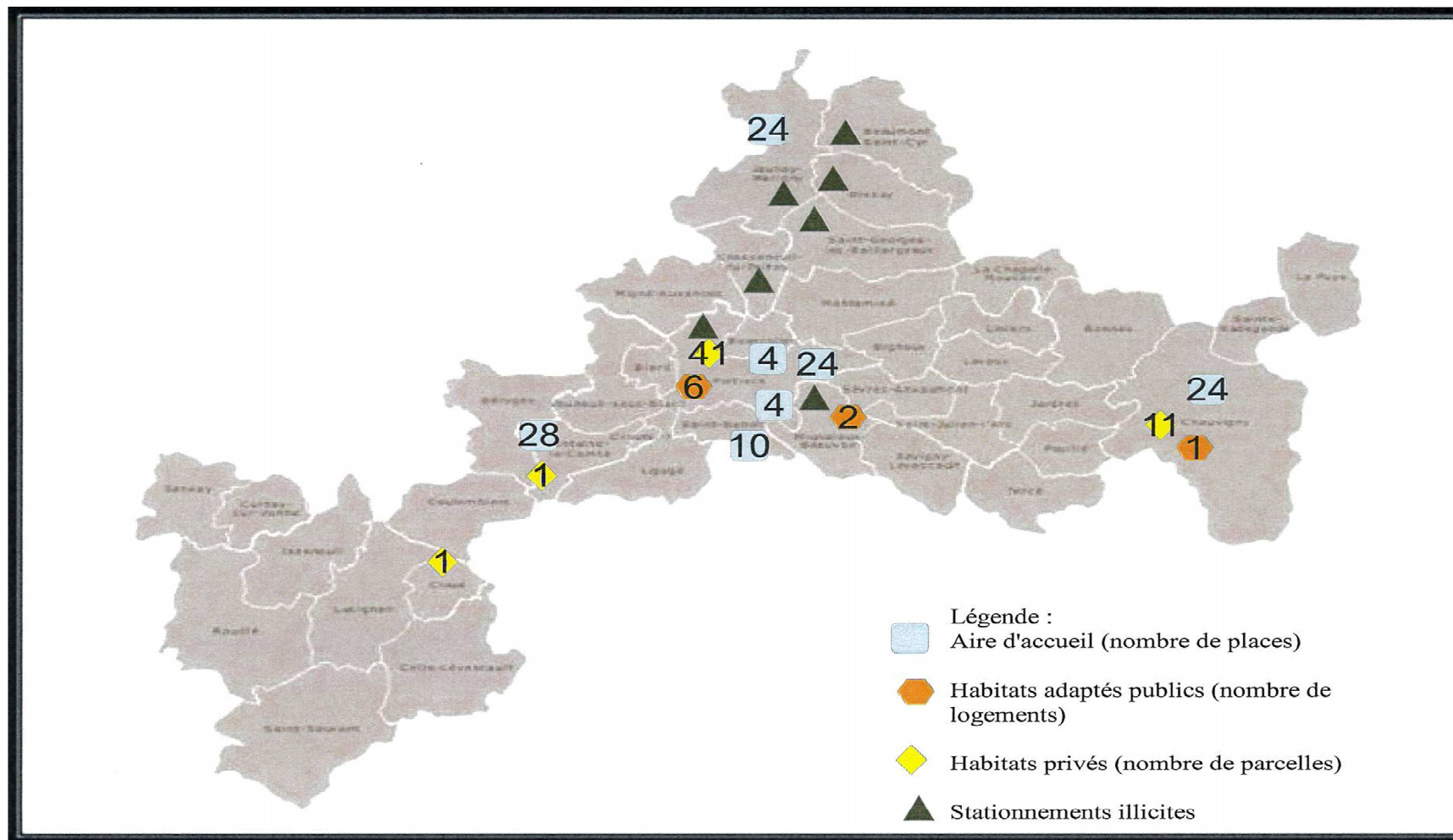


## EVOLUTION DES DOMICILIATIONS



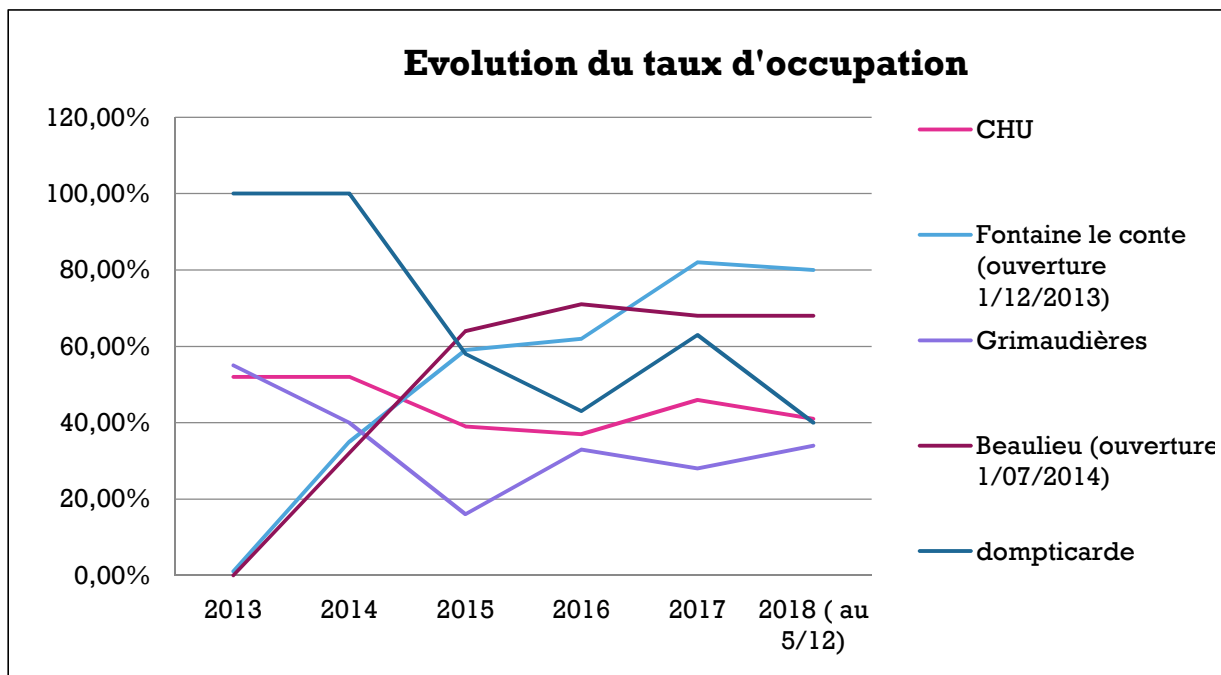
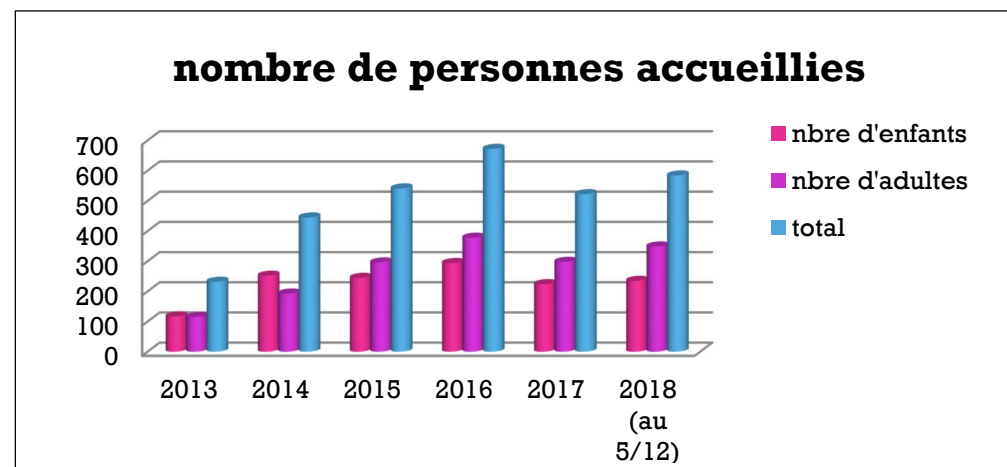
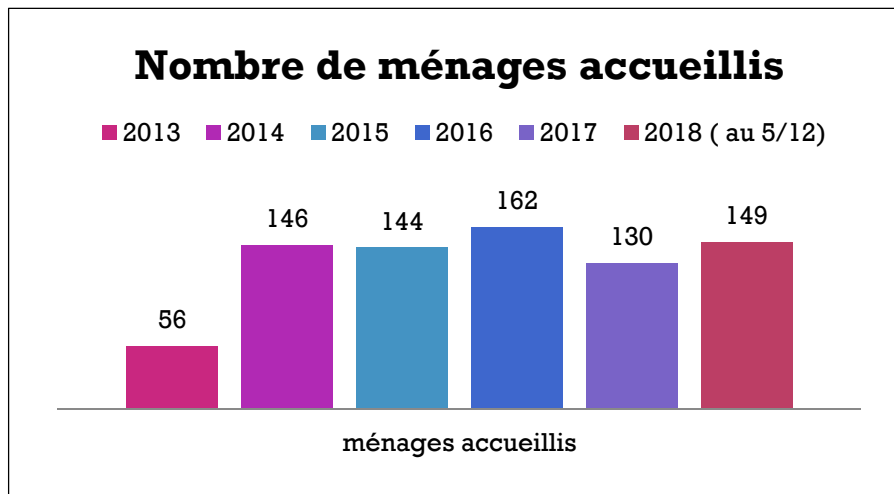
- Une évolution croissante maîtrisée à l'inverse des autres « sans domiciles stables » mais avec un turn over très faible.
- Il nous faut rester vigilant quant au seuil de 250 domiciliations posé par l'ADAPGV 86 dans son agrément avec la DDCS, seuil au-delà duquel nous ne sommes pas en capacité d'accompagner correctement les personnes (moyens humains). Ce seuil est quasiment atteint puisqu'au 01/12/2018, il y a 6 demandes de domiciliation en cours.

### 3.1.2. Où vivent les Gens du Voyage sur le territoire



*Source ADAPGV*

### 3.1.3. Occupation des aires d'accueil de GP 13



- Le nombre de ménages accueilli est constant avec un pic en 2016 et une légère hausse en 2018.
- Nous constatons un phénomène de résidentialisation principalement sur les aires d'accueil de Beaulieu et de Dompticarde. Un travail de diagnostic a été mené qui nous a permis d'amorcer un travail avec la collectivité sur la nécessité de créer des terrains familiaux locatifs.
- Ces chiffres nous permettent d'affirmer notre projet d'accompagnement global tant en direction des ménages que des enfants.

### 3.1.4. La parole des voyageurs

Le recueil de parole s'est réalisé à partir d'un questionnaire semi-directif (cf. annexe) avec des questions ouvertes lors d'entretiens individuels. Le questionnaire se décompose en 2 parties : questions généralistes et thématiques. 21 questionnaires ont été réalisés, une majorité de femmes ont répondu (18), les âges représentés vont de 24 à 70 ans et tous les types d'habitat sont représentés (caravanes, logements adaptés, logements traditionnels) sur différents lieux de vie (terrains familiaux privés, aires d'accueil).

#### Regard sur le nom de l'association

- Majoritairement ils répondent "on est voyageur ,on l'assume et on le reste"
- certains trouvent que cela peut être gênant surtout au niveau de l'adresse.

#### Quelle image avez-vous du CSC GP ?

- Il est principalement identifié comme permettant de recevoir son courrier, d'être aidé dans les démarches administratives, la gestion des aires d'accueil, apporter des conseils, accompagner dans les projets.
- C'est un espace de médiation entre l'administration, les collectivités, l'Etat, les écoles et les Gens du Voyage "Ils sont nos porte-paroles, nos intermédiaires"

#### Qu'est-ce que le CSC GP vous apporte ?

- De l'aide, du soutien,de la compréhension
- Un accompagnement dans tous les domaines
- Un accueil de qualité sur les aires d'accueil
- Un espace de confiance qui nous permet de nous confier
- En résumé : des soucis en moins et de la bonne humeur !

#### Est-ce que le CSC GP répond à vos besoins ?

- Majoritairement ils répondent OUI : "L'ADAPGV gère nos attentes comme il faut"
- Ils aimeraient que nous mettions en place plus de sorties familles, plus de moments conviviaux, plus d'actions santé...
- Un souhait est que le CSC GP puisse faire accélérer les constructions de Terrains Familiaux locatifs

## Avez-vous un sentiment de discrimination ?

- OUI pour la majorité.
- C'est surtout le regard qui est porté sur nous à l'école, dans les magasins, dans la rue, nos voisins... on se sent épié, regardé de travers!
- on se fait encore insulter : "sale gitans" ; "voleur de poule"...
- il y a encore beaucoup de préjugés qui nous font défaut dans le travail par exemple
- il y a un amalgame très fort avec les roms, les roumains qui sont en France et cela nous fait mal.

## Si je vous dis SANTE, vous dites...

- Bien être, prendre soin de soi
- Si on a la santé tout va, c'est le plus important
- Ca vaut tout l'or du monde!
- la maladie
- C'est Dieu qui donne la santé
- les messages de prévention nous font peur

## Est-ce que ce que le CSC GP fait dans le domaine de la santé vous convient ?

- Majoritairement oui pour l'accès aux droits, des actions de préventions, des réunions d'informations, de l'écoute, de la prise de RDV médicaux.
- Mais il faudrait que nous fassions des ateliers sur l'hygiène, l'estime de soi, des informations générales
- Développer des ateliers de prévention sur le bucco dentaire, les cancers, le diabète, les addictions
- Certains pensent qu'ils peuvent se débrouiller tout seul, ils sont autonomes et ont un médecin traitant

## La dématérialisation et le CSC GP ?

- Ce qui a été mis en place était très bien : accompagnement de qualité et apprécié et c'était très bien pour tout ceux qui ne savent pas lire, qui ne sont pas équipés.
- Il faudrait faire des ateliers pour permettre aux gens d'apprendre et un espace en libre accès pour leur permettre de devenir autonome.
- le poste d'agent d'accueil qui a été supprimé par manque de financement c'est injuste, dommage pas normal ...au moment où on a le plus besoin d'aide. C'est encore nous mettre encore plus en difficulté !

## Quelles sont vos attentes dans le domaine de l'habitat ?

- Que l'on nous accompagne lorsque l'on veut acheter un terrain pour éviter de se faire avoir.
- Qu'il y ait plus de logement adapté sur le GP.
- Que je puisse garder mon habitat caravane.
- Que GP construise rapidement des terrains familiaux locatifs car il y en a besoin.
- Que les terrains familiaux route de partenay soient légalisés.
- Que l'on nous permettent d'acheter un terrain en location vente.

## Que pensez-vous de vos conditions de vie ?

- Pour beaucoup elles se sont améliorées surtout grâce aux aires d'accueil, aux terrains familiaux
- Pour d'autres leurs situations se sont dégradées avec une hausse du niveau de vie ( le voyage coûte cher) et une perte de liberté
- "il faut faire attention aux gens, ce n'est pas parce qu'ils vivent en caravanes qu'il faut les ignorer ...certains vivent dans des conditions indécentes!"

## Est ce que vous participez aux actions, événements mis en place par le CSC GP ?

- Majoritairement NON par manque de temps, par peur de se "mélanger" avec les autres.
- Mais certains aimeraient bien participer à des ateliers santé, des actions culturelles, des sorties familles...

## Aimeriez vous organiser un événement avec l'équipe ?

- les réponses sont partagées et mitigées....
- Il faudrait organiser un marché de voyageurs, un loto, un carnaval ;
- Organiser les barbecues pour les manifestations organisées par GP

## Et votre implication dans la vie de l'association ?

- Majoritairement les personnes ont répondu NON par manque de temps mais surtout parce qu'ils ne s'en sentent pas capable, sentiment d'infériorité
- Par contre beaucoup trouve l'idée de l'adhésion très intéressante et sont prêt à adhérer
- Certains sont d'accord pour donner un coup de main dans l'organisation d'évènement.

## 3.2. Contexte national

### Pourquoi un Centre Social Gens du Voyage ?

Cette question reflète la réflexion livrée suite au travail collaboratif mené entre la FNASAT et la FCSF auquel nous avons participé. Ce travail est le fruit d'une collaboration pour mesurer l'utilité sociale d'un Centre Social dit « spécifique » tel que celui de l'ADAPGV 86. Un séminaire des acteurs du Réseau FNASAT et FCSV puis une revue scientifique a été éditée « Gens du Voyage, des habitants ignorés » collection Repères et la revue Etudes Tsiganes n°63 du même titre.

Il existe aujourd'hui 42 structures dites « Gens du Voyage » agréées (29 centres sociaux et 13 EVS). Source Circulaire CNAF 2015-2019. Nous vous proposons quelques éléments synthétiques de ces travaux pour mesurer l'action du Centre Socio Culturel sur le territoire.

### Gens du Voyage : une action publique questionnée

#### 1. La demande par les familles d'un accès au droit commun...

Deux attentes fortes émergent dans les demandes exprimées par les voyageurs :

- l'accès à des lieux d'accueil dignes et/ou à un habitat permanent compatible avec la conservation des caravanes
- un besoin de domiciliation afin d'accéder à un ensemble de droits

Malgré des évolutions législatives encourageantes, on constate des réponses très variées selon les territoires

#### 2. ... avec l'expression d'attentes singulières

Des attentes qui émanent d'une longue histoire et de leurs conditions de vie et qui sont fortement amplifiées par la non prise en compte de l'habitat caravane. L'enquête a montré un souhait pour les voyageurs d'être inscrits dans des relations d'accompagnement très personnalisées et le besoin de créer une relation de confiance avec le professionnel.

Pour les acteurs sociaux, ils sont attendus très souvent sur un rôle de médiation et/ou de négociation dans des situations de tensions ou de conflits entre les familles et les institutions.

D'autres caractéristiques relevées :

- un déficit de parole collective et la réticence des personnes à s'exprimer au nom d'un groupe social
- un rapport à l'écrit difficile en raison d'un fort taux d'illettrisme
- un décalage entre le territoire vécu et le territoire administratif
- des codes sociaux et administratifs pas toujours intégrés
- des vécus discriminatoires

Cette complexité constitue un véritable défi pour nombre d'acteurs sociaux : savoir accéder à ces singularités tout en ne perdant de vue l'objectif de notre rôle de passerelle et en restant dans le droit commun.

#### 3. La question de la participation

La dynamique participative des habitants, principe fondateur de tout projet de Centre Social ou espace de vie sociale, reste une finalité partagée par nos structures.

Les acteurs sociaux pointent plusieurs obstacles :

- une difficile reconnaissance de la qualité même d'habitants des Gens du Voyage
- un refus de parler au nom de plusieurs familles et de s'engager dans une quelconque représentation

- les modalités même de participations proposées ; les temps collectifs sont peu investis par les voyageurs sollicités en ce sens. Ils vont davantage faire valoir leurs besoins et attentes lors de rencontres informelles ou d'événements attachés à leurs préoccupations.

La participation des familles suppose donc que les acteurs sociaux sachent inventer, explorer des modalités plurielles et mouvantes.

#### 4. *Des acteurs sociaux au cœur d'injonctions contradictoires*

Entre l'animation d'un projet social et la commande publique aux effets souvent normatifs, les acteurs sociaux se retrouvent au cœur d'injonctions contradictoires et déplorent parfois le risque d'instrumentalisation de leur action. La logique d'animation et de développement social peut alors se retrouver rapidement en contradiction avec les logiques et le cadre réglementaire de ces autres dispositifs (RSA, lutte contre le décrochage scolaire, gestion des aires d'accueil...). Les marges de manœuvre des structures sur cet enjeu sont d'autant plus réduites que le poids de ces missions est souvent important dans leur budget.

#### 5. *Des enjeux méthodologiques pour les centres sociaux*

Les structures accompagnant les familles Gens du Voyage doivent permettre à l'action publique de prendre en compte leurs besoins en respectant leur diversité. Pour ce faire, un certain nombre d'exigences méthodologiques sont soulignées :

- Parvenir, au travers des diagnostics dits partagés, d'accéder aux attentes et besoins des familles. Des partenariats territorialisés, des actions de proximité doivent être envisagés. La question du territoire du périmètre d'intervention doit être posée. L'« Aller vers » prend alors toute son importance. Aller sur les lieux de vie est une démarche qui suppose une capacité à décoder les situations en présence tant dans leurs composantes sociales, sociologiques que matérielles et organisationnelles.
- Le cadre de référence des projets sociaux doit permettre de confirmer à la fois un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (collectivités, institutions, services de l'État) et une capacité à agir dégagée de toute approche normative en direction de populations jugées trop éloignées du droit commun.

L'outil Centre Social doit rester un espace d'échanges, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives Gens du Voyage habitants des territoires.

### **Gens du Voyage : voyage, itinérance et ancrage territorial**

Les Gens du Voyage ne sont pas de nulle part et ne vivent pas dans une errance permanente. Au contraire, ils se revendiquent fortement d'un territoire donné, établi sur une histoire familiale et personnelle.

Ainsi, mobilité et ancrage territorial ne s'opposent pas mais sont plutôt à considérer en complémentarité, comme les deux faces d'une seule et même réalité.

Le voyage a deux fonctions premières :

- Une fonction sociale qui permet la rencontre d'autres membres de la famille ; ce qui favorise le renforcement du sentiment d'appartenance au « monde du voyage » en même temps que cela contribue à la recomposition familiale, au travers des rencontres entre les différents noyaux familiaux. A noter la contribution croissante des rassemblements culturels et autres pèlerinages à cette 1<sup>ère</sup> fonction.
- Une fonction économique à travers laquelle les déplacements de la famille sont mobilisés autour de la prospection de travail sur un territoire donné, habituel ou nouvellement exploré. « *Travailler pour voyager et voyager pour travailler* ».

D'autres facteurs agissent sur l'activation de la mobilité ou au contraire sur l'arrêt temporaire ou de plus longue durée. Il s'agit notamment des saisons avec désormais une très forte tendance à une période d'hivernation en un lieu fixe. Il s'agit aussi des capacités financières des familles car le voyage a un coût que toutes les familles ne peuvent pas ou plus assumer.

Voyager ne se réduit donc pas aux seuls temps d'itinérance mais est à appréhender dans la complémentarité et l'alternance permanente entre périodes de mobilité et séquences d'arrêt, ce qui ne constitue donc pas qu'une seule réalité.



---

### 3.2.1. Une législation qui évolue !

---

#### ☀ La loi Métropoles : loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles :

Avec une **nouvelle compétence obligatoire pour les communautés urbaines (art.71)** en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage ;

#### ☀ la loi NOTRe : loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République :

Elle ajoute une nouvelle compétence obligatoire pour les communautés de communes (art.64) et d'Agglomération (art.66) en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage ;

#### ☀ La loi ALUR : loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové :

**Les nouveautés dans :**

- **Dans l'accès aux droits :** L'harmonisation de la domiciliation pour tout public sans domicile et résidence fixe ;
- **Dans l'urbanisme:** Les terrains familiaux locatifs prévus dans les schémas départementaux d'accueil des Gens du Voyage peuvent être comptabilisé comme du logement au titre de l'article 55 de la loi SRU ;
- **Dans le logement :** le volet hébergement a été rajouté au PDALPD qui est devenu le PDALHPD (art.34) ;

**Décret d'application de la loi ALUR n°2015-482 du 27 avril 2015 portant diverses mesures d'application de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et relatif à certaines actualisations et corrections à apporter en matière d'application du droit des sols.**

#### ☀ La réforme en 2016 du dispositif d'élection de domicile :

**Les nouveautés sont :**

- Un formulaire de **demande** et un autre de **décision** et d'**attestation** : le droit au recours est facilité ;
- Une élection de domicile par **ayant droit** ;
- Le lien avec la commune pour la domiciliation auprès d'un CCAS /CIAS ou tout autre organisme domiciliaire est lié à la notion de **séjour-présence** ou à défaut d'une activité professionnelle, action d'insertion, suivi social, lieux familiaux ou enfants scolarisés.
- Obligation de présence physique trimestrielle ;
- Mise en place du **Schéma départemental de la domiciliation** qui sera annexé au PLAHLPD (Plan Local d'Action Hébergement Logement des Personnes Défavorisées)
- Une nouvelle instruction ministérielle intégrant un guide ;

**Les limites sont :**

- La notion d'ayant droit non définie ;
- L'absence de dispositifs de financement ;
- Le manque de visibilité des typologies de publics ;
- La précarité de l'élection de domicile pour l'accès aux droits

**Trois décrets (modification de la partie réglementaire du CASF) : N°2016-632 du 19 mai 2016 relatif au lien avec la commune pour la domiciliation / N°2016-633 du 19 mai 2016 relatif aux demandes d'élection de domicile pour l'AME / N° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

**☀ La Loi Egalité Citoyenneté – Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la Citoyenneté :**

**Des nouveautés dans 2 thématiques :**

➤ Accès aux droits et citoyenneté :

✓ **Abrogation de la loi de 1969 qui a comme conséquence :**

- La suppression des titres de circulation ;
- La suppression de l'obligation du rattachement administratif à une commune et de ses effets (commune de rattachement) ;

Avec une mesure transitoire de 2 ans pour :

- Une domiciliation automatique auprès d'un CCAS-CIAS de la commune de rattachement pour les personnes n'ayant pas d'élection de domicile ;
- Un maintien des titres de circulation comme pièces justificatives pour une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Registre des Métiers

✓ **Un nettoyage législatif** dans différents domaines tels que le commerce, l'éducation....mais les décrets sont en attente !

➤ Accueil et habitat :

✓ **Des changements globaux et transversaux** sur :

- Redéfinition, clarification et élargissement des équipements à réaliser dans le cadre des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage : aire permanente d'accueil, aire de grand passage et terrain familial locatif ;
- Renforcement du rôle des EPCI avec un avis sur les Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage, participation à la Commission Consultative Départementale des Gens du Voyage...

✓ **Des modifications sur l'accueil :**

- Renforcement du Rôle des préfets : coordination régionale des AGP et substitution accrue ;
- Nouvelles règles pour les équipements d'accueil ;
- Procédure d'évacuation forcée : modification de certains délais ;

✓ **En matière d'habitat :**

- **Des nouveaux** principes avec une prise en compte de l'habitat mobile dans l'urbanisme, l'habitat et le logement ;
- Une prise en compte dans le diagnostic des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage ;
- Une inscription dans les obligations des Schémas en termes de Terrains Familiaux Locatifs ;
- Dans le cadre de la politique locale lié à l'habitat avec une prise en compte des préconisations des Schémas Départementaux pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Plan Local de l'Habitat



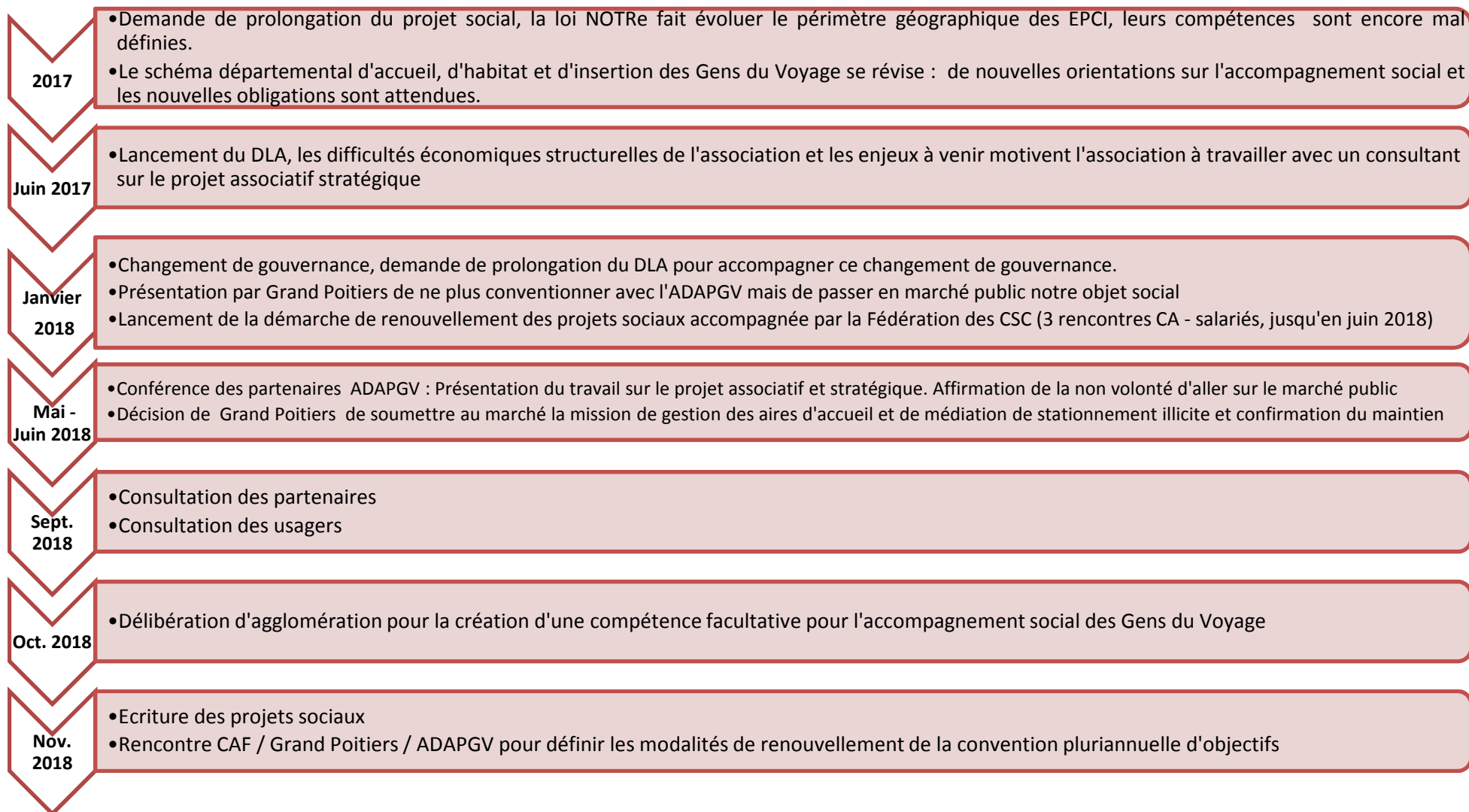
le terme Gens du Voyage existe toujours malgré l'abrogation de la loi de 1969 il désigne toute personne dont la résidence mobile constitue l'habitat permanent traditionnel

✿ **La loi du 7 Novembre 2018 relative à l'accueil des Gens du Voyage et la lutte contre les installations illicites**

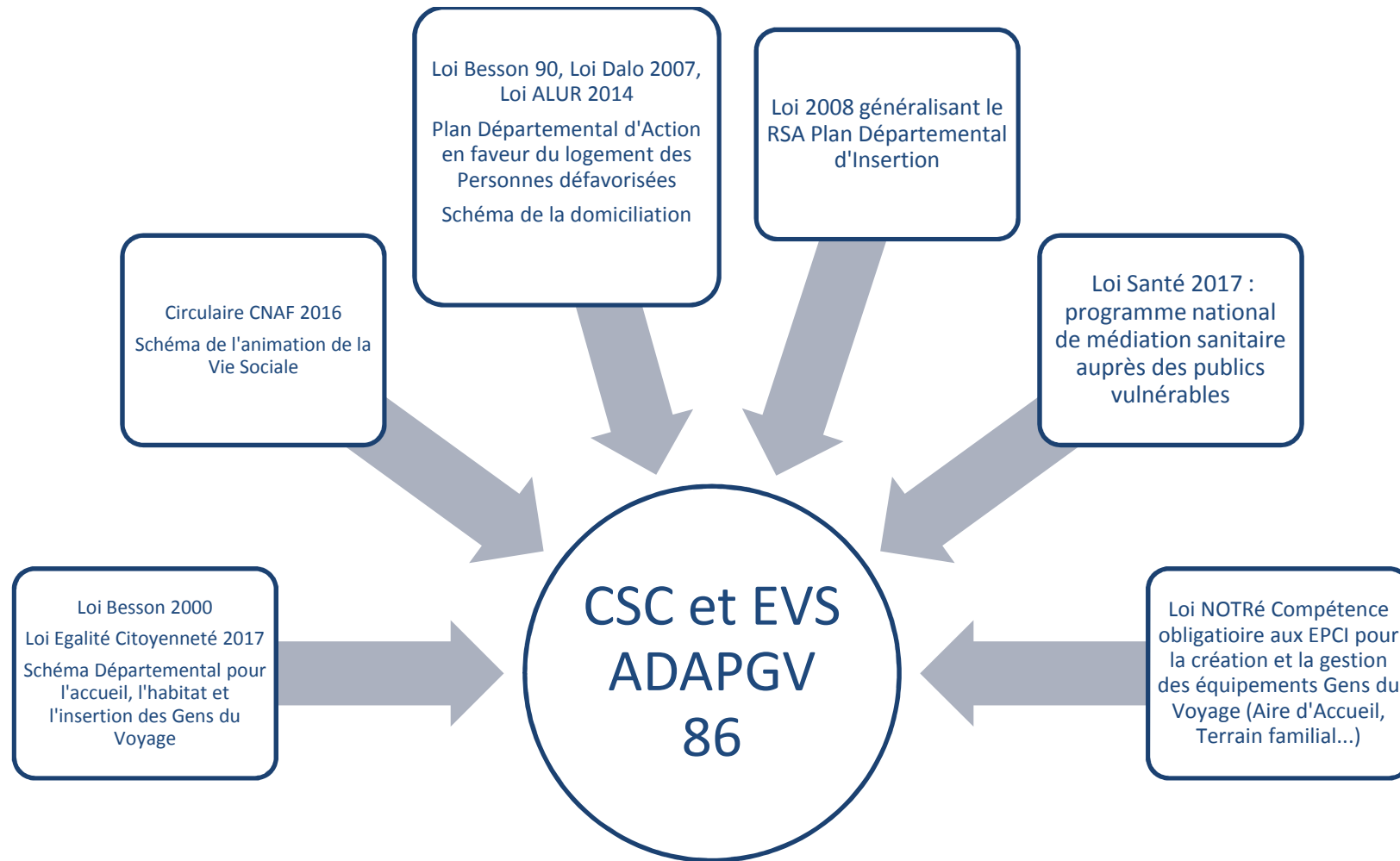
Le 7 Novembre dernier, l'Assemblée Nationale a voté une loi modifiant la loi Besson 2000, en durcissant les pénalités financières à l'encontre des Gens du Voyage en cas de stationnement non autorisé, les peines de six mois de prison passent à un an et le montant des peines de 3 750 euros est remplacé par le montant 7 500€.

- Ces procédures étaient possibles lorsque l'EPCI était en conformité avec le schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion de Gens du Voyage. La loi du 7 Novembre ôte cette obligation de conformité pour procéder à une mise en demeure d'évacuation.

### 3.2.2. Analyse des politiques publiques et cadre politique dans lesquels s'inscrit le développement du centre socioculturel



Les Centres Socio Culturel de l'ADAPGV 86 interagissent avec plusieurs cadres législatifs conséquents qui correspondent aux thématiques d'actions des CSC.



Ce schéma reprend la diversité des axes légaux qui encadre l'accompagnement en faveur de l'inclusion des Gens du Voyage. La mise en application dépend également des collectivités territoriales qui ont évolué depuis notre précédent projet social.

---

### **3.2.3. Une nouvelle préfiguration des intercommunalités partenaires de l'ADAPGV 86**

---

La Loi NOTRe Nouvelle Organisation territoriale de la République de 2015 a transformé les territoires des intercommunalités et les compétences relatives.

#### **Une nouvelle Région, LA Nouvelle Aquitaine**

Notre dynamique régionale avec les Centres Sociaux et associations amies du Poitou Charentes avec lesquels nous avons travaillé notre précédent projet social se redéfinit dans une nouvelle organisation territoriale. Les 10 associations Gens du Voyage de la région sont fédérées à la FNASAT Gens du Voyage. La FNASAT et les associations adhérentes participent à l'élaboration d'une dynamique partenariale régionale au bénéfice de la population accompagnée. Actuellement, une étude de besoin en santé des Gens du Voyage entend présenter à l'ARS les actions possibles à mener auprès des Gens du Voyage en qualité d'actions de médiation en santé sur la région Nouvelle Aquitaine.

#### **Des nouvelles intercommunalités**

Depuis 2017, les EPCI avec lesquels l'ADAPGV collabore ont vu leur périmètre évoluer. L'enjeu du nouveau projet social est de mettre en adéquation nos orientations et ces nouveaux périmètres d'intervention, ainsi que les nouvelles compétences administratives qui réfèrent

#### **La Communauté Urbaine de Grand Poitiers**

Cette nouvelle agglomération est la fusion des 5 précédentes agglomérations : Grand Poitiers, Vienne et Moulière, Val Vert du Clain, Pays Mélusin et une partie du Pays Chauvinois. Il s'agit de 196.155 habitants. Le périmètre d'intervention du Centre Social était sur Grand Poitiers et ses 13 communes. Cette extension de territoire et les nouvelles compétences obligatoires induisent l'intégration de la gestion des aires d'accueil de Chauvigny et de Jaunay Marigny.

Ces évolutions de territoires et de compétences interrogent l'association dans son fonctionnement puisque le CSC et l'EVSI (Chauvigny) travaillent ainsi sur le même EPCI mais avec des dispositifs différents. Différents acteurs apparaissent pour l'accueil des Gens du Voyage puisque l'aire d'accueil du Val Vert du Clain était gérée par la Société ACGV Services et celle de Chauvigny par un agent communal.

La loi NOTRe a confié la gestion des aires d'accueil aux Intercommunalités. Grand Poitiers a décidé d'harmoniser le mode de gestion. L'idée de maintenir l'action globale du Centre Social avec la gestion d'aire d'accueil via un marché public a été débattue en conseil d'administration. Il en ressort que l'association ne souhaite pas entrer dans le secteur concurrentiel. L'approche globale de l'accueil des Gens du Voyage est affirmée. La gestion des aires d'accueil n'est qu'un aspect, cela laisse de côté les questions de stationnements illicites et les questions spécifiques liées aux Gens du Voyage qui résident sur un terrain privé, où il peut aussi y avoir des situations complexes à prendre en compte.

Le conseil d'administration confirme que la gestion des aires d'accueil n'est qu'un élément de l'accueil et du processus d'inclusion des Gens du Voyage. Il s'intègre parfaitement dans un projet social global.

En juin 2018, le Grand Poitiers a confirmé son intention de soumettre à concurrence par marché public la gestion des aires d'accueil et de Grands Passages, ainsi que la médiation du stationnement illicite. Le Conseil d'Administration a confirmé le choix de ne pas scinder son projet global en deux.

## **La Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut**

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération châtelleraudaise est un territoire qui rassemble 47 communes et sur lequel vivent près de 86 000 habitants, soit 19,84 % de la Vienne. Elle est le fruit de la fusion de 4 communautés de Communes Vals de Gartempe et Creuse, Lencloîtres, Portes du Poitou.

Malgré l'extension du périmètre géographique de la CAGC au 1er janvier 2017 qui se traduit notamment par l'intégration et la gestion de 4 nouvelles aires d'accueil (Lencloître, Scorbé-Clairvaux, St Genest d'Ambière et la Roche Posay), il est acté que le territoire d'intervention de l'ADAPGV reste prioritairement défini sur la base des bassins de vie de Châtelleraut et Naintré. Le diagnostic du schéma départemental et les nouvelles obligations faciliteront la définition des attentes de la nouvelle collectivité vis-à-vis du projet social de l'ADAPGV 86.

Le CSC de l'ADAPGV identifie bien les familles occupants les aires d'accueil du Lencloîtres puisqu'une majorité est domiciliée au Centre Social. Cette configuration de périmètre intercommunal correspond au bassin de vie d'une partie des populations accompagnées par le Centre Social et peut faciliter la continuité de l'accompagnement au fil des déplacements des familles. Le projet initial du CSC de l'ADAPGV en 1996 avait préfiguré une intervention intercommunale Châtelleraut- Naintré-Lencloître.

La collectivité s'interroge toutefois sur les moyens supplémentaires nécessaires à l'extension de l'intervention du CSC. Grand Châtelleraut pense qu'il y a nécessité de diversifier les financements, car il ne pourra pas tout porter. Il serait également souhaitable que certaines missions telles que la domiciliation puissent être portées par les CCAS ou par la création d'un CIAS.

## **Le Haut Poitou**

La fusion de 3 intercommunalités :

- ✓ Le Vouglaisien où l'EVS I intervient pour l'accompagnement des familles Gens du Voyage résidant sur le terrain familial.
- ✓ Le Neuillois, dont le chef-lieu est Neuville de Poitou qui atteint le seuil des 5000 habitants, seuil qui oblige la commune à créer une aire d'accueil.
- ✓ Le Mirebalais où une aire d'accueil est implantée depuis 2010 et qui est peu fréquentée.

Aujourd'hui, ce territoire de 31 communes et de 41 000 habitants s'interroge sur son action à mener en matière de création, de gestion des équipements des Gens du Voyage mais également sur l'accompagnement social à mener auprès de ces populations.

Un diagnostic de territoire a été mené par l'ADAPGV pour alimenter le schéma d'action sociale de l'intercommunalité et proposer des solutions d'accompagnement global des Gens du Voyage présents sur ce territoire. Toutefois, les modalités de gestion de l'aire d'accueil, actuellement gérée par la société ACGV par marché public, interrogent la collectivité et l'association sur ses potentialités.

## **Le Civraisien en Poitou**

Il s'agit de la fusion de 3 EPCI, Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et du Pays Gencéen. Elle se compose de 40 communes et 27 500 habitants. En ce concerne les Gens du Voyage, l'EVS intervient sur l'ex territoire des pays Civraisien et Charlois, principalement auprès des familles de l'aire d'accueil de Civray.

La collectivité s'interroge sur les besoins en matière d'habitat des Gens du Voyage et les nouvelles obligations du schéma départemental en la matière. L'action de l'EVS Itinérant qui facilite la mobilisation du droit commun pour améliorer l'accès au droit est reconnue.

## **La Communauté de Commune de Vienne et Gartempe**

Cette intercommunalité faisait partie des territoires expérimentaux de l'EVS Itinérant. Faute d'engagement partenarial au projet, l'action de l'EVS s'est interrompue toutefois, certaines familles viennent à la permanence sociale à Civray. Nombreuses sont accompagnées par la conseillère habitat.

Le nouveau périmètre intègre également des communes où l'EVS I intervenait sur le Chauvinois puisque certaines communes comme la Chapelle Viviers ou Leigné les Bois ont fait le choix d'intégrer la communauté de Vienne et Gartempe. Aussi cette nouvelle intercommunalité est dotée de 3 aires d'accueil, celle de Lussac les Châteaux, de Montmorillon et de Pressac.

Toutefois, une forte présence de familles en habitat privé est identifiée sur Availles Limousine, Millac, la Chapelle Viviers.

L'agent de développement ou la Directrice intervient selon sa disponibilité au Contrat Local de Santé de l'intercommunalité.

Ce territoire demeure un enjeu d'accompagnement global des Gens du Voyage sur le Sud Vienne en cohérence avec l'intervention sur le Civraisien. Cet enjeu est partagé avec les Gens du Voyage installés sur ce territoire dont une personne a intégré le Conseil d'Administration en 2018 dans l'objectif de faciliter le lien entre l'association et les besoins des populations locales.

La conférence des partenaires de Mai 2018 a permis :

- De mesurer l'attente de nos partenaires élargis. Il en ressort des attentes différentes selon le degré de partenariat. Les attentes des institutions vis-à-vis de l'ADAPGV sont d'informer les collectivités (élu(e)s, et services) sur l'action, les besoins identifiés.
- De formuler des propositions au bénéfice des plans d'action globaux, schéma départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, PDALPD et opérationnels (gestion d'aires d'accueil, d'habitat adapté).

Les collectivités et autres institutions observent avec une grande attention les évolutions politiques vis-à-vis de l'accueil et de l'accompagnement des Gens du Voyage que prendra grand Poitiers.



---

### 3.2.4. Identification des postures (mairie, CAF, département, état, région, société civile...)

---

#### **Démarches en directions des partenaires**

Ces démarches se sont déroulées en 2 temps :

- Rencontre le 29 juin avec les partenaires des collectivités ; ont été convié Maire des communes qui nous ont semblé les plus impactées ou les plus concernées par la question des Gens du Voyage
- Rencontre le 11 septembre avec les partenaires opérationnels ; ont été convié toutes les associations, collectivités, institutions..... avec lesquelles le CSC GP œuvre au quotidien et ce dans tous ces champs d'intervention.

#### **Rencontre avec les collectivités**

- Etaient présents les collectivités de Grand Poitiers, Fontaine le Conte, Chauvigny, Dissay, Migné-Auxances, St Benoit, St Georges les Baillargeaux / Etaient excusés les collectivités de Chasseneuil du Poitou, Mignaloux Beauvoir
- L'animation a été assurée par Denis RENAUDIN, Délégué 86 Fédération des Centres Sociaux
- La démarche pour cette rencontre a été la suivante :
  - ✓ Présentation de la situation actuelle de l'ADAPGV 86 et plus particulièrement du CSC GP (diaporama en appui)
  - ✓ Rappel de l'objet de la rencontre : dans le cadre du renouvellement de son projet social il est important de pouvoir entendre les attentes des élus vis-à-vis du CSC GP et ce sans la gestion des aires d'accueil ;
  - ✓ Méthode participative : création de groupes de 2 personnes qui répondront aux 3 questions qui ont été formulées ; Retours en grand groupe par la suite avec des échanges

## Synthèse des échanges

Qu'est-ce que vous souhaitez conserver de l'action du CSC GP à partir du 01/01/2019 ?

- **LES OBJECTIFS GENERAUX de l'ADAPGV 86 :**
  - permettre l'égalité d'accès aux droits
  - lutter contre les différentes formes de rejet et de discrimination;
  - Faire valoir les évolutions des modes de vie et d'habitat ainsi que les besoins qui en découlent
  - Favoriser et animer des échanges inter associatifs et inter partenariales ( pour une meilleure compte de la population)
- - Assurer le lien entre les écoles, les communes, les associations....
  - Dans le cadre des stationnements illicites :
    - apporter un éclairage aux collectivités
    - orienter les familles
    - informer les collectivités, donner une lecture de la situation et des problématiques
  - Prévention santé
  - Etre un acteur de proximité
  - Aller vers les familles

Avec cette nouvelle organisation , sur quels points de vigilance devons nous veiller ? Comment s'en prémunir ?

- L'accueil sur le territoire ne sera plus la porte d'entrée du CSC GP! Trouver une nouvelle organisation, de nouvelles passerelles:
  - articulation gestionnaire aires d'accueil / CSCGP à trouver
  - liens étroits entre les collectivités et le CSCGP
- Veiller à ce que le CSCGP continue à assurer une veille sur les stationnements illicites pour conserver une vision global de la situation des territoire et pour pouvoir être le coordinateur des acteurs sur la question des GDV
- Pour maintenir cette fonction de coordination d'acteurs, fonction centrale d'un centre social, il faut des moyens financiers à hauteur de cette mission

Quelles sont les opportunités pour l'action auprès des voyageurs et pour les collectivités locales ?

- Plus de temps pour l'accompagnement global, pour la promotion culturelle
- Notion de veille et de diagnostic : travailler sur des problématiques latentes ( stationnements illicites, désaffections des aires d'accueil , besoins en habitat adaptés...) pour prévenir et anticiper les tensions
- Equité d'intervention sur les territoires afin de permettre aux gens du voyage d'accéder à tous les services proposer par le CSCGP

- Etaient présents : EKIDOM, Pole Emploi, La ludothèque « l'île aux trésors », la DSDEN Casnav (Education Nationale), la Toupie Volante, l'AFEV, la CAF 86, la Médiathèque des Couronneries, CUGP, la MDS de Jaunay-Clan
- Etaient excusés : le CCAS de Poitiers, les écoles primaires invitées, la Gendarmerie, le PMI de Fontaine le Conte et de Poitiers, le Toit du Monde, la Police Nationale
- L'animation était assurée par la directrice de l'ADAPGV 86 et les 2 coordinatrices des CSC ;
- La démarche pour cette rencontre a été la suivante :
  - ① Perception globale de l'ADAPGV 86 : SI JE VOUS DIS ADAPGV 86 VOUS ME DITES ....
    - A partir des cartes en prendre 2 maximum qui pour les personnes représentent le travail / les missions / les valeurs de l'ADAPGV 86. 1 mot interdit : *GENS DU VOYAGE*
  - ② Points sur les actions, missions, projets : A partir de 3 couleurs de post-it, noter :
    - Post-it JAUNE : actions, projets, missions qui fonctionnent très bien sans spécialement d'amélioration à y apporter....
    - Post-it ROSE : actions, projets, missions qui existent mais qui mériteraient d'être développés, approfondis.....
    - Post-it VERT : actions, projets, missions qui n'existent pas et qui devraient exister (ce qui manque)
  - ③ Avant de partir... Nommer l'INSUPPORTABLE... pour les Gens du Voyage, pour l'ADAPGV 86, pour vous.

### Synthèse de cette rencontre

- ✓ **Si je vous dis ADAPGV 86, vous me dites :**



## Point sur les actions, projets...

C'est en place, ça fonctionne, on continue !	C'est en place, ça existe mais cela mérite d'être développé, approfondi....	Cela n'existe pas et devrait exister...
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lien entre le CSC Grand Poitiers et l'AFEV (scolarisation)</li> <li>• Etre force de proposition auprès des collectivités / institutions NE RIEN LACHER (partenariat)</li> <li>• Liens / dialogue partenaires / ADAPGV /Collectivité GP</li> <li>• Lien entre le CSC GP et la MDS dans le cadre de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA</li> <li>• Liens avec les écoles et les lieux de socialisation comme médiathèque, ludothèque, maison de quartier... (famille, scolarisation)</li> <li>• Lutte contre toutes formes de discrimination (aller vers) : une lutte quotidienne</li> <li>• Partenariat dans le domaine de l'habitat...mais rester vigilant</li> <li>• Qualité de l'accueil sur les aires d'accueil mais inquiétude pour l'avenir (changement mode de gestion)</li> <li>• Emergence des dialogues, la rencontre des cultures : à poursuivre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des enfants non scolarisés ;</li> <li>• mettre en place plus d'accompagnement individuel des enfants, des jeunes ;</li> <li>• Formation / information des enseignants, des partenaires (codes sociaux, scolaires) ;</li> <li>• Mieux articuler le lien culturel (ex ludothèque, médiathèque) ;</li> <li>• Mettre ou remettre en place un partenariat avec un acteur économique qui permettrait l'accompagnement des TI ;</li> <li>• L'accompagnement social, l'insertion : faire remonter les besoins à pôle Emploi... ;</li> <li>• Accompagnement des parents dans leurs fonctions parentales restera un enjeu majeur ;</li> <li>• comment faire pour tisser du lien avec les familles et faire en sorte qu'elles y retournent en dehors des actions ADAPGV ;</li> <li>• PMI : développer les liens sur les AA pour renforcer la prévention Contraception entre autre ;</li> <li>• actions de préventions santé ;</li> <li>• être force de proposition pour impulser des projets d'habitat adapté en lien avec les besoins des GENS DU VOYAGE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La scolarisation au collège</li> <li>• Imaginer des actions collectives en faveur des femmes et jeunes filles (en dehors de leur rôle de maman)</li> <li>• Egalité hommes / femmes</li> </ul>
<b>Nommer l'INSUPPORTABLE :</b>		
Pour Nous PARTENAIRES	Pour les GENS DU VOYAGE :	Pour l'ADAPGV 86 :
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ne pas connaître leurs codes</li> <li>▪ La vision des gens vis-à-vis des GENS DU VOYAGE</li> <li>▪ Pour la collectivité la non compréhension à l'adaptation aux modes de consultations de l'association</li> <li>▪ Que les discriminations persistent / qu'il soit difficile que chaque partie ne réussisse pas à faire un pas vers l'autre</li> <li>▪ Frustration de ne trouver de logement adapté à leur mode de vie</li> <li>▪ La condition des jeunes filles</li> <li>▪ quel cauchemar !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qu'ils se sentent stigmatiser</li> <li>▪ Ne pas respecter une population quel qu'elle soit</li> <li>▪ Non-respect de l'enfant : ne pas leur donner les clés de l'autonomie (l'école)</li> <li>▪ De ne plus exister</li> <li>▪ Ne pas être considéré comme des citoyens égaux</li> <li>▪ Etre mis à la marge de la société</li> <li>▪ La Discrimination</li> <li>▪ La Déscolarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'obligation de résultat</li> <li>▪ La tenue d'une comptabilité incompatible avec la dimension humaine</li> <li>▪ La notion de temps</li> <li>▪ Etre dans l'incertitude de l'avenir</li> <li>▪ Au quotidien, au long cours : la crainte de ne pas réussir à amener la communauté vers le droit commun, qu'ils ne soient pas intégrer dans la société</li> <li>▪ Ne pas pouvoir répondre à des besoins, à des constats importants dans l'accompagnement des familles.</li> </ul>

## 4. LES AMBITIONS ASSOCIATIVES FACE A CES EVOLUTIONS

---

Face aux difficultés financières et économiques de l'association, et aux enjeux prévisibles de l'association vis-à-vis des nouvelles compétences des EPCI, un accompagnement DLA a été initié

La société dans laquelle nous vivons est en pleine transformation. Les exemples sont nombreux et de natures différentes. Les aspirations des Gens du Voyage et de leurs familles évoluent légitimement, en matière d'habitation, de santé, d'accès aux droits, d'éducation, de travail...

L'organisation institutionnelle des territoires est bouleversée, ainsi que la répartition des attributions de chacun. Ce changement se répercute sur le mode de financement de notre action.

Les professionnels salariés et les administrateurs bénévoles doivent répondre souvent dans l'urgence, à de multiples demandes. La sélection des priorités et les formations qui les accompagnent éviteraient l'usure et la démobilisation.

Il est nécessaire que notre structure économique et financière soit en cohérence avec nos projets d'actions si nous voulons les réaliser.

Une gouvernance et une communication interne et externe adaptées doivent intégrer ces nouvelles données.

La situation économique et financière de l'Association nous oblige à cesser tous déficits, et à retrouver dans les meilleurs délais, la trésorerie nécessaire à la réalisation de ses actions, sous peine de conséquences graves pour son avenir.

La SCOP Oxalys a été retenue pour mener cet accompagnement : 7 jours puis prolongement de 4 jours en 2018. Les objectifs sont de réaliser un état des lieux des actions :

- Exploiter les visions et les perspectives entre l'association et ses partenaires
- Co construire une nouvelle méthodologie de partenariat
- Actualiser le projet stratégique
- Redéfinir le mandat de CA / Bureau / Direction
- Construire une place d'action et poser les bases du renouvellement du contrat de projet

---

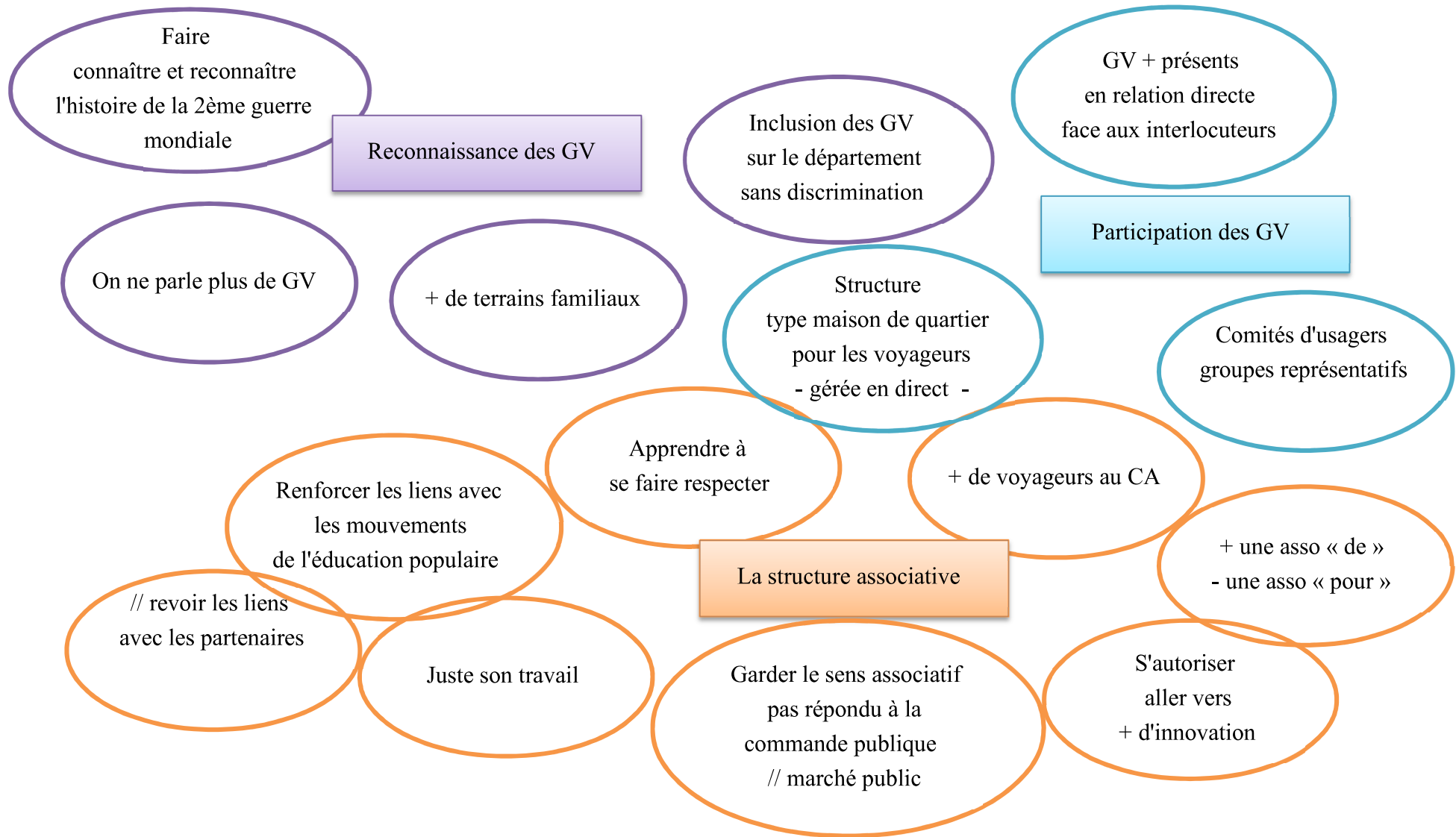
### 4.1. Nos attentes pour l'ADAPGV en 2022

---

Trois axes forts sont exprimés dans les attentes et concernent :

1. la reconnaissance et l'inclusion des Gens du Voyage en considérant leurs identités, histoire et besoins
2. leur participation aux instances qui les concernent sur les territoires et au sein de l'ADAPGV
3. une posture affirmée de l'ADAPGV vis à vis de son projet

Ces points et leurs ambitions sont détaillés dans le schéma suivant :



---

## 4.2. Affirmation d'un projet associatif

---

### AGIR POUR UNE RECONNAISSANCE CITOYENNE ET RECIPROQUE

---

Le Conseil d'administration décline 3 moteurs essentiels dans ses missions pour et avec les Gens du Voyage :

- Faciliter l'accès au droit commun
- Encourager leur émancipation et leur autonomie
- Inscrire notre action dans une démarche de réciprocité multi-acteurs

---

## 4.3 Les enjeux de l'Association pour mener ce projet associatif

---

L'Association a travaillé pendant une année pour définir ses choix d'orientation indispensables à la poursuite du projet.

La configuration des nouveaux périmètres des EPCI oblige l'Association à réfléchir sur son rôle sa modalité d'action à l'échelle des nouvelles intercommunalité. Les rencontres et les différents échanges témoignent d'une action reconnue par les acteurs et politique de territoire, une intention de voir l'ADAPGV intervenir sur les zones de vie des Voyageurs, où collectivités et les familles sont en demande d'action des Centres Sociaux de l'ADAPGV 86.

Il est nécessaire de présenter conjointement avec les nouveaux élus des intercommunalités l'intérêt public de l'action de l'ADAPGV d'en définir les contours et les modalités d'intervention. Il nous faut également modifier notre posture. Le choix de la communauté urbaine de confier la gestion des aires d'accueil via un marché public et l'association a fait de ne pas y répondre, cela incite l'association à mieux présenter les actions primordiales de l'action sociale dont la gestion des aires d'accueil est un outil.

L'action associative est connue sur le territoire de l'ex Grand Poitiers, Le CU Grand Poitiers nous demande d'élaborer un projet d'action à l'échelle de l'ensemble du Grand Poitiers. Le Centre Social reprendra le relai de l'action menée sur l'EVS Itinérant dans la mesure des moyens mis à disponibilité. Sur l'ex Val Vert du Clain, l'ADAPGV a fait le choix de ne pas orienter les axes de ce contrat de projet, faute d'éléments de diagnostic suffisant. Aussi, nous prétendons pouvoir atteindre une intervention sur l'ensemble du territoire de Grand Poitiers dès lors que le diagnostic de territoire soit fait et que le projet soit partagé par les acteurs du territoire.

## 5. ORIENTATIONS DU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL

### L'arbre à objectif du projet social

#### **Orientation n°1 : AGIR POUR UNE RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE**

Déclinée en 2 objectifs généraux

OG1 : Promouvoir une meilleure connaissance des Gens du Voyage pour une meilleure prise en compte.

OG2 : Confirmer le fonctionnement du Centre Social avec et pour les Gens du Voyage.

#### **Orientation n°2 : RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEUR DE LEUR CITOYENNETE**

Déclinée en 3 objectifs généraux

OG 1 : Développer le pouvoir d'agir ;

OG 2 : Ouvrir le champ des possibles ;

OG3 : Accompagner les familles dans leur épanouissement ;

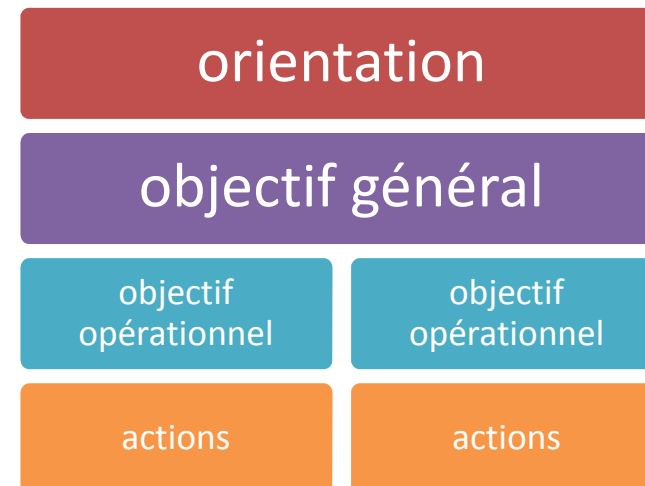
#### **Orientation n° 3 : AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEURS TERRITOIRES DE VIE**

Déclinée en 2 objectifs généraux

OG 1 : Favoriser l'accès aux droits ;

OG 2 : Reconnaître le statut d'habitant des Gens du Voyage

Actions en lien avec le projet famille : **code couleur**





# AGIR POUR UNE RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE

## PROMOUVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES GENS DU VOYAGE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE

Créer des espaces de rencontre avec  
et entre partenaires

Créer des espaces de rencontre  
ADAPGV/Partenaires

Créer des espaces de rencontre ADAPGV / Gens  
du Voyage / Partenaires  
de façon régulière au moins 1x/an

Aller à la rencontre de nouveaux partenaires sur  
notre nouveau territoire

Mettre au service des institutions  
notre expertise qualifiée

Réaliser des études de besoins sociaux / habitat  
Etre mission d'assistance/conseils aux  
collectivités

Etre force de propositions dans le cadre du  
schéma départemental pour l'insertion et  
l'accueil des Gens du Voyage  
Proposer des temps de formations /  
informations pour une meilleure connaissance  
des Gens du Voyage

Développer le partenariat avec les MDS/CCAS  
pour une meilleure prise en compte des Gens  
du Voyage dans les services  
Devenir intervenants reconnus type formateurs  
Partager nos expériences avec les  
professionnels de Chauvigny (ancien EVSI)

Agir pour le devoir de mémoire

Accompagner les usagers dans la réalisation de  
récits de vie, recueil de paroles

Travailler sur l'histoire des Gens du Voyage  
Organiser des manifestations culturelles : expo,  
récits de vie

Valoriser le fond de documentation de l'ADAPGV  
Développer des partenariats (C2RL, anciens  
combattants...)

Mettre en place des sorties familles  
pédagogiques (en lien avec l'histoire)

# AGIR POUR UNE RECONNAISSANCE DIGNE DES GENS DU VOYAGE

## CONFIRMER LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL AVEC ET POUR LES GENS DU VOYAGE

Assurer une veille social,  
juridique, sanitaire...

Avoir une communication  
interne et externe  
plus efficiente.

Avoir une gouvernance  
qui favorise l'implication  
des Gens du Voyage.

Prendre en compte les  
nouveaux enjeux  
sociétaux.

Assurer des liens avec la Fédération des  
Centres Sociaux, la FNASAT

Avoir un regard par l'intermédiaire des  
stationnements illicites, ou tout autre  
type d'habitat, sur les conditions de vie  
(habitat indécents)

Etre au plus près des personnes  
présentes sur le territoire

Faire remonter les besoins

Créer un document ressource avec  
différents prismes (informations  
nationales, régionales, locales) nous  
permettant d'assurer cette veille

Communiquer par l'intermédiaire de la  
presse, facebook, site internet

Se servir de notre réseau professionnel

Faire en sorte que la communication  
soit l'affaire de tous

Mettre en place des groupes de travail  
salariés, Conseil d'administration,  
usagers ainsi que des temps conviviaux

Réaliser une newsletter numérique ou  
papier

Mettre en place des commissions  
thématiques et multi acteurs

S'assurer de la présence des Gens du  
Voyage au sein des fédérations et/ou  
des instances représentatives

Promouvoir l'implication des usagers au  
sein du CA

Promouvoir et développer l'adhésion à  
l'ADAPGV 86

Créer et faire vivre les comités  
d'usagers

Dans le domaine de la santé  
environnementale : rendre compte des  
situations d'habitat précaire et des  
pratiques liées à l'activité  
professionnelle

Dans le domaine du vieillissement :  
accompagner le vieillissement dans des  
conditions dignes

Dans le domaine de la  
dématérialisation : accompagner les  
usagers afin de réduire la fracture  
numérique, le renoncement aux  
droits...

# RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEURS DE LEUR CITOYENNETE

## DEVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

Favoriser la parole  
et la participation des Voyageurs  
pour les rendre acteurs

Rendre les Voyageurs acteurs  
de leur vie quotidienne

Lutter contre les discriminations

Impliquer les Gens du Voyage pour une prise de paroles lors de débat, AG...  
Associer les Gens du Voyage dans l'organisation des événements et les impliquer dans leurs mises en oeuvre

Travailler la notion de binôme salarié/Gens du Voyage permettant la prise de paroles (formations, débat...)

Mettre en place des temps dédiés à l'échange de façon formels ou informels permettant la création d'un recueil de paroles

Utiliser la malette économie d'énergie sur les différents lieux de vie permettant aux familles de mieux appréhender leurs dépenses énergétiques et d'agir pour les réduire

Accompagner les familles dans le classement administratif et vers la dématérialisation (aide aux démarches...)

Favoriser les parcours de soins et de prévention

Accompagner vers l'insertion pour favoriser l'autonomie sociale et financière

Aller vers les institutions  
Agir en proximité avec les voyageurs du nouveau territoire

Informé et aider à prendre conscience des discriminations subies

Mettre en place des actions collectives

Proposer des médiations entre la population et les Gens du Voyage et entre les Gens du Voyage et les institutions pour une meilleure compréhension mutuelle

# RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEURS DE LEUR CITOYENNETE

## OUVRIRE LE CHAMP DES POSSIBLES

Leur permettre de s'approprier les dispositifs de droits communs pour une pleine autonomie

Etre présent auprès des jeunes pour mieux les accompagner

Soutenir les Gens du Voyage dans leur choix d'habitat

Orienter les Travailleurs indépendants vers les services compétents

Accompagner les bénéficiaires du RSA

Orienter vers les structures de lutte contre illettrisme

Accompagner individuellement sur la santé (parcours de soin)

Mettre en place des actions de prévention santé

Accompagner les séniors et leurs familles dans la prise en compte de leurs droits

Accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles à intégrer les actions CLAS de leurs territoires

Accompagner les projets de jeunes en leur permettant de s'autoriser à penser et à faire et en leur donnant les moyens (humains, financiers, réglementaires...)

Accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie (socio professionnel)

Rendre accessible la scolarisation dans le secondaire tout en respectant le mode de vie

Accompagnements des familles dans leurs projet d'habitat : terrains familiaux locatifs, logements adaptés, financements caravane

Accompagner pour un accès au logement ordinaire

Agir pour une amélioration de l'habitat (légalisation des terrains familiaux)

# RENDRE LES GENS DU VOYAGE ACTEURS DE LEUR CITOYENNETE

## ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEUR EPANOUISSEMENT

Soutenir la fonction parentale

Accompagner les familles pour  
donner un sens à la scolarisation

Permettre aux familles d'avoir des  
temps d'échanges et de partages  
pour favoriser les liens familiaux et  
intergénérationnels

Accompagner les situations de souffrance  
éducative

Permettre aux parents de reprendre confiance  
dans leur rôle de parents

Continuer les ateliers papotage

Continuer et développer les actions avec la PMI

Accompagner les parents pour aller vers et dans  
les établissements scolaires

Mettre en place des CLAS (primaire / collège) sur  
les aires d'accueil

Accompagner les familles afin de leur permettre  
de s'organiser autour de l'école

Organiser des sorties familles

Accompagner les familles dans le cadre de  
départ en vacances autonomes

Continuer la mise en place d'ateliers parents /  
enfants

Mettre en place des échanges et du soutien en  
direction des aidants

# AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEURS TERRITOIRES DE VIE

## FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

Accueillir les Gens du Voyage  
dans et en dehors du CSC

Maintenir et renforcer un service  
d'élection de domicile et postal  
adapté aux usagers

Agir pour le maintien des droits

Accueillir , écouter et orienter le public  
Aller vers les Gens du Voyage sur les différents  
lieux de vie : AA, TF, stationnement illicite  
Accompagner l'équipe pour faire évoluer nos  
modes d'interventions

Eviter le non recours et permettre aux familles de  
disposer d'une adresse au plus près de leurs lieux  
de vie

Avoir une amplitude d'ouverture du service en  
cohérence avec le volume d'activité

Maintenir une qualité de service en adéquation  
avec les besoins des usagers

Maintenir la mise en place de permanences  
administratives

Accompagner les usagers face à la  
dématérialisation avec entre autre un espace  
numérique en libre service

Aider au maintien des droits santé

Aller vers les familles les plus éloignées des  
services

# AGIR POUR L'INCLUSION DES GENS DU VOYAGE SUR LEURS TERRITOIRES DE VIE

## RECONNAITRE LE STATUT D'HABITANT DES GENS DU VOYAGE

Favoriser le lien social en participant et/ou en développant des actions, événements en partenariat avec les acteurs locaux

Promouvoir le résident voyageur comme un habitant

S'inscrire, participer à des événements culturels, fêtes de quartiers...  
Impliquer les Gens du Voyage dans des actions citoyennes et éducatives  
Organiser lotos, marchés de voyageurs, repas conviviaux...

Impliquer les Gens du Voyage dans des instances citoyennes telles que les conseils citoyens

Agir afin que le statut de résident d'une aire d'accueil soit équivalent au statut d'habitant (prise en compte de l'adresse de résidence et non de l'adresse administrative)

## 6. EVALUATION

---

Comment mesure-t-on les impacts de notre projet social ?

Nous avons fait le choix de mesurer les impacts de notre projet social au lieu d'évaluer chaque orientation au travers de ses objectifs opérationnels.

Les impacts qui nous semblent importants à mesurer sont :

- **Les actions du Centre Social et socio culturel sur notre nouveau territoire.** A travers cela, nous porterons une attention particulière à la prise en compte des Gens du Voyage. Les axes à évaluer sont :
  - Le partenariat ;
  - La prise en compte des Gens du Voyage comme habitant du territoire ;
  - L'accueil sur le territoire : comment les Gens du Voyage sont accueillis et perçus sur le territoire au travers des prismes aire d'accueil, stationnement illicite, habitat adapté, prise en compte par le droit commun.
- **La gouvernance** au travers de :
  - L'implication des Gens du Voyage dans :
    - ✓ Les commissions créées en interne : habitat, culture, égalité des chances, solidarité
    - ✓ Les comités d'usagers
    - ✓ Leur place dans les réunions, instances (locales, régionales ou nationales)
    - ✓ La nature de leur prise d'adhésion
  - Les outils de communications internes et externes qui sont mis en place
  - Les temps de travail, d'échanges mis en place entre les salariés, les membres du CA, les bénévoles et les Gens du Voyage
- **Le projet famille** sous la forme d'une fiche action à l'intérieur de laquelle sera décliné :
  - Impact des actions sur les familles
  - L'implication des familles dans la mise en œuvre des actions
  - Les freins
  - Les perspectives
  - Des éléments quantitatifs
- **Les moyens que nous mettons en place afin de mesurer les impacts :**
  - Une journée de travail tous les ans en janvier en présence des salariés, des membres du CA, des bénévoles et des Gens du Voyage ;
  - Un bilan annuel avec les représentants de la collectivité (commission mixte) à partir d'un bilan d'activité ;
  - Une réunion annuelle « conférence des partenaires » en présence de tous les partenaires institutionnels.
- **La méthode mise en place avec les salariés, membres du CA, bénévoles et usagers sera basée sur :**
  - 1 temps d'évaluation des actions à partir de l'arbre à objectif initial sous une forme dynamique et participative ;
  - 1 temps de travail sur les priorités : ce temps sera travaillé à partir d'un tableau d'aide à la priorisation des actions avec comme consigne « prioriser les actions à mettre en œuvre sur notre territoire »
- **Un bilan écrit sera par la suite envoyé aux techniciens référents de la CAF 86.**



## 7. FICHES ACTIONS

### 7.1. Accueil - Aide aux démarches - Dématérialisation

<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir un accueil plus convivial ;</li><li>• Permettre l'accès aux droits des Gens du Voyage</li><li>• Réduire le renoncement aux droits</li><li>• Distinguer la fonction accueil du service postal</li><li>• Donner la possibilité aux Gens du Voyage d'acquérir des savoirs de base</li><li>• Accompagner le public vers la dématérialisation</li></ul>	<p><b><u>Partenaires mobilisés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CAF</li><li>- Service des Impôts</li><li>- CPAM</li><li>- CARSAT</li><li>- SSI</li><li>- FNASAT</li><li>- collectivités territoriales</li></ul>	<p><b><u>Territoire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Grand Poitiers</li></ul> <p><b><u>Durée de l'action</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Toute l'année</li></ul>
<p><b><u>Descriptif de l'action</u></b></p> <p>Le CSC GP propose au sein de ses locaux un accueil permettant au public d'être accueilli, écouté et orienté en interne comme en externe en fonction de leurs besoins. Cet accueil est mixé avec une autre fonction celle du service postal, fonction lié directement à l'élection de domicile et qui permet aux personnes domiciliées de percevoir leur courrier. Cet axe est central puisqu'au travers la domiciliation et par conséquent du service postal nous permettons aux Gens du Voyage de recevoir leur courrier et d'accéder ainsi à leurs droits civils, civiques et sociaux. L'ADAPGV 86 s'adapte à la spécificité de son public en proposant entre autre un service de réexpédition (mission non réalisée par les CCAS/CIAS), leur permettant de maintenir leur droit quel que soit leur lieu de stationnement.</p> <p>Au-delà de percevoir son courrier c'est tout l'accompagnement mis en place permettant aux Gens du Voyage, public éloigné de la lecture et l'écriture, par l'intermédiaire des permanences d'aide aux démarches de maintenir leurs droits. Durant ces permanences peut se réaliser la lecture du courrier, une explication de ce dernier et la réalisation de démarches administratives. Au-delà d'agir pour le maintien des droits c'est également un temps qui permet à la personne de comprendre comment cela fonctionne et de pouvoir progressivement acquérir de l'autonomie. Depuis 2016, nous constatons au travers de nos services d'aide aux démarches administratives et élection de domicile que l'accès aux droits et le maintien de ces droits se dématérialisent. Face à cette évolution, la population Gens du Voyage rencontrée au sein du Centre Social de Grand Poitiers est démunie, inquiète et fragilisée. Nombreux sont ceux qui, par manque d'information, de par leur situation (illettrisme, absence d'adresse mail, de carte bancaire...) et parce qu'ils sont démunis matériellement se retrouvent en irrégularité administrative. On le constate au travers les déclarations d'impôt, de Cotisation Foncière des Entreprises, de revenus RSA, d'inscription et mises à jour Pôle Emploi, de demande de carte grise.... Pour accompagner cette population et limiter la fracture numérique nous devons développer des ateliers individuels et collectifs autour de l'utilisation des outils numériques (ordinateurs, Smartphone, tablette...) et créer un espace numérique où les personnes auront accès à un outil tout en étant accompagné par un salarié leur permettant de réaliser leurs démarches. Il nous faut également envisager la mise en place de cet accompagnement sur les aires d'accueil, terrain de grand passage, terrains familiaux et tout autre lieu de vie. Cet aller vers permet un service identique à cette partie de la population qui est itinérante non domiciliées au CSC du Grand Poitiers, qui ne connaît pas le Centre Social et qui pour un moment déterminé se trouve habitant d'un territoire.</p> <p>Pour mener à bien cet accompagnement vers le tout numérique, il a été nécessaire et indispensable de mettre en place une formation (Emmaüs Connect) permettant aux salariés concernés d'être formés. Cette formation leur a permis d'acquérir de la pédagogie pour accompagner au mieux les usagers mais également approfondir leurs connaissances quant à l'utilisation de l'outil informatique mais également à l'éthique. Des outils leur ont été fournis sur la mise en place d'atelier individuel et/ou collectif (connaître le niveau des personnes au démarrage pour mieux les accompagner / outils pour mesurer leur autonomie).</p>		

Cette action a démarré en 2018 mais a dû être réduite suite à l'impossibilité de pérenniser un poste d'agent d'accueil, fin de contrat aidé et subventions accordées insuffisantes. Il nous fait agir pour être en capacité de relancer cette action permettant à plus ou moins long terme aux familles de devenir autonome mais surtout pour éviter de constater un nombre croissant de familles en rupture de droits et/ou en irrégularité administrative.

### **Analyse**

Tout ce travail mené depuis 3 ans est très apprécié du public, à nous de faire attention de ne pas tomber dans le piège systématique du « je ne sais pas faire ». Il est important pour l'équipe d'avoir une posture d'accompagnant avec la bonne connaissance qu'elle a du public. Cela peut fonctionner grâce à une cohérence d'action et un partage quotidien de l'équipe. Des rencontres régulières sont en place.

La mise en place des permanences d'aide aux démarches est un outil pertinent dans la mesure où il permet aux familles d'être accompagnées dans de bonnes conditions et de dissocier des RDV avec l'assistante sociale. Ceci à une incidence positive sur ces RDV puisque cela permet à l'assistante sociale de mettre en place un autre accompagnement (insertion, santé, scolarisation, habitat...) non « parasité » par ce type de démarches administratives. Au regard des besoins que nous identifions et de la spécificité du public accueilli il nous faut mettre en place un accompagnement individualisé ou collectif permettant aux personnes d'acquérir des savoir-faire dans le domaine des démarches dématérialisées, ces dernières allant augmenter dans les années à venir, afin d'éviter des ruptures de droits ayant des conséquences dans le domaine de la santé, de l'accès aux droits mais aussi dans celui du budget ( non déclarations trimestrielles, de chiffres d'affaires...) Néanmoins nous ne sommes pas aujourd'hui en capacité de répondre totalement aux besoins des familles avec un poste en moins (0.6 ETP)

### **Perspectives**

Tout le travail mené en direction de la dématérialisation et de l'accès aux droits avec les permanences administratives, l'acquisition des savoir de base, l'utilisation de l'outil informatique, la création d'outils permettant aux familles de s'organiser est une des bases de cet objectif qu'il nous faut maintenant développer de façon pérenne. Il nous faut également envisager de se rendre au plus près des lieux de vie afin de déployer ce même travail et d'accompagner quand cela est possible les familles à utiliser les espaces numériques présents sur certains territoires.

La perte d'un poste (comme énoncé ci-dessus) a nécessité une réorganisation interne réduisant le temps d'accueil public et partenaire, le temps d'ouverture au public pour le service postal et l'aide aux démarches. Cette organisation n'étant satisfaisante ni pour le public ni pour l'équipe et ne nous permettant pas d'accompagner dans de bonne condition le public il est important que nous ayons les moyens humains nécessaires permettant une réorganisation en adéquation avec les besoins.

### **Les besoins**

- **Humains** : 1,6 ETP dont 1 ETP pris en compte dans la précédente CPO avec la CUGP et 0.6 ETP en création de poste
- **Financier** :
  - **Prestation numérique CAF** : 5.000 € attribués en 2018 et 12.000 € demandés 2019
  - **Politique de la ville** : 0 € attribués en 2018 (3.000 € demandés à Poitiers et 3.000 € demandés à la CGET) ; 6.000 € demandés en 2019 (Poitiers et CGET)
  - **CPO CUGP** : en cours de négociation

## 7.2. Projet Famille

<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la culture Gens du Voyage au travers de l'implication des familles</li> <li>• Inscrire les actions du Centre Social dans une dynamique de territoire au travers un maillage partenarial nous permettant de mieux prendre en compte, accompagner les familles</li> <li>• Développer les fonctions « accueils » : aller à la rencontre des familles pour mieux les accueillir au sein du CSC</li> <li>• Impliquer les usagers en permettant aux familles d'être force de propositions et acteurs des actions proposées</li> <li>• Améliorer l'accès à la santé et l'axe prévention ;</li> <li>• Amener les enfants, les jeunes et leurs familles vers l'école et dans l'école ;</li> <li>• Accompagner les parents dans leurs fonctions parentales</li> <li>• Permettre aux familles d'accéder aux vacances au travers différents dispositifs ;</li> <li>• Permettre aux familles de participer aux sorties et séjours familles organisés.</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires mobilisés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les maisons de quartiers ou tout autre lieu permettant de promouvoir cette population ou de les amener à « fréquenter » les équipements de leurs territoires de vie</li> <li>- PMI</li> <li>- Ateliers santé ville</li> <li>- Les petits débrouillards</li> <li>- L'association le plac'art</li> <li>- L'association la toupie volante</li> <li>- Les établissements scolaires (primaire et secondaire) et l'EN</li> <li>- Services sociaux et éducatifs (ASE, PRISM, CMP...)</li> <li>- Différents services liés aux démarches administratives (accès droit commun) tels que CPAM, RSI, CAF, MSA, Impôts...</li> <li>- Partenaires médicaux : CHU, médecins généralistes et spécialistes</li> <li>- CAF et FDSCF concernant le départ en vacances autonomes</li> </ul>	<p><b><u>Territoire</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Poitiers</li> </ul> <p><b><u>Durée de l'action</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pluri annuelle</li> </ul>
<p><b><u>Déroulement de l'action</u></b></p> <p>Le projet famille commence à être bien installé au sein des actions du CSC GP et ce depuis 5 ans grâce à un travail transversale de l'équipe dans un esprit d'accompagnement global.</p> <p>La prise en compte de la famille dans sa globalité et ce quel que soit le lieu de vie et le mode d'habiter tout en tenant compte de leur culture est inscrit clairement dans le projet social.</p> <p>Ce projet Famille se décline sous différents aspects :</p> <p><b><u>Impliquer les familles dans les actions menées par le CSC</u></b> de manière à faire valoir leurs savoirs faire et à les amener à être acteurs (ne plus subir) : cela se déroule de façon ponctuelle en fonction des opportunités (fête de quartier, évènements divers...). Nous pouvons également les impliquer dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la programmation des sorties familles,</li> <li>• le respect du règlement intérieur des aires d'accueil où nous les accompagnons principalement dans leur rôle de parent en lien avec le gestionnaire;</li> <li>• leur implication lors de la mise en place de vacances autonomes (gestion du budget avant et pendant le séjour ; organisation de la cellule familiale, logistique...)</li> <li>• leur lieu de vie en leur permettant de s'investir afin de l'améliorer (aires d'accueil, TGP, terrains familiaux...). Soit par l'intermédiaire de recueil de parole soit en les conviant lors de réunion avec des partenaires...</li> </ul>		

- la gouvernance de l'association sous différente forme : adhésion ; implication dans les instances de l'association, participation à des réunions de travail....
- **Accompagnement individualisé lors de difficultés éducatives** : mis en place à la demande des parents face aux difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants dans leur quotidien (autorité, scolarisation...) ou si nous sommes contactés par établissement scolaire ou tout autre partenaire afin de faire l'intermédiaire entre le demandeur et la famille dans le cadre de situations complexes. Il permettra aux parents d'être écoutés et soutenus face aux difficultés qu'ils rencontrent, leur permettant de trouver des solutions, de prendre confiance dans leur rôle de parents mais aussi face à l'école, aux institutions, associations qui les entourent. Cette action s'adresse à tous les usagers du CSC.
- **Actions éducatives et ludiques** menées sur différents lieux de vie, au sein du CSC mais également au sein d'autres équipements (maisons de quartiers, médiathèque...). Ces actions peuvent être menées par différents membres de l'équipe ou par des associations partenaires (le plac'art ; la toupie volante, médiathèque...) et permettent aux parents de partager des temps ludiques avec leurs enfants, mais également aux enfants d'acquérir des règles de vie collective, de respect...).
- **Action papotage** : action mise en place sur une aire d'accueil à la demande des mamans qui expriment le besoin d'avoir un temps qui leur est dédié. Ces temps permettent de prendre du temps pour soi permettant d'aborder différents thématiques telles que l'école, la santé, leur vie de femme, leur rôle de parents. Le thème de l'étalier peut être défini au préalable avec les mamans et être animé par un intervenant extérieur. Nous pouvons également être amenés à nous déplacer vers d'autre lieu en fonction de la demande.
- **Amener les enfants et les parents à aller vers et dans l'école** : cette action est en lien très étroit avec les aires d'accueil et la domiciliation. Un partenariat très étroit s'est construit avec les écoles et les collèges permettant d'accueillir dans de bonnes conditions les parents comme leurs enfants. Cette relation privilégiée, fruit d'un long travail, permet de dédramatiser l'école et de tendre vers une scolarisation de qualité. Cela est renforcé par des actions CLAS menées, sur les aires d'accueil. Au-delà de tout cela c'est un accompagnement de l'équipe dans l'organisation quotidienne de la cellule familiale autour de l'école. Néanmoins nous n'avons pas pu pérenniser le poste d'animateur à la scolarité début Décembre et nous sommes dans l'obligation de suspendre ce travail tant que nous n'aurons pas de soutien financier.
- **Améliorer l'accès à la santé** : accompagner les familles dans cet axe là c'est également travailler sur leur autonomie, la valorisation de leurs savoirs faire, leur responsabilisation, une dédramatisation et une meilleure prise en compte de leur bien-être. Cela se concrétise par exemple par un partenariat avec la PMI (mise en place de permanence sur les aires d'accueil), permanence sociale sur les aires d'accueil, accompagner vers le droit commun, accompagner vers et dans les services médicaux, des animations avec les ateliers santé Ville sur des thématiques choisies avec les familles. Avec toujours en objectif : l'axe préventif pour tous les membres de la famille.
- **Sorties familles et vacances autonomes** : ces actions fonctionnent et répondent à un besoin. Besoin de partir, passer du temps ensemble tout en découvrant de nouvelles choses. Cet outil est très intéressant car il nous permet, au-delà de l'aspect loisirs, d'avoir une autre relation avec les familles et un autre regard sur le fonctionnement intrafamilial. L'action vacances autonomes « séduit de plus en plus de familles » et leur permet de se rendre compte qu'ils sont capables de partir en vacances mais aussi de s'organiser.

### Analyse et bilan

Le bilan de ces actions familles est dans son ensemble très positif.

D'autres axes ne sont pas totalement satisfaisants par manque de temps de l'équipe ou par manque de personnel : ateliers papotage à développer sur d'autres lieux de vie, meilleur accompagnement des familles (plus de régularité, de disponibilité...) pour un réel travail de fond et ce principalement sur les aires d'accueil, développer les ateliers parents /enfants.

Cet axe très important du projet social a pris toute sa place et tout son sens au sein de l'équipe du CSC. Concernant les familles, nous sommes de plus en plus un repère basé principalement sur la confiance ce qui nous permet de mettre en place, de construire...

Il est important de noter que nous n'avons pas été en mesure de pérenniser le poste d'animateur à la scolarisation qui s'est arrêté en décembre 2018. A cela se rajoute la perte de la gestion des aires d'accueil, il va nous falloir inventer un nouveau mode d'intervention en direction des familles.

### Perspectives

Il nous faut poursuivre le travail mis en œuvre depuis 5 ans, développer le travail amorcé avec la PMI, l'atelier papotage, les ateliers parents / enfants, l'implication des familles...

La création des postes d'animateur enfance / jeunesse et de médiation en santé pourraient nous permettre de ne développer la dynamique mis en place.

### Les besoins

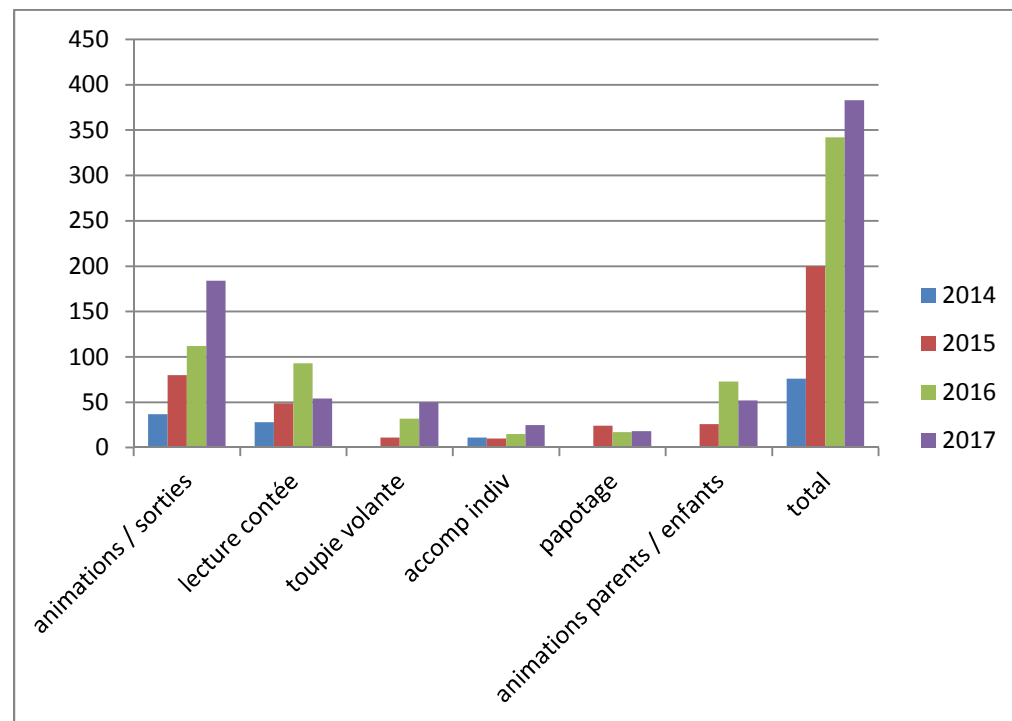
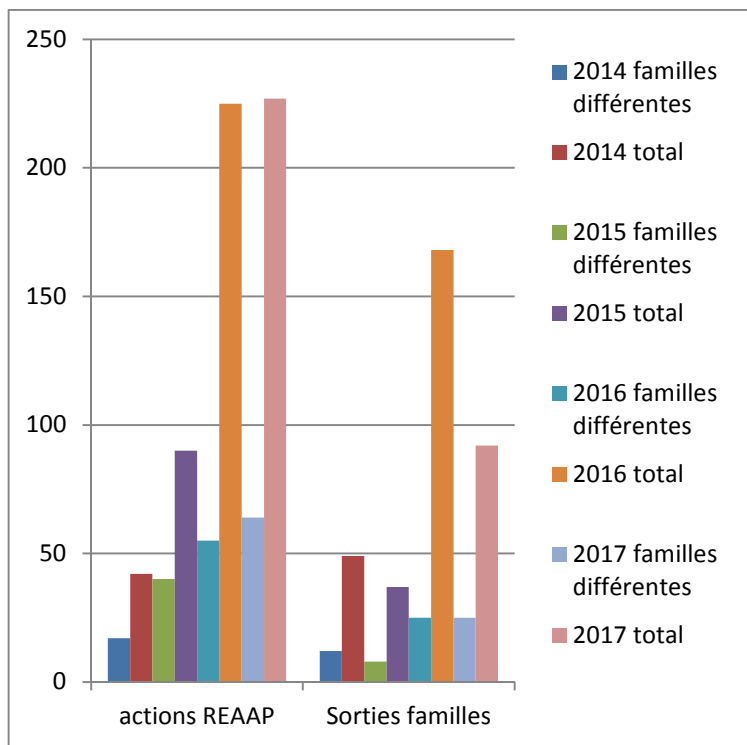
#### ✓ Humains :

- Référence famille : 0.5 ETP
- Animateur enfance / jeunesse : 0.2 ETP
- Médiateur en santé 0.2 ETP
- Assistance sociale : 0.05 ETP
- Une partie de ce travail était réalisé par la médiatrice sociale sur les aires d'accueil. La perte de la gestion des aires d'accueil déstabilise cette organisation et nous ne savons à ce jour comment nous allons répartir cette mission qui représentait 0.15 ETP. Le nouveau territoire de Grand Poitiers + Chauvigny nécessite également de dégager du temps pour mener ces actions sur Chauvigny. Commune où des besoins d'actions familles ont été identifiés ou amorcés dans le cadre de l'action EVS Itinérant.

#### ✓ Financiers :

- **PS collective famille CAF** : 22.313 €
- **REAAP** : Ville de Poitiers 800 € attribués (1.750 € demandés) en 2018 ; CAF 3.500 € attribués (4.000 € demandés) ; les demandes seront identiques en 2019
- **Temps libre des familles** : conventionnement pluriannuel CAF 86 de 3.300 € / an
- **ARS** : 3.000 €
- **CPO CUGP** : en cours de négociation

**Bilan quantitatif**



### 7.3. Enfance-jeunesse

<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence régulière sur l'aire d'accueil et les lieux de vie.</li> <li>• Emanciper les jeunes voyageurs par l'accès aux loisirs, la culture.</li> <li>• Monter des projets collectifs où les jeunes sont à l'initiative.</li> <li>• Travailler en partenariat avec les acteurs locaux pour favoriser l'inclusion de ces jeunes dans les dispositifs locaux d'insertion.</li> <li>• Assurer une fonction de veille sur les réseaux sociaux « Promeneur du Net »</li> <li>• Animer le dispositif CLAS.</li> <li>• Amener les enfants, les jeunes et leurs parents à donner du sens à la scolarisation.</li> <li>• Proposer des animations, projets durant le temps libre des enfants.</li> <li>• Développer un réseau partenarial permettant une cohérence éducative.</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires mobilisés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MLI ;</li> <li>- équipe de prévention ;</li> <li>- médiathèques ;</li> <li>- Ludothèque ;</li> <li>- L'ALSIV</li> <li>- Maisons de quartiers ;</li> <li>- Espaces numérique sur les différents territoires</li> <li>- Etablissements scolaires du primaire, secondaire et professionnel</li> <li>- EN</li> <li>- Tout autre partenaire non encore identifié permettant la réalisation d'actions, projets</li> </ul>	<p><b><u>Territoires</u></b> Grand Poitiers</p> <p><b><u>Durée de l'action</u></b> Toute l'année</p>
<p><b><u>Constats :</u></b></p> <p>➤ L'action du CSC de l'ADAPGV sur Grand Poitiers auprès des jeunes et des enfants se résume souvent à l'incitation à la scolarité. Toutefois, il serait trop limité de résumer l'action par le prisme de la scolarisation. Il est certain que nous touchons qu'une petite partie des jeunes Gens du Voyage, ceux qui participent au CLAS, au dispositif collège au sein du Collège France Blok Serrazin à Poitiers, aux animations proposées sur les aires d'accueil ou au CSC. Malgré, les rencontres durant les manifestations, les sorties familles ou dans le cadre de médiation pour des actes d'incivilités sur les aires d'accueil, nous côtoyons des jeunes en demande occupationnelles en raison d'une déscolarisation précoces, absences d'apprentissage du travail par les adultes, une période conflictuelle avec l'autorité es parents. Peu sollicité, nous ne sommes pas en mesure d'accompagner les projets. Les familles n'ont pas confiance pour les structures d'accueil d'enfants ou d'adolescents, il s'agit du même sentiment de défiance qu'en direction de l'école. Aussi, peu de partenaires sont sollicités par ces enfants, ces jeunes pour des activités. D'un point de vu démographique, la population des Gens du Voyage est caractérisée comme jeune : 50% de la population accueillie sur les aires d'accueil et domiciliée à moins de 25 ans ; nous identifions 239 personnes de – de 18 ans domiciliés, soit 41% de la population identifié. En parallèle, les enfants et les jeunes présents sur les aires d'accueil représentent 40% des occupants des aires d'accueil.</p> <p>➤ L'accompagnement à la scolarité est mené en direction d'enfants et des jeunes stationnant sur les aires d'accueil du Grand Poitiers mais également pour ceux vivant sur des terrains familiaux privés. Depuis 5 ans et avec un énorme travail mené par les équipes de l'ADAPGV 86, par les équipes éducatives des écoles concernées, par l'Education Nationale et avec les parents, la majorité des enfants et jeunes de 6 à 16 ans (n'étant pas inscrits au CNED) sont scolarisés. Un gros travail collaboratif entre tous ces acteurs est indispensable de manière à lutter contre l'absentéisme scolaire et faire que l'école occupe une place incontournable au sein des familles.</p>		
<p><b><u>Descriptif de l'action :</u></b></p> <p>L'ADAPGV a pu constater qu'il s'agit d'une population qu'elle ne touche pas parce que nos actions sont dédiées à la famille, la personne adulte ou l'enfant et cette tranche d'âge est peu identifiée. De plus elle ne fréquente pas le CSC car il n'y a pas d'utilité. La présence régulière de l'animateur enfance/jeunesse sur les différents lieux de vie permettra d'amorcer des actions, des projets et des accompagnements.</p>		

Nous travaillons en direction d'un public qui vit au milieu d'une grande famille et qui n'a pas spécialement d'espace qui lui est dédié pour s'autoriser à participer sans les adultes à des actions de loisirs, de culture. De plus le « aller vers » ne fait partie ni de leur quotidien ni de leur éducation (poids culturel important). S'autoriser à penser et à avoir envie n'est pas une chose évidente et courante. La mise en place d'animations, de sorties leur permettra de s'ouvrir vers l'extérieur et d'agir sur leur inclusion au sein de leurs territoires de vie.

Les enfants et les jeunes que nous rencontrons ne font pas preuve d'initiative et sont très consommateurs. De plus majoritairement ils ont peu fréquenté l'école ce qui ne facilite pas la responsabilisation, l'autonomie, la prise de décision et l'apprentissage des règles de vie en collectivité. L'animateur, en tant que personne ressource, pourra les accompagner afin de réaliser des projets en les rendant acteurs de ces derniers. Ces actions pourront se réaliser avec des partenaires.

La culture de ce public fait que nous sommes dans une reproduction du schéma familial par transmission orale : transmission des savoirs et savoirs faire tant pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes et cela très tôt (à partir de 12 ans). Il y a également une appartenance à la culture et un conflit de loyauté très fort qui empêche les jeunes à s'autoriser autre chose que ce qui est déjà prévu dans le fonctionnement culturel et familial.

Un fonctionnement différent peut s'opérer sur des groupes dont la situation sociale est plus fragile. Collaborer avec les maisons de quartiers, les équipes de prévention ou de médiation, MLI... permettra à l'animateur de mettre en place des actions communes en facilitant le vivre ensemble et la mixité sociale. Cela permettra « d'ouvrir le champs des possibles » et de dire que c'est aussi accessible aux Gens du Voyage. Un accompagnement des jeunes dans leurs parcours de vie fera également parti du projet. Il nous faudra également agir pour lutter contre les décrochages scolaires. Cela se fera par des temps de régulation avec les établissements scolaire et accompagnement de la famille dans le parcours scolaire de l'enfant.

Le numérique et les réseaux sociaux sont un usage courant des jeunes, c'est un moyen de communiquer avec la famille à distance, de recréer une communauté voyageuse « virtuelle ». Toutefois, internet est le berceau de propos discriminants, de fausses informations avec une absence de discernement des jeunes. Il nous faudra assurer un rôle de régulation et de reformulation sur ce qui se dit sur la toile. Mais également leur permettre d'acquérir un esprit critique et une meilleure Connaissance des risques qu'ils prennent ou qu'ils encourent, apprendre à déceler le vrai du faux...

Concernant la scolarisation nous continueront à mener les CLAS sur les aires d'accueil afin de permettre aux enfants et aux jeunes :

- ✓ d'être accompagnés vers l'école mais également dans leurs apprentissages. Une partie des enfants et des jeunes ciblés a une relation particulière avec l'école et ne la fréquente qu'avec un peu plus d'assiduité que depuis la rentrée 2014. Amener les enfants à évoluer dans leurs savoirs de bases en s'organisant, en notant leurs devoirs, en prenant confiance en eux seront des objectifs primordiaux. La pédagogie du détour sera très utilisée lors des séances du clas,

- ✓ de comprendre l'école pour mieux s'y intégrer : Pour les plus en difficultés et les plus éloignés de l'école nous allons les amener à comprendre l'importance, pour leurs acquisitions et leur intégration, d'aller à l'école tous les jours. Nous continuerons à aborder le fonctionnement de l'école, l'importance de l'attention, du respect des règles, des horaires....

- ✓ de suivre une scolarité normale et ce quel que soit leur mode de vie. Les amener à s'ouvrir vers l'extérieur et à apprendre autrement. Il sera également mis en place des sorties culturelles ainsi que des projets leur permettant d'acquérir de la confiance et de développer leurs capacités sous une autre forme.

Associer les équipes enseignantes et les directeurs d'école, principal de collège permettant d'avoir une cohérence éducative, de prévenir et de lutter Travailler contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Tout cela pour les que les enfants et les jeunes soient considérés comme les autres, soumis au même droits et devoirs.

Nous garderons à l'esprit que dès que nous le sentirons possible nous accompagnerons les enfants / jeunes et leurs familles à s'inscrire dans les dispositifs CLAS mis en place par les maisons de quartiers et ce au plus près de leur territoire de vie.

Prétendre à la PS Jeunesse mise en place par la CAF nous permet de décliner les actions enfance / jeunesse de cette manière.

#### **Besoins :**

- **Humains** : animateur enfance / jeunes 1 ETP à recruter

- **Financiers** :

- ✓ **Ps jeunesse CAF** : 1<sup>ère</sup> demande faite pour 2019, 13.106 €

- ✓ **CLAS 2018/2019** : Ville de Poitiers 2.500 € attribués (2.500 € demandés) / CAF 9.950 € demandés

- ✓ **CPO CUGP** : en cours de négociation



## 7.4. Coordination - Médiation sociale

<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les partenaires ;</li> <li>• Assurer, par délégation, la gestion administrative et du personnel du Centre Social;</li> <li>• Evaluer les actions ;</li> <li>• -Mettre en œuvre le projet social du centre socioculturel de l'ADAPGV86 sur le Grand Poitiers ;</li> <li>• Coordonner et mettre en œuvre les actions « Familles » ;</li> <li>• -Réfléchir à la réalisation d'animations culturelles;</li> <li>• Participer activement à des groupes de travail dans le cadre de dispositifs incluant les Gens du Voyage ;</li> <li>• -Recherche de financements ;</li> <li>• -Agir pour une meilleure connaissance des Gens du Voyage en direction de la population et des partenaires (collectivités, institutions...)</li> <li>• Impliquer les Gens du Voyage dans la vie de l'association, la gouvernance, dans des instances ...</li> <li>• Travailler avec l'équipe afin d'assurer l'accompagnement global des familles présentes sur le territoire et quel que soit leur lieu de vie ;</li> <li>• Assurer une veille sociale, juridique, sanitaire ;</li> <li>• Assurer des médiations entre la population -les GENS DU VOYAGE et entre les GENS DU VOYAGE et les institutions</li> <li>• Créer des espace de rencontre entre les partenaires</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires mobilisés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- FNASAT</li> <li>- collectivités territoriales</li> <li>- Les équipements des territoires d'intervention</li> <li>- EN</li> <li>- DDCS</li> <li>- ADSEA</li> <li>- ARS</li> </ul>	<p><b><u>Territoires</u></b> Grand Poitiers</p> <p><b><u>Durée de l'action</u></b> Toute l'année</p>
<p><b><u>Déroulement de l'action :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Animation Globale</u></b></li> <li>✓ Participation au groupe de coordination interne ADAPGV 86</li> <li>✓ Dynamiser le réseau partenarial : MDS ; PMI ; ADSEA ; Maisons de quartier ; MLI, Education Nationale...</li> <li>✓ Participation aux différentes réunions pour la mise en place de projets : Centre d'animation de Beaulieu (fêtes de quartier, intégration dans le PEL et PEDT, ALSH...), l'AFEV, CSC La Blaiserie (instance de concertation professionnelle, pole mobilité...), l'ALSIV, le Toit du Monde...</li> <li>✓ Coordination de projets : « lecture contée » avec l'association le Plac'art, la « toupie volante », le Contrat Local de Santé, les ateliers santé ville...</li> <li>✓ Participation aux réunions mensuelles avec le Grand Poitiers, service PVS</li> <li>✓ Animation des réunions d'équipe au rythme de 1 tous les 15 jours</li> <li>✓ Mise en place d'actions culturelles avec l'équipe, les partenaires et les Gens du Voyage</li> <li>✓ Formations / Information pour une meilleure prise en compte et connaissance des Gens du Voyage en direction de partenaires et de la population</li> <li>✓ Participation dans la gouvernance de l'ADAPGV 86</li> </ul>		

- ✓ Accueil de stagiaires
- ✓ Participation au conseil citoyen du quartier de Beaulieu
- ✓ Participation aux réunions dans le cadre du Schéma départemental pour l'accueil et l'insertion des Gens du Voyage
- ✓ Participation à la commission « Dématérialisation » à la FNASAT PARIS
- ✓ Aller à la rencontre des nouveaux partenaires sur les nouveaux territoires
- ✓ Mener un travail avec l'équipe permettant de mettre en œuvre l'accompagnement global : transversalité entre les salariés permettant de prendre en compte les besoins des Gens du Voyage quel que soit leur lieu de vie afin d'être en capacité de les accompagner au mieux
- ✓ Agir pour l'inclusion des Gens du Voyage et leur prise en compte en tant qu'habitant
  - **Scolarisation**
- ✓ Coordination du dispositif CLAS
- ✓ Accompagnements des familles dans le cadre de médiation scolaire : à la demande des chefs d'établissement, des directeurs d'école, des infirmières scolaires et des parents
- ✓ Rencontres avec les directeurs / chefs d'établissement des groupes scolaires implantés sur les territoires des Aires d'Accueil de manière à faciliter la scolarisation des enfants
- ✓ Partenariat privilégié avec l'Education Nationale (inspecteur premier et CASNAV)
- ✓ Mise en place d'un partenariat avec l'AFEV permettant un accompagnement à la scolarisation des enfants (dont 2 dans le cadre d'un dispositif individualisé)
- ✓ Réunions tous les 2 mois avec l'équipe
  - **Médiation sociale**
- ✓ Avoir un regard par l'intermédiaire des stationnements illicites ou tout autre type d'habitat sur les conditions de vie (habitat indécent)
- ✓ Assurer une médiation sociale lors des stationnements illicites lorsque la situation le nécessite
- ✓ Assurer une veille sur les aires d'accueil et autre lieu de vie permettant de mettre ne place des médiations lorsque cela s'avère nécessaire
- ✓ Réaliser des études de besoins, des diagnostics dans les domaines de l'habitat, du Social ou dans le cadre des stationnements illicites
  - **Aires d'accueil / Terrain de grand passage**
- ✓ Participation aux « cafés rencontres » proposés par le service PVS sur l'Aire de Grands Passages
- ✓ Mettre en place un travail collaboratif avec le gestionnaires des aires d'accueil
- ✓ Impliquer les Gens du Voyage sur leur lieu de vie et faire remonter leurs besoins à la collectivité
  - **Election de domicile et service postal**
- ✓ Entretiens pour les demandes d'élection de domicile
- ✓ Suivi des personnes ne respectant pas les règlements intérieurs (entretien physique ou téléphonique)
- ✓ Suivi des élections de domicile : ouverture, fermeture...
- ✓ Réunion bimensuelle avec l'équipe
- ✓ Veille juridique en lien avec la nouvelle législation
- ✓ Participation aux réunions à la DDCS sur le schéma départemental de la domiciliation
- ✓ Liens avec le réseau et autres organismes agréés pour faciliter la domiciliation des personnes au plus près de leur lieu de vie
- ✓ Coordonner les actions liées aux démarches administratives et veiller à ce que le lien entre se fasse entre les différents membres de l'équipe intervenant sur l'accès aux droits

### **Perspectives**

La perte de la gestion des aires d'accueil nous oblige à retravailler notre mode d'intervention et à créer un partenariat avec le gestionnaire de manière à continuer notre action d'accompagnement global.

Le conventionnement avec l'ARS nous permet de créer un poste de médiateur sanitaire. Il va falloir que nous développions cet axe, que nous centralisions les actions déjà menées et que nous articulions le travail, entre autre dans le domaine de l'accès aux droits de manière à être efficient.

Face à l'importance de la dématérialisation il nous faut continuer à travailler afin de mettre en place un réel projet dans ce domaine et faire que nous soyons en capacité d'accompagner les Gens du Voyage au sein du CSC GP mais également sur les lieux de vie.

Un travail sera mené sur le pouvoir d'agir des Gens du Voyage et ce dans plusieurs domaines : gouvernance, représentation tant au en local qu'en national, réfléchir à la mise en place de conseil d'usagers, adhésion à l'association, implication dans la mise en place de projet...

### **Besoins**

- **Humains** :
  - ✓ Coordinatrice 0.5 ETP
  - ✓ Implication de toute l'équipe
- **Financiers** :
  - ✓ **PS Animation globale** : 11.525 €
  - ✓ **CPO CUGP** : en cours de négociation

## 7.4. Médiation en santé

<p><b><u>Objectifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les connaissances et capacités des Gens du Voyage présents sur le territoire et en situation de précarité pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun,</li> <li>• Mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer leur accueil et leur suivi au sein des structures,</li> <li>• Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement physique, à l'environnement de travail des personnes, améliorer l'information des habitants à ce sujet et développer les actions de santé communautaire</li> <li>• Accompagner la population dans l'approche du vieillissement</li> </ul>	<p><b><u>Partenaires</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS</li> <li>- CPAM -RSI</li> <li>- CARSAT</li> <li>- CLS Poitiers - ASV</li> <li>- Hôpital</li> <li>- Gestionnaires aires d'accueil</li> <li>- IREPS</li> <li>- Collectivités locales</li> <li>- -Service social de l'hôpital - PASS</li> <li>- Association de prévention en santé</li> <li>- FNASAT - coordination du Plan National Médiation en Santé</li> </ul>	<p><b><u>Territoires</u></b> Grand Poitiers</p> <p><b><u>Durée de l'action</u></b> Toute l'année</p>
<p><b><u>Contexte</u></b></p> <p>L'expertise amenée par le travail quotidien du Centre Social auprès des voyageurs, les échanges au niveau national avec la FNASAT<sup>1</sup>, le Programme National de Médiation Sanitaire porté par l'AŠAV, ainsi qu'au niveau régional avec l'IREPS<sup>2</sup> et l'URECSO<sup>3</sup>, amènent à constater que les Gens du Voyage, usagers du Centre Social, restent encore à l'écart de la prévention et des soins de santé. Le rapport du préfet Hubert Derache remis au Premier Ministre en juillet 2013 rappelle d'ailleurs que leur espérance de vie est estimée inférieure de 10 à 15 ans à la moyenne nationale.</p> <p>Au niveau national, l'AŠAV porte le Programme National de Médiation Sanitaire qui consiste à développer des actions de médiation pour favoriser l'accès à la santé des populations en situation de précarité, par leur intégration dans le système de santé de droit commun, mais également à améliorer les connaissances des acteurs de santé vis-à-vis de ces personnes. Ce programme bénéficie du soutien du Ministère de la santé et l'appui méthodologique de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé. Il est coordonné au niveau national par l'AŠAV - association pour l'accueil des voyageurs - qui assure notamment le suivi et l'évaluation des actions, l'appui et la mise en réseau des associations locales, la formation initiale et continue des médiateurs.</p> <p>L'AŠAV a réalisé en 2013 un état des lieux des actions de santé menées par les membres du réseau FNASAT en direction des Gens du Voyage. Les pathologies les plus observées sont identiques à celles relevées auprès des personnes vivant en situation de précarité. Sont identifiées prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les problèmes de santé bucco-dentaire</li> <li>• Le diabète</li> <li>• Les addictions</li> <li>• L'hypertension artérielle</li> <li>• Les souffrances psychologiques et psychiatriques.</li> </ul>		

<sup>1</sup> Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage

<sup>2</sup> Institut Régional d'Education et Prévention Santé

<sup>3</sup> Union Régionale des Centres Sociaux de Poitou Charentes

Une attention particulière est portée sur les risques liés d'une part aux aspects environnementaux des lieux de vie (insalubrité, isolement, pollutions...) et d'autre part ceux liés aux activités professionnelles des Gens du Voyage (ferraille, brûlage, découpe..) qui peuvent générer des cas de saturnisme notamment.

Quatre freins sont mis en évidence par les structures. Ils se conjuguent souvent sur un même territoire :

- **Le fort taux d'illettrisme de la population des Gens du Voyage : il semble être la cause d'une méconnaissance du système de santé et de grandes difficultés dans les démarches administratives. Il peut se traduire également par une incompréhension ou une mauvaise interprétation des informations médicales, des traitements et des mesures préventives.**
- **Une perception mineure de la santé : les priorités liées à l'hébergement ou au travail sont largement prioritaires pour faire face aux difficultés socio-économiques.**
- **La complexité des démarches d'accès à la CMU : selon les territoires, les pièces justificatives liées à la domiciliation représentent un parcours très difficile pour les personnes.**
- **Une méfiance partagée entre les acteurs médicaux et les Gens du Voyage. Le rapport au corps ou à la santé qu'entretiennent les Gens du Voyage est parfois difficile à appréhender pour les acteurs de santé. De la même manière, l'environnement médical et les usages/codes qui l'accompagnent peuvent inquiéter certaines familles.**

Dans l'état des lieux, il apparaît que les associations du réseau FNASAT (dont les Centres Sociaux Les Alliers, l'ADAPGV et le Chemin du Hérisson) réalisent des actions de santé dans le cadre de l'accompagnement global des personnes, avec des moyens humains limités et elles rencontrent des difficultés à investir pleinement les différents déterminants de la santé présentés ci-dessus. Les actions menées dans le cadre du programme de médiation sanitaire pourraient constituer un levier efficace dans la mesure où elles tendent à agir sur l'ensemble des déterminants de la santé. Le médiateur en santé est clairement identifié, formé et exerce dans le cadre d'un projet structuré de médiation. Ce travail de médiation nécessite une organisation et un investissement important ainsi qu'un champ assez large de compétences, justifiant qu'il soit assuré par un acteur dédié, à temps plein.

Depuis la réalisation de l'état des lieux, un groupe de travail, portant sur l'adaptation du PNMS4 au public Gens du Voyage, a été mis en place dans une dynamique de co-construction. Il réunit régulièrement des associations qui souhaitent porter un projet de médiation sanitaire et la coordination du programme. Le présent projet est en partie issu de ces travaux.

Depuis 2016, le CSC de Grand Poitiers est financé par l'ARS pour mener quelques actions d'accès aux droits et de prévention. Très vite, ces actions ont démontré un besoin d'accompagnement plus approfondi des familles mais également des professionnels de santé.

L'élaboration du renouvellement du schéma départemental pour l'accueil, l'habitat et l'insertion des Gens du Voyage a mis en place un groupe de travail fixant des objectifs d'action sur les 5 prochaines années.

### **Déroulement de l'action**

#### **1) Développer les connaissances et capacités des Gens du Voyage présents et en situation de précarité pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun,**

Assurer une présence active de proximité dans des visites de terrain (les aires d'accueil, stationnements illicites, lieux de vie privé) dans un objectif d'information, d'orientation et de prévention pour les Gens du Voyage. Ces visites permettent d'aller au-devant des besoins latents à révéler ou exprimés des personnes fragilisées ou isolées.

Renforcer l'accès effectif aux droits à l'assurance maladie et accompagner les personnes dans les démarches administratives liées à la santé : prise de rendez-vous téléphonique, mise à jour des dossiers de demande de CMU, recherche de complémentaire de santé, orientation (CPAM et professionnels de santé), information par rapport aux questions de santé, à leurs droits, et les lieux d'accueil et de prise en charge par la mise en place de permanence santé en lien avec le service d'élection de domicile du Centre Social.

Faciliter les conditions d'accès et la compréhension du fonctionnement des acteurs de santé présents sur le territoire : hôpitaux (en particulier urgence et maternité), PMI, plannings familiaux, centre d'examen de santé, médecine de ville, structures de prise en charge de la santé mentale, l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrique et dispositifs d'aide aux personnes âgées en situation de dépendance.

Accompagner physiquement à des rendez-vous santé les familles en grande précarité et à mobilité (physique et psychologique) réduite : Dans le cadre de l'accompagnement, il s'agit de développer les compétences de l'usager en termes de mobilité en modélisant le parcours dans le service pour que la personne puisse y recourir à nouveau de manière appropriée et autonome. Ces accompagnements, individuels ou collectifs (vers la PMI notamment), **seront l'occasion** d'identifier les éventuels blocages dans l'accès au service mais également de développer la connaissance du fonctionnement et des personnes ressources du service.

Favoriser le recours autonome aux soins en soutenant la préparation du rendez-vous médical : au-delà de l'aide à la prise de rendez-vous, la personne médiatrice explique le déroulement d'une visite médicale, l'objectif et la nécessité de cette dernière. Elle/il peut également être amené/e à rappeler des règles pour que l'examen puisse avoir lieu (boire ½ litre d'eau 2 heures avant l'échographie...). D'une manière générale, les familles ont besoin d'avoir quelqu'un à leur écoute, qui ne les juge pas et avec qui elles vont pouvoir échanger sur leurs craintes en toute confiance. Enfin, la personne médiatrice explique l'itinéraire et fait des plans afin que les familles puissent se rendre aux rendez-vous.

Développer les connaissances du public cible en éducation à la santé, permettre aux personnes de mieux prendre en compte la santé dans leurs comportements et leur permettre d'avoir une meilleure connaissance des maladies et des risques afin de les prévenir. Ces temps de sensibilisation ont lieu en amont des accompagnements santé : cela leur permet d'aborder le sujet et de déceler d'éventuels problèmes qui pourront alors être pris en charge, lors de visites à domicile ou dans les locaux des structures de santé, par des interventions individuelles, face à des groupes, avec ou non l'intervention d'un intervenant extérieur compétent sur le sujet traité.

## **2) Mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer leur accueil et leur suivi au sein des structures,**

Organiser des actions de sensibilisation et/ou de formation en direction des acteurs de santé afin de présenter les freins rencontrés par les personnes accompagnées dans leur accès à la santé, leurs droits sociaux et administratifs ainsi que leurs conditions de vie. Développer une action de formation en direction des structures de santé du territoire. Ces formations ont pour objectifs de réduire le décalage entre l'offre médicale et la situation des personnes, de trouver des pistes d'ajustement pour améliorer l'accueil et l'accès effectif des personnes au service et de renforcer la prise en compte globale de la situation des publics concernés. Les actions de sensibilisation et/ou de formation seront également l'occasion de recueillir les suggestions des acteurs de la santé concernant l'utilisation du service.

Favoriser les actions globales d'accompagnement des Gens du Voyage et accompagner les structures de santé pour intervenir sur les lieux de vie lorsque la situation le nécessitera. Participer aux actions de veille sanitaire, de dépistage, aux consultations de santé materno-infantile en collaboration avec la PMI et aux campagnes de vaccination. Favoriser la mobilisation des Gens du Voyage dans la participation d'actions d'éducation à la santé directement sur les sites de vie ou dans le cadre d'action collective (octobre rose, atelier santé ville « je sport de chez moi »,...).

Le projet de médiation en santé veillera à promouvoir une meilleure prise en compte du public Gens du Voyage dans les dispositifs de type Contrat Local de Santé, participera aux actions des Ateliers Santé Ville. Il comprendra également une participation aux instances qui pourraient voir le jour (nouveau schéma départemental pour l'accueil, l'habitat et l'insertion des Gens du Voyage 2019-2023), et dont l'objectif serait de permettre aux acteurs locaux en contact avec le public cible de coordonner leurs actions, de réfléchir collectivement à leurs pratiques et aux possibilités d'adaptation pour dépasser les difficultés rencontrées.

## **3) Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement physique et à l'environnement de travail des personnes et améliorer l'information des habitants.**

Comme le rappelle la Charte d'Ottawa, les conditions de vie et l'environnement des personnes ont un impact direct sur la santé. Il semble pertinent d'intégrer l'amélioration de l'environnement de vie aux objectifs de la médiation sanitaire.

Il s'agit principalement d'alerter les collectivités et autorités compétentes en cas de difficultés d'accès à l'eau, à des sanitaires, à l'électricité, au ramassage des ordures, aux dispositifs sanitaires et aux services d'urgence ou bien en cas de danger lié à l'habitat (épidémies, présence de plomb, insalubrité, pollution ou nuisibles). Un travail de collaboration avec la conseillère habitat de l'ADAPGV s'enclenchera pour toutes démarches visant à améliorer les conditions d'habitat (renouvellement de l'habitat caravane, recherche d'un logement, aide aux raccordements des fluides).

Il s'agit également d'informer sur la vaccination et de mettre en place avec l'équipe de vaccination du Département au Centre Social, informer sur la prévention des accidents domestiques, l'intoxication au monoxyde de carbone ainsi que les principales règles de sécurité au travail (dans le cadre de travaux d'égages, de ferrailage et de petits travaux dits « homme toute main », potentiellement en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le service Social de la CARSAT ainsi que le Régime Social des indépendants). Cette action est en lien avec les missions des Assistantes de service social de l'ADAPGV qui accompagne les personnes bénéficiaires du RSA et les autoentrepreneurs dans l'exercice de leur métier.

### **Perspectives**

L'ADAPGV a contractualisé une CPO pour 2 postes de médiation en santé pour agir sur l'ensemble du Département. Un poste a été confirmé sur Châtellerault pour une intervention Nord du Département pour une durée de 5 années (2018-2022).

Un poste sur Buxerolles doit se créer pour une intervention Centre et Sud du Département à partir de 2019.

Cette action nouvelle renforcera l'action famille menée sur le CSC et permettra d'aller plus loin. Il est nécessaire toutefois de travailler l'articulation avec les postes de l'équipe du CSC, notamment les postes d'assistante de service social, conseillère habitat et coordinatrice référente famille.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme national de médiation en santé. Des temps de travail collaboratif entre médiateurs en santé, et analyse de la pratique sont organisés par la FNASAT, le coordinateur du programme.

### **Besoins**

#### ➤ **Moyens humains**

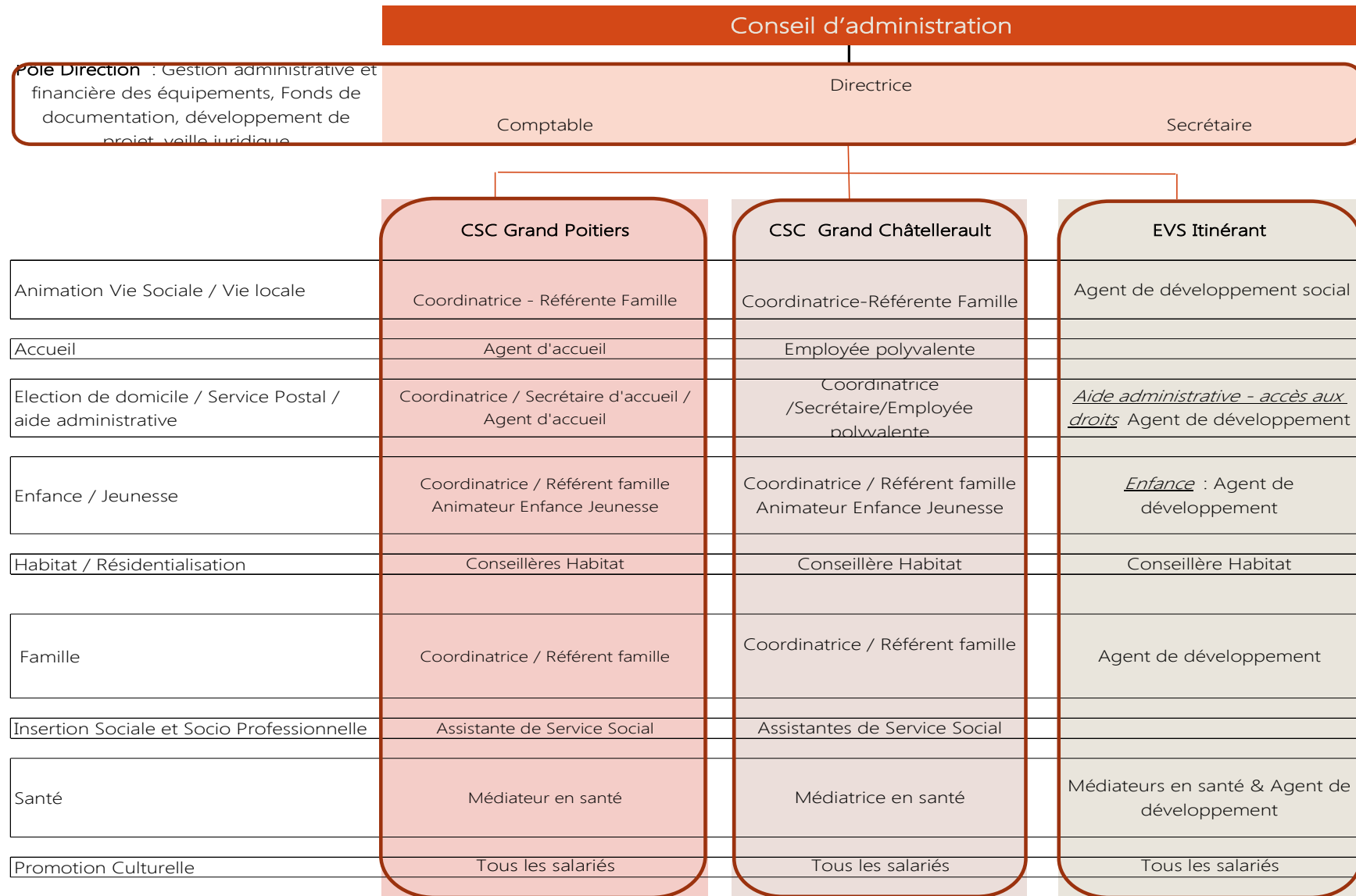
- Médiateur en santé : 0.80 ETP
- Coordinateur référent famille : 0.2 ETP
- Assistante de service sociale : 0.1 ETP
- Conseillère habitat : 0.1 ETP

#### ➤ **Moyens financiers**

- **ARS** : 25.000 €
- **Conférence des financeurs** : 5.000 €
- **CPO CUGP** : en cours de négociation

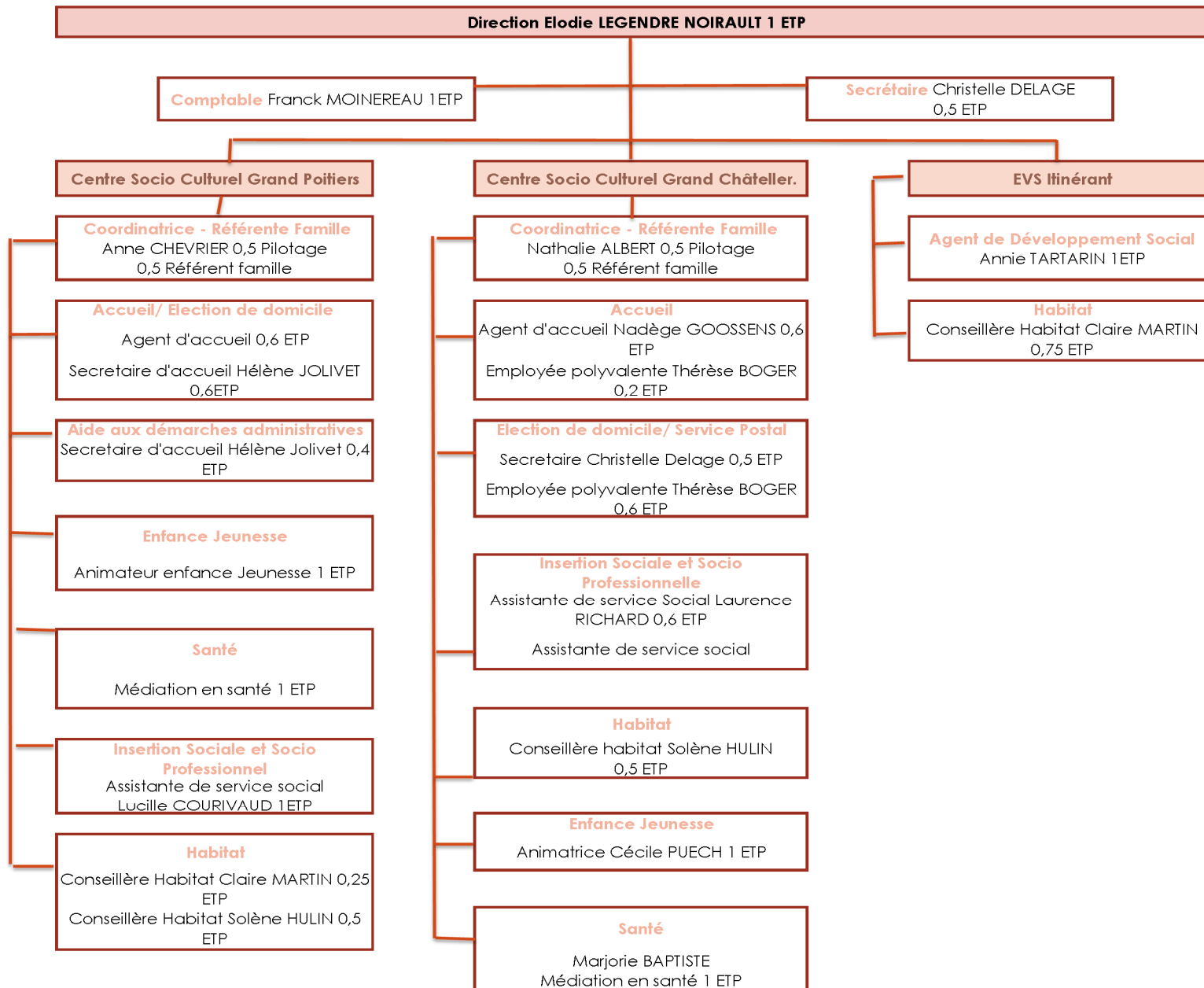
## 8. MISE EN OEUVRE

### 8.1. ORGANIGRAMME STRUCTUREL





## 8.2. ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



### 8.3. BUDGETS PREVISIONNELS 2019 A 2022

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2019</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>26 200</b>	<b>13 000</b>	<b>9 500</b>	<b>1 750</b>	<b>1 950</b>
606100	Electricité	6 000	3200	2500	200	100
606110	Eau	1 000	500	400	0	100
606130	Carburant	9 000	4250	3000	1000	750
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 500	1200	900	200	200
606400	Fournitures administratives	3 000	1600	1000	200	200
606810	Achats alimentaire	4 000	2000	1500	0	500
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>146 000</b>	<b>49 020</b>	<b>38 990</b>	<b>49 250</b>	<b>8 740</b>
613200	Location immobilières	72 000	18000	12000	40000	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 000	0	2800	3200	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 000	1500	800	100	600
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>75 200</b>	<b>34 855</b>	<b>29 495</b>	<b>6 025</b>	<b>4 825</b>
621400	Personnel détaché prêté	7 000	3000	3000	500	500
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	3 500	800	500	1000	1 200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 000	550	550	350	550
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	9 000	5000	3000	500	500
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>34 000</b>	<b>14 000</b>	<b>15 000</b>	<b>3 000</b>	<b>2 000</b>
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	34 000	14000	15000	3000	2 000
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0		0
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>729 100</b>	<b>270 840</b>	<b>296 619</b>	<b>98 650</b>	<b>62 991</b>
641000	Salaires Bruts	508 635	190740	207555	70500	39 840
645000	charges sociales employeur	220 465	80100	89064	28150	23 151
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>25 000</b>	<b>8 000</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 035 500</b>	<b>389 715</b>	<b>404 604</b>	<b>159 675</b>	<b>81 506</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2019</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVS</b>
<b>70</b>	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>288 450</b>	<b>111 950</b>	<b>113 950</b>	<b>40 000</b>	<b>22 550</b>
706230	prestation animation globale CAF	134 000	67000	67000		0
706231	Animation collective Famille CAF	44 000	22000	22000		0
706232	CAF animation locale	22 000				22 000
706233	CAF 86 CLAS	9 900	4950	4950		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	14 000	5000	9000	0	0
708500	Autres participations	4 550	3000	1000	0	550
708800	Produits d'activités annexes	40 000			40000	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>731 550</b>	<b>276 740</b>	<b>287 860</b>	<b>108 750</b>	<b>58 200</b>
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep ACSE	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	65 000	30 000	30000	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	115 000	40000	75000		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	54 300			40300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	159 000	159000			
744020	Communauté de communes	24 000			10000	14 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	0
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
745320	Ingénierie Sociale CAF	15 000				15 000
<b>78</b>	Reprise sur amort. Et provion	9 000	0	9 000	0	0
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>6 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>	<b>1 500</b>
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 035 500</b>	<b>390 190</b>	<b>412 310</b>	<b>150 750</b>	<b>82 250</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2020</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>26 900</b>	<b>13 650</b>	<b>9 650</b>	<b>1 750</b>	<b>1 850</b>
606100	Electricité	6 500	3500	2500	200	300
606110	Eau	1 000	500	400	0	100
606130	Carburant	8 500	4350	3000	1000	150
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 500	1200	900	200	200
606400	Fournitures administratives	3 200	1600	1000	200	400
606810	Achats alimentaire	4 500	2250	1650	0	600
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>158 500</b>	<b>49 020</b>	<b>39 390</b>	<b>61 350</b>	<b>8 740</b>
613200	Location immobilières	84 000	18000	12000	52000	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 000	1500	800	100	600
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>74 000</b>	<b>34 955</b>	<b>28 995</b>	<b>6 025</b>	<b>4 025</b>
621400	Personnel détaché prêté	7 200	3000	3000	500	700
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 000	550	550	350	550
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 600	5100	2500	500	500
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>33 000</b>	<b>14 100</b>	<b>15 100</b>	<b>3 000</b>	<b>800</b>
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	33 000	14100	15100	3000	800
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>726 250</b>	<b>270 840</b>	<b>296 619</b>	<b>98 650</b>	<b>60 141</b>
641000	Salaires Bruts	505 864	190740	207555	70500	37 069
645000	charges sociales employeur	220 386	80100	89064	28150	23 072
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>25 000</b>	<b>8 000</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 043 650</b>	<b>390 565</b>	<b>404 754</b>	<b>171 775</b>	<b>76 556</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2020</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVSİ</b>
<b>70</b>	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>305 000</b>	<b>114 000</b>	<b>116 000</b>	<b>52 000</b>	<b>23 000</b>
706230	prestation animation globale CAF	136 000	68000	68000		0
706231	Animation collective Famille CAF	45 000	22500	22500		0
706232	CAF animation locale	22 500				22 500
706233	CAF 86 CLAS	10 000	5000	5000		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	15 000	5500	9500	0	0
708500	Autres participations	4 500	3000	1000	0	500
708800	Produits d'activités annexes	52 000			52000	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>723 150</b>	<b>278 540</b>	<b>288 660</b>	<b>112 750</b>	<b>63 200</b>
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	65 600	30 300	30300	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	116 000	40500	75500		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	160 000	160000			
744020	Communauté de communes	24 000			10000	14 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	20 000
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort. Et provion</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>6 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>	<b>1 500</b>
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 043 650</b>	<b>394 040</b>	<b>415 160</b>	<b>166 750</b>	<b>87 700</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2021</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Habitat</b>	<b>EVS1</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>28 100</b>	<b>14 200</b>	<b>9 650</b>	<b>1 750</b>	<b>2 500</b>
606100	Electricité	6 600	3600	2500	200	300
606110	Eau	1 100	550	400	0	150
606130	Carburant	8 600	4350	3000	1000	250
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 800	1400	900	200	300
606400	Fournitures administratives	3 700	1800	1000	200	700
606810	Achats alimentaire	4 600	2250	1650	0	700
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>160 500</b>	<b>49 520</b>	<b>40 090</b>	<b>61 850</b>	<b>9 040</b>
613200	Location immobilières	85 500	18500	12500	52500	2 000
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 500	800	150	1550	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 500	1500	1000	100	900
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>74 600</b>	<b>35 155</b>	<b>28 995</b>	<b>6 025</b>	<b>4 425</b>
621400	Personnel détaché prêté	7 300	3000	3000	500	800
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 500	750	550	350	850
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 600	5100	2500	500	500
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>35 000</b>	<b>14 300</b>	<b>15 500</b>	<b>3 100</b>	<b>2 100</b>
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	35 000	14300	15500	3100	2 100
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>767 800</b>	<b>281 780</b>	<b>308 596</b>	<b>100 623</b>	<b>76 801</b>
641000	Salaires Bruts	536 571	198446	215934	71910	50 281
645000	charges sociales employeur	231 229	83334	92662	28713	26 520
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>25 000</b>	<b>8 000</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 091 000</b>	<b>402 955</b>	<b>417 831</b>	<b>174 348</b>	<b>95 866</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2021</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>70</b>	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>309 750</b>	<b>115 750</b>	<b>117 750</b>	<b>52 500</b>	<b>23 750</b>
706230	prestation animation globale CAF	138 000	69000	69000		0
706231	Animation collective Famille CAF	46 000	23000	23000		0
706232	CAF animation locale	23 000				23 000
706233	CAF 86 CLAS	10 000	5000	5000		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	15 500	5750	9750	0	0
708500	Autres participations	4 750	3000	1000	0	750
708800	Produits d'activités annexes	52 500			52500	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>765 750</b>	<b>280 340</b>	<b>289 460</b>	<b>112 750</b>	<b>83 200</b>
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	66 200	30 600	30600	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	117 000	41000	76000		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	161 000	161000			
744020	Communauté de communes HP et Civray	34 000			10000	24 000
744021	Jaunay Marigny	20 000				20 000
744022	Vienne Gartempe et Creuse	10 000				10 000
744025	Politique de la Ville	19 000	6000	13000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort. Et provion</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>6 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>	<b>1 500</b>
791020	Remboursements	6 500	1500	1500	2000	1 500
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 091 000</b>	<b>397 590</b>	<b>417 710</b>	<b>167 250</b>	<b>108 450</b>

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2022</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>28 600</b>	<b>14 350</b>	<b>9 700</b>	<b>1 750</b>	<b>2 800</b>
606100	Electricité	6 700	3650	2550	200	300
606110	Eau	1 100	550	400	0	150
606130	Carburant	8 800	4350	3000	1000	450
606200	Produits d'entretien	500	200	150	100	50
606300	Fournitures entretien et petits équipements	2 800	1400	900	200	300
606400	Fournitures administratives	3 800	1800	1000	200	800
606810	Achats alimentaire	4 700	2350	1650	0	700
606820	Produits pharmacie	200	50	50	50	50
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>160 500</b>	<b>49 620</b>	<b>40 190</b>	<b>61 350</b>	<b>9 340</b>
613200	Location immobilières	86 000	18600	12600	52500	2 300
613200	Locations mobilières	6 000	2250	2250	700	800
613520	Locations véhicules	6 500	0	3200	3300	0
615000	Entretien et réparation	1 000	400	400	100	100
615200	Entretien sur biens immobiliers	2 000	800	150	1050	0
615500	Entretien et réparation des véhicules	3 500	1500	1000	100	900
615510	Aménagement des locaux	2 000	1000	800	200	0
615510	Maintenance	9 000	3500	3500	1000	1 000
615630	Maintenance informatique	11 000	4500	4500	1000	1 000
616000	Primes d'assurance MAIF	10 000	4000	4000	1000	1 000
618100	Documentation générale	1 000	400	400	100	100
618300	Documentation technique	1 500	670	390	300	140
618510	Animations extérieures	21 000	12000	7000	0	2 000
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>74 000</b>	<b>34 555</b>	<b>28 995</b>	<b>6 025</b>	<b>4 425</b>
621400	Personnel détaché prêté	7 300	3000	3000	500	800
622600	Honoraires	9 800	4900	4900	0	0
623000	Publicité	200	100	100	0	0
623400	Cadeaux	300	180	120	0	0
624800	Transport sur activités animation	3 000	2000	800	0	200
625100	Déplacement des bénévoles	1 200	500	400	200	100
625110	Déplacement du personnel	2 500	800	500	1000	200
625200	Déplacement	2 700	1000	1000	500	200
625210	Déplacement personnel formation	2 500	750	550	350	850
625600	Missions	3 000	1000	850	1000	150
625700	Réceptions	500	250	150	50	50
625710	Frais groupe travail	2 500	900	600	400	600
626100	Frais postaux	2 500	1200	800	300	200
626200	Frais téléphone	10 000	4000	4500	1000	500
627000	Services bancaires	700	400	150	150	0
626100	Cotisations	17 000	9000	8000	0	0
628500	Frais conseil	300	75	75	75	75
628600	Frais formations professionnelle	8 000	4500	2500	500	500
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>36 000</b>	<b>14 600</b>	<b>15 600</b>	<b>3 200</b>	<b>2 600</b>
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	36 000	14600	15600	3200	2 600
635000	Autres impôts et taxes	0	0	0	0	0
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>778 900</b>	<b>286 007</b>	<b>313 225</b>	<b>102 132</b>	<b>77 536</b>
641000	Salaires Bruts	544 203	201423	219173,01	72989	50 618
645000	charges sociales employeur	234 697	84584	94052	29144	26 918
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>25 000</b>	<b>8 000</b>	<b>15 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
681100	Dotations sur amortissements	15 000	7000	6000	1000	1 000
686000	Fonds dédiés	10 000	1000	9000	0	0
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 103 000</b>	<b>407 132</b>	<b>422 710</b>	<b>175 457</b>	<b>97 701</b>



<b>BUDGET PREVISIONNEL 2022</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>70</b>	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>313 450</b>	<b>117 100</b>	<b>119 100</b>	<b>53 000</b>	<b>24 250</b>
706230	prestation animation globale CAF	139 000	69500	69500		0
706231	Animation collective Famille CAF	47 000	23500	23500		0
706232	CAF animation locale	23 500				23 500
706233	CAF 86 CLAS	10 200	5100	5100		0
706234	CAF prestation jeunesse	20 000	10000	10000		
708030	Domiciliation postales	16 000	6000	10000	0	0
708500	Autres participations	4 750	3000	1000	0	750
708800	Produits d'activités annexes	53 000			53000	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>773 750</b>	<b>284 840</b>	<b>292 960</b>	<b>112 750</b>	<b>83 200</b>
741120	Subvention ASLL AML	20 000			20000	
741250	Fonjep	10 950	3650	3650	3650	
741300	FIPD	6 500				6 500
741350	FNASAT	5 000			5000	
741370	ARS	66 200	30 600	30600	5000	0
741460	Conseil Régional santé	10 000	5000	5000		
741520	Subventions diverses	6 150	3250	2900		0
743110	Conseil Départemental RSA	118 000	41500	76500		0
743120	C. Dptal Conférence des financeurs	20 000	10000	10000		
743200	DDCS	58 300			44300	14 000
744010	Subvention Grand Poitiers	162 000	162000			
744020	Communauté de communes HP et Civray	34 000			10000	24 000
744021	Jaunay Marigny	20 000				20 000
744022	Vienne Gartempe et Creuse	10 000				10 000
744025	Politique de la Ville	25 000	9000	16000		0
744030	Subvention Grand Châtelleraut	150 000		130000	20000	
745210	CAF numérique	32 000	12000	12000	0	8 000
745310	Autres prestations CAF	19 650	7840	6310	4800	700
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort. Et provion</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
786000	Reprise sur Fonds dédiés	9 000	0	9000	0	0
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>6 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 800</b>	<b>1 700</b>	<b>1 500</b>
791020	Remboursements	6 800	1800	1800	1700	1 500
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 103 000</b>	<b>403 740</b>	<b>422 860</b>	<b>167 450</b>	<b>108 950</b>

## 9. ANNEXES

---

### 9.1. QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

---

**Date :**

**Nom prénom :**

**Age :**

**Mode de vie** (on entend maison / logement adapté / terrain / AA / illicites...) :

**Les questions sont des supports, c'est à vous durant l'entretien d'amener les personnes à apporter des éléments au terme centrale de la question en essayant de ne pas les amener là où vous avez envie qu'ils aillent....pas facile !**

#### Questions généralistes

---

1. **Nous nous appelons ADAPGV 86 (donner la définition) nous sommes une association spécifique c'est-à-dire à destination de la population des voyageurs. Certains voyageurs trouvent que le fait d'avoir « GENS DU VOYAGE » dans le nom de notre association n'est pas une bonne chose, que cela est discriminatoire. Qu'en pensez-vous ?**

↩ Si la personne est d'accord avec cela lui demander comment elle aimerait que nous nous appelions ?

2. **Que fait le CSC de Grand Poitiers selon vous ? amener les personnes à répondre sur ce que l'on fait avec les voyageurs (en direction du public) mais aussi ce que l'on fait pour les voyageurs (en direction des collectivités, état....)**

3. **Qu'est-ce que le CSC Grand Poitiers vous apporte ?**

4. **Est-ce que ce que nous vous proposons répond à vos besoins ? Les amener à aller au-delà « des papiers » Si non, qu'est-ce que vous aimeriez que l'on fasse ?**

#### Questions thématiques

---

1. **Vivez-vous encore des situations **discriminantes** ? Si oui pouvez-vous en citer**

2. **Si je vous dis **Santé**, vous me dites quoi ? Les laisser donner leur définition, ne pas les orienter ce que nous voulons entendre**

↩ **Est-ce que nous vous apportons des réponses dans ce domaine?** *Si besoin parler prévention, RDV médicaux, vieillissement avec maintien dans l'habitat et accompagnement fin de vie, accès aux droits.....*

✳ **Si oui dans quel domaine :**

✳ **Si non qu'aimeriez-vous que l'on fasse :**

3. **La dématérialisation est de plus en plus présente dans toutes vos démarches, le CSC a essayé de s'adapter pour vous accompagner au mieux (permanence aide aux démarches, création compte internet....). Est-ce que ce que nous avons mis en place vous convient ?**

✳ **Si non qu'est-ce que vous souhaiteriez que nous mettions en place ?** *Leur apprendre à créer adresses mails, compte, se protéger, a pouvoir remplir les docs tout seul...sur tablettes, smartphone, ordi,*

**L'association n'a pas eu les financements lui permettant d'embaucher une personne en plus nous permettant de vous accompagner dans ces changements. Nous n'allons pas pouvoir développer les actions vous permettant de pouvoir faire vos démarches par internet....votre réaction ?** *Les amener à nous dire comment ils vont faire ou ne pas faire / les amener à ce qu'ils portent leur parole (boite à colère)...*

4. **Quel est votre projet habitat ?** *Au sens large (AA / logement adapté / terrains....) Peut être n'en ont-ils pas et ce n'est pas grave.....*

↩ **Que pensez-vous de vos conditions de vie ?** *elles se sont améliorées, dégradées ou identiques. Leur permettre d'étayer leur réponse ...en quoi ? pourquoi ?*

5. **Le CSC de Grand Poitiers, organise de temps en temps des manifestations culturelles, des évènements .Avez-vous déjà participé à un événement proposé par le CSC ?** *ex quinzaine contre les discriminations.....*

↩ **Aimeriez-vous organiser avec l'équipe un événement ?** *Les laisser venir avant de les orienter vers des réponses comme loto, marché de voyageurs,*

6. **L'ADAPGV 86 est une association qui fonctionne avec une équipe de professionnels et des bénévoles sans ce duo nous ne pouvons pas fonctionner. Aimeriez-vous vous impliquer dans la vie de l'association ?** *les laisser répondre et si besoin reprendre les différentes possibilités d'implication dans le doc d'adhésion....*

## 9.2. OUTIL D'ÉVALUATION (EXEMPLE)

### Evaluation collective selon le tableau de guide d'évaluation

#### MODE DE NOTATION

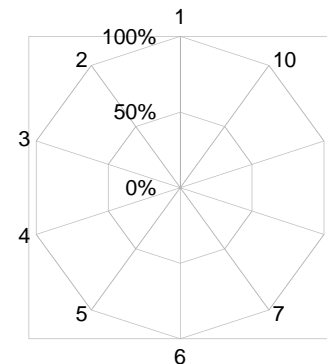
- 1 Pas prioritaire
- 2 Peu prioritaire
- 3 Assez prioritaire
- 4 Essentiel

#### PAR GRANDS AXES

- 1 ACCUEILLIR
- 2 DOMICILIER
- 3 HABITER
- 4 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE
- 5 FAMILLE
- 6 SOLIDARITE
- 7 SANTE
- 8 CULTURE
- 9 ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
- 10 CITOYENNETE

	IMPORTANT					URGENT					FACILE					MOYENNE			
	1	2	3	4	T	1	2	3	4	T	1	2	3	4	T	I	U	F	T
1	0					0					0								
2	0					0					0								
3	0					0					0								
4	0					0					0								
5	0					0					0								
6	0					0					0								
7	0					0					0								
8	0					0					0								
9	0					0					0								
10	0					0					0								

#### SCHEMA DES PRIORISATIONS DES AXES



**PRIORITES / ACTIONS**

- 1 ACCUEILLIR
- 11 Proposer des services à l'ADAPGV
- 12 Ecouter et orienter
- 13 Donner des informations

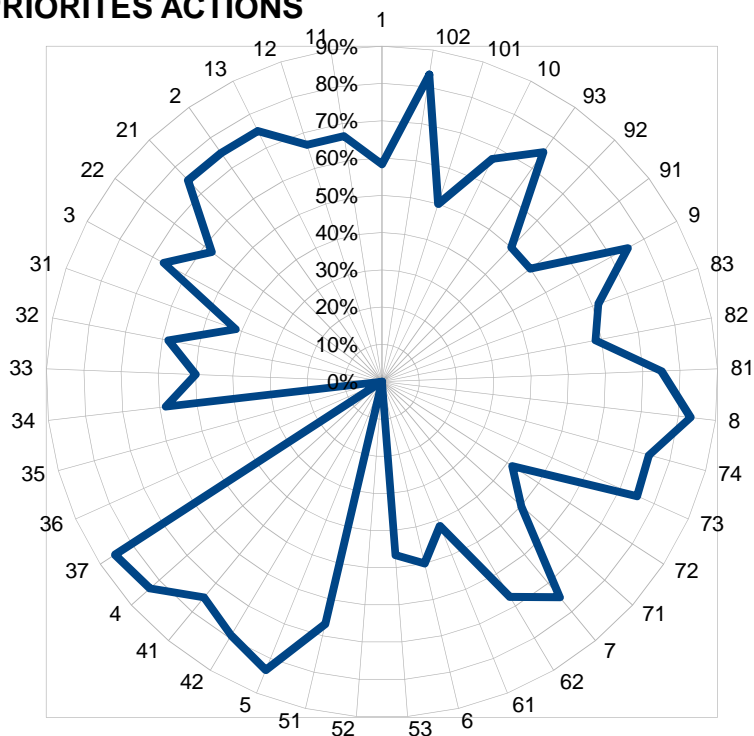
	IMPORTANT				
	1	2	3	4	T
10	0	2	0	8	90%
2		2			50%
4				4	100%
4				4	100%

	URGENT				
	1	2	3	4	T
3	3	0	0	0	25%
1	1				25%
1	1				25%
1	1				25%

	FACILE				
	1	2	3	4	T
10	0	0	6	4	85%
4				4	100%
3			3		75%
3			3		75%

MOYENNE			
I	U	F	T
90%	25%	85%	67%
50%	25%	100%	58%
100%	25%	75%	67%
100%	25%	75%	67%

**SCHEMAS DES PRIORITES ACTIONS**  
exemple 1 à 13

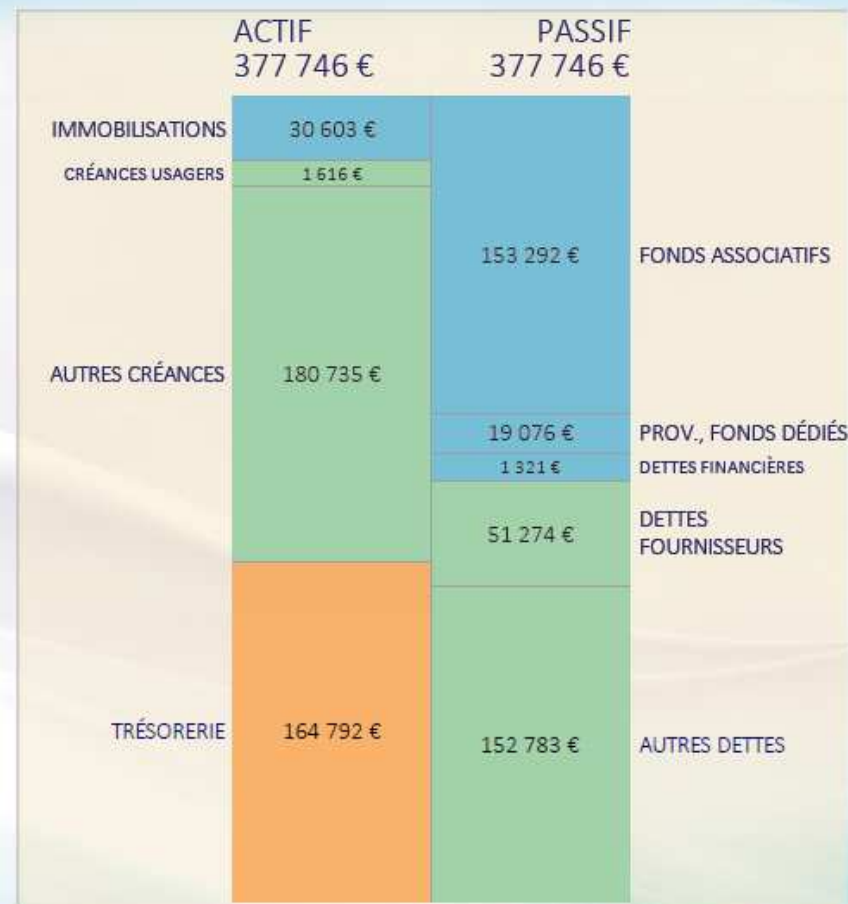


### 9.3. BILAN COMPTABLE 2017 ET EVOLUTION STRUCTURELLE

BUDGET REALISE 2017		GLOBAL	CSC Grand Poitiers	CSC CAPC	Département et Habitat	EVSI
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>	<b>89 809</b>	<b>76 514</b>	<b>7 376</b>	<b>2 762</b>	<b>3 157</b>
606100	Electricité	53 882	50157,07	2772,06	422,08	530,86
606110	Eau	18 040	17761,47	216,94	61,41	
606130	Carburant	6 845	3381,87	1042,42	1 240,50	1 179,87
606200	Produits d'entretien	574	501,2	72,45		
606300	Fournitures entretien et petits équipements	3 798	2554,31	412,01	140,84	690,73
606400	Fournitures administratives	2 772	1216,35	763,66	319,43	472,43
606810	Achats alimentaire	3 899	941,43	2096,6	578,02	282,90
606820	Produits pharmacie					
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>147 646</b>	<b>52 636</b>	<b>29 543</b>	<b>58 521</b>	<b>6 946</b>
613200	Location immobilières	76 808	14630,61	10695,79	50 307,69	1 174,00
613200	Locations mobilières	3 758	911,26	385,66	1 323,58	1 137,90
613520	Locations véhicules	5 653		2882,64	2770,68	
615000	Entretien et réparation	1 165	1093,87	61,11	0,00	10,00
615200	Entretien sur biens immobiliers	7 305	7305,32			
615500	Entretien et réparation des véhicules	1 936	1188,38	133,9	6,00	607,41
615510	Aménagement des locaux	2 337	2337,17			
615510	Maintenance	6 503	2729,52	1085,5	1 388,22	1 300,00
615630	Maintenance informatique	9 694	4020,75	4676,73	333,97	662,47
616000	Primes d'assurance MAIF	10 187	4895,94	2411,79	1 685,36	1 193,71
618100	Documentation générale	165			165,4	
618300	Documentation technique	1 303	334,5	428,1	539,9	
618510	Animations extérieures	20 831	13188,39	6781,96	0,00	860,80
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>75 775</b>	<b>41 578</b>	<b>21 117</b>	<b>10 165</b>	<b>2 914</b>
621400	Personnel détaché prêté	20 604	14828,83	5692,08	83,42	
622600	Honoraires	8 734	4176,69	4557,49		
624800	Transport sur activités animation	1 780	1780			
625100	Déplacement des bénévoles	805	150		0,00	655,07
625110	Déplacement du personnel	1 459	396,69	94,46	968,05	
625200	Déplacement	893		280,54	612,5	
625210	Déplacement personnel formation					
625600	Missions	2 500	496,75	170	1 778,24	55,00
625700	Réceptions					
625710	Frais groupe travail	2 735	548,43	475,98	1 319,81	390,97
626100	Frais postaux	1 752	121,56	447,61	883,01	300,00
626200	Frais téléphone	11 672	6363,93	3029,76	1 245,47	1 032,99
627000	Services bancaires	523	12	52,92	457,77	
626100	Cotisations	15 028	7762,4	5626,72	1638,61	
628500	Frais conseil	213			213,22	
628600	Frais formations professionnelle	7 076	4940,46	689,89	965,39	480,00
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>50 794</b>	<b>33 942</b>	<b>11 122</b>	<b>4 427</b>	<b>1 303</b>
631000	Taxes sur les salaires et form. Prof.	29 609	13363,07	10874,46	4 068,44	1 303,03
635000	Autres impôt et taxes	21 185	20578,57	248	358,7	
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>680 507</b>	<b>313 383</b>	<b>255 694</b>	<b>70 789</b>	<b>40 641</b>
641000	Salaires Bruts	479 267	221230,06	179132,81	53 643	25 261
645000	charges sociales employeur	201 240	92153,23	76561,23	17 146	15 380
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>783</b>	<b>782,8</b>			
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4</b>		<b>3,66</b>		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>861</b>	<b>20,11</b>	<b>225,87</b>	<b>615,3</b>	
<b>68</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>26 316</b>	<b>6 892</b>	<b>16 361</b>	<b>2 063</b>	<b>1 000</b>
681100	Dotations sur amortissements	15 316	6892,15	5360,56	2 063	1 000
686000	Fonds dédiés	11 000		11000		
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 072 495</b>	<b>525 747</b>	<b>341 443</b>	<b>149 343</b>	<b>55 961</b>

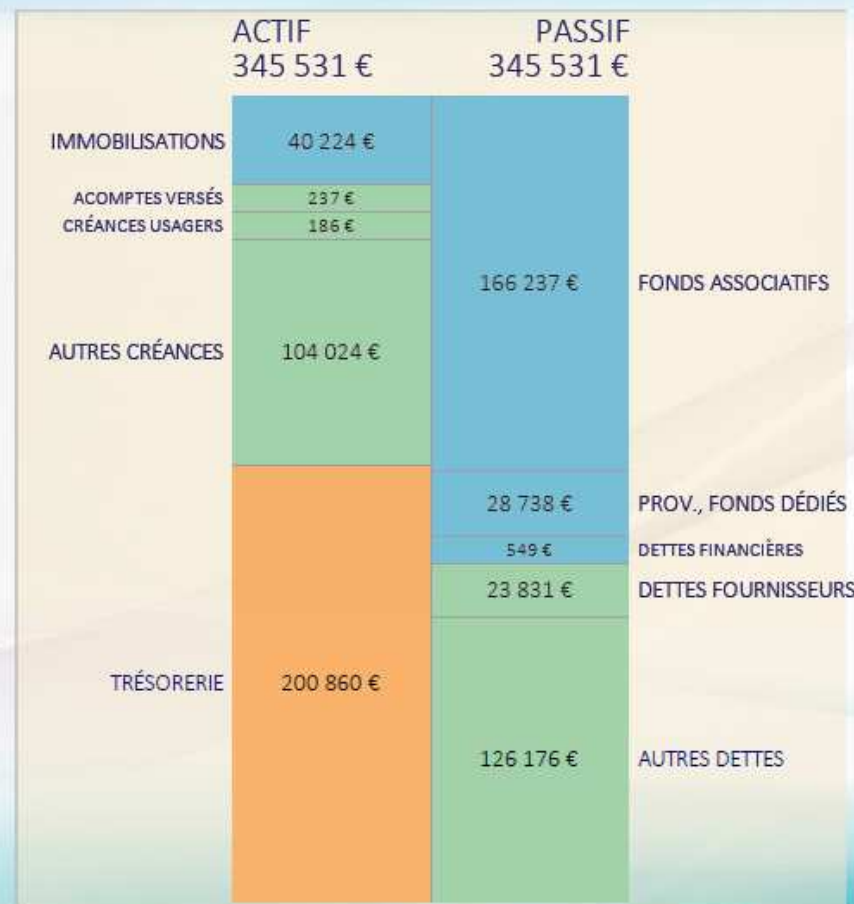
<b>BUDGET REALISE 2017</b>		<b>GLOBAL</b>	<b>CSC Grand Poitiers</b>	<b>CSC CAPC</b>	<b>Département et Habitat</b>	<b>EVSI</b>
<b>70</b>	<b>REMUNERATIONS DES SERVICES</b>	<b>125 842</b>	<b>66 933</b>	<b>9 024</b>	<b>49 638</b>	<b>248</b>
706100	Participation des usagers	49 918	49918,23			
706101	Participation des usagers emplacement	1 325	1325,00			
706102	Participation des usagers électricité	6 020	6019,78			
706103	Participation des usagers eau	1 964	1963,98			
706300	Prestation de service	2 768		149,07	2619,04	
708030	Domiciliation postales	11 570	4100,00	7470,00		
708500	Autres participations	5 276	3606,20	1404,60	17,00	248,00
708800	Produits d'activités annexes	47 002			47001,55	
<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>881 503</b>	<b>447 079</b>	<b>287 826</b>	<b>82 126</b>	<b>55 728</b>
741000	ASP CAE	31 595	15408,08	7443,59		8 743,13
741100	Prestation animation globale CAF	131 414	65707,00	65707		
741120	Subvention ASLL AML	19 710			19710,00	
741250	Fonjep	3 554			3553,50	
741460	Conseil Régional	3 000		3000		
741520	AGAA	96 661	96660,69			
741520	Subventions diverses	39 651	7000,00	11027,4	9124,00	12 500,00
743110	Conseil Départemental	104 330	38500,00	65830		
743200	DDCS	61 988			44938,00	17 050,00
744000	Ville de Poitiers	2 200	2200,00			
744010	Subvention Grand Poitiers	187 620	185120,00			2 500,00
744020	Communauté de communes					
744025	Politique de la Ville	15 000		15000		
744030	Subvention Grand Châtelleraut	86 650		86650		
745200	CAF 86	36 843	16471,60	13876,4	4800,00	1 695,20
745300	Prestation animation collective famille	39 304	19652,00	19652		
745310	Autres prestations CAF	0	360,00	-360		
745320	CAF animation locale	21 983			0,00	21 983,00
<b>75</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>856</b>	<b>6,00</b>	<b>291,05</b>	<b>559,02</b>	
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>337</b>			<b>336,77</b>	
<b>77</b>	<b>produits exceptionnels</b>	<b>1 034</b>	<b>101,03</b>	<b>376,97</b>	<b>556,36</b>	
<b>78</b>	<b>Reprise sur amort. Et provion</b>	<b>20 662</b>	<b>0,00</b>	<b>12 900</b>	<b>262</b>	<b>7 500</b>
781500	risques et charges	262			262	
786000	Reprise sur Fonds dédiés	20 400		12900	0	7 500
<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>26 815</b>	<b>21501,82</b>	<b>2 489</b>	<b>2 816</b>	<b>8</b>
791020	Remboursements	26 815	21501,82	2489,46	2 816	7,67
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 057 050</b>	<b>535 621</b>	<b>312 908</b>	<b>136 294</b>	<b>63 484</b>

BILAN AU 31/12/2017



■ FONDS DE ROULEMENT 143 086 €  
■ EXCÉDENT EN F.R. 21 706 €  
■ TRÉSORERIE 164 792 €

BILAN AU 31/12/2016



■ FONDS DE ROULEMENT 155 300 €  
■ EXCÉDENT EN F.R. 45 560 €  
■ TRÉSORERIE 200 860 €



## EVOLUTION STRUCTURELLE

	2017	2016	Évolution
Fonds de roulement	143 086 €	155 300 €	-7,9%
Excédent / Besoin en F.R.	-21 706 €	-45 560 €	+52,4%
Trésorerie	164 792 €	200 860 €	-18%

Pour la troisième année consécutive, la situation financière se dégrade, le fonds de roulement représente moins de 1,5 mois du budget des charges.  
L'association doit retrouver l'équilibre budgétaire en 2018.